



# ANNALES 1997

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE



### AVERTISSEMENT

*Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.*

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993  
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

*Le temps a passé et la technique a évolué.*

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,  
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques  
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page  
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :  
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs  
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,  
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

*Veillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.*

*Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.*



# Éditorial

## Ouvrir de nouvelles perspectives après cinq années

**N**OUS N'ATTENDRONS PAS DIX ANS pour tracer un bilan de la SBNH et infléchir la politique de l'association. Ce premier lustre d'activité nous semble une bonne occasion de le faire. Non un bilan matériel, d'un intérêt restreint sauf pour la petite équipe qui en porte le poids. Mais après cinq ans, une sorte de bilan moral en fonction des moyens que nous avons eus par rapport aux objectifs fixés, et en fonction des modifications rapides de l'environnement et des connaissances dans nos différentes spécialités.

Les bases rigoureuses que nous avons jetées, le cahier des charges restrictif que nous avons établi, nous ne les regrettons pas. Après cinq ans, contrairement à ce que l'on aurait imaginé, la matière de Bretagne se révèle toujours aussi inépuisable, et nous ne sommes même pas essoufflés de l'avoir seulement écornée, pas déçus de n'en être pas sortis ; il y a là tout de même vingt et un siècles d'histoire sous l'étau.

Confrontant notre expérience et celle d'autres associations, nous avons pu constater combien certaines étaient gênées dans leurs travaux inédits par leurs activités commerciales et leur devoir de vulgarisation. Le temps disponible laissé à chacun de nous et nos règles strictes ne pourraient permettre de telles diversifications.

Nous avons toujours insisté sur l'intérêt artistique de beaucoup de pièces et nous continuerons. À notre sens, ce n'est pas en mettant dans la main des jeunes débutants des monnaies de faible prix, mais de faibles intérêts et qualité, que l'on vulgarise la numismatique. Au contraire, adressons-nous à ce qu'il y a de plus noble en chacun de nos auditeurs. L'absence de qualité, la paraphrase de livres passés mieux écrits ne font pas plus avancer la vulgarisation que la quête de l'inédit.

Car le numismate n'est pas nécessairement quelqu'un qui achète et qui collectionne. La transaction n'est pas une fin en soi. Nous sommes heureux de tendre la main aux chercheurs et aux historiens, ce qui nous est permis puisque nous sommes spécialisés en numismatique bretonne.

Il est vrai que nous avons sans le vouloir privilégié deux époques de notre histoire : la Gaule et les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. L'attrait esthétique des pièces présentées, le rôle charnière de ces moments de notre histoire, en sont la cause. Mais nous avons aussi des lacunes : combien nous serions heureux d'accueillir aussi des travaux sur les ateliers de Nantes et Rennes durant la période royale, qui n'a jusqu'à présent justifié qu'une seule étude dans nos colonnes. La lecture des présentes annales montre que nous avons cherché à équilibrer nos recherches, particulièrement en direction du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le nombre de pages de nos annales s'érodait légèrement d'année en année. Vous constaterez que nous nous sommes donné les moyens d'inverser la tendance, car la matière à traiter est plus riche que jamais. Il y a cent manières rappelons-le, de l'approfondir : de façon transversale, en rapprochant de façon raisonnée des objets qui ne sont pas côte à côte dans les médailliers ; en établissant ou mettant à jour des répertoires sur des points larges ou précis ; en traitant d'un seul objet, soit en rappelant le contexte de sa naissance, de son utilisation ou de sa découverte, soit en l'attribuant ou en le rétribuant ; en trouvant des fils conducteurs ; en mettant au jour des archives, en les rapprochant des documents métalliques, et bien d'autres choses encore.



L'évolution récente de la numismatique nous aidera à ne pas nous tromper de cible.

On voit mal des générations formées aux monnaies contemporaines créer une mouvance susceptible, sauf exception, de nous rejoindre un jour. La monnaie moderne est aux antipodes de ce que nous aimons, en tout cas pour l'essentiel de sa production : laideur des gravures, absence d'intérêt historique et donc d'enracinement, commémorations artificielles.

Les catalogues de cotes ont fait le vide autour d'eux. L'exemple le plus frappant est celui de la numismatique coloniale française, qui a pratiquement sombré après la parution d'un ouvrage multipliant les prix théoriques par dix du jour au lendemain. Les pièces royales frappées au balancier ne sont pas en très grande forme non plus ; les catalogues de prix ont même réussi à éloigner les débutants de secteurs auparavant abordables, comme le monnayage privé des années 1920.

Nous devons donc savoir que les générations perdues pour la numismatique ne valent pas pour nous l'immense public qui s'intéresse à l'histoire de Bretagne avec d'autant plus d'appétit que l'on a cherché pendant des siècles à la lui cacher.

La monnaie touche en effet, chacun, à partir du moment où elle ajoute une émotion à une histoire que l'on raconte.

Et c'est là le champ que nous devons labourer : non pas seulement former de nouveaux numismates, mais d'abord concrétiser l'art et l'histoire devant un public intéressé mais non averti. Plusieurs d'entre nous le font déjà.



Certaines associations cherchent à développer un marché. Nous, nous pensons que c'est là le rôle des professionnels. N'oublions jamais que les dictionnaires définissent la numismatique comme une "science auxiliaire de l'histoire", qui ne peut donc avoir des développements isolés.

C'est pourquoi nous sommes toujours heureux d'accueillir des amateurs qui éventuellement ne collectionnent pas, mais dont la curiosité naturelle est un gage de passion.

DANIEL CARIOU

*Cinq années, pour une association, c'est une étape.*

*Tenir cinq années, c'est démontrer  
que l'on peut vivre cinquante années.*

*Nous avons voulu pour cet anniversaire enrichir notre revue,  
avec l'ambition qu'elle devienne au fil des ans  
la référence en matière numismatique bretonne.*

# Sommaire 1997

ANNALES 97 - Dépôt légal janvier 1998  
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

## La Gaule Armoricaine

---

- |   |   |               |
|---|---|---------------|
| • Des précisions sur le statère de Plourac'h.   | PHILIPPE ABOLLIVIER/PATRICK GALLIOU                                     | pages 6 à 7   |
| • Un accident de frappe sur un statère osismien.  | GÉRARD FONTENOY   | pages 8 à 10  |
| • Un petit billon armoricain provenant de Jersey-6.                                       | GÉRARD FONTENOY   | pages 11 à 14 |
| • Ploulec'h (Côtes-d'Armor).<br>Le Yaudet, site multipériodes.<br>Les monnaies gauloises. | PATRICK GALLIOU/B. CUNLIFFE<br>PHILIPP DE JERSEY<br>PHILIPPE ABOLLIVIER | pages 15 à 22 |

## L'époque Carolingienne et l'ère du Denier

---

- |  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| • Le Trésor du Bourgneuf (Les Incunables).                   | P. PINETTE    | pages 23 à 33 |
| • Attribution d'un denier rennais du XI <sup>e</sup> siècle. | DANIEL CARIOU | page 35       |

## Les Guerres de Succession

---

- |  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| • La Bataille de La Roche-Derrien.                 | GILDAS SALAÜN | pages 37 à 38 |
| • La Circulation des monnaies de Charles de Blois. | GILDAS SALAÜN | pages 39 à 41 |

## De Jean IV à François II

---

- |   |   |               |
|---|---|---------------|
| • Le Franc à cheval de Jean IV, mythe ou réalité ?  | GILDAS SALAÜN                             | pages 43 à 44 |
| • Un Denier de Jean IV inédit pour Rennes.  | DANIEL CARIOU                             | page 45       |
| • L'imitation bretonne<br>de la florette royale 1417-1422   | JENS-CHRISTIAN MOESGAARD<br>GILDAS SALAÜN | pages 47 à 55 |
| • Un Gros aux trois hermines de Jean V inédit pour Jugon.   | GILDAS SALAÜN                             | page 57       |
| • Ébauche de datation des blancs à l'hexalobe et<br>de chronologie de l'activité des ateliers monétaires<br>bretons entre 1417 et 1435. | GILDAS SALAÜN                             | pages 59 à 60 |
| • Un chaînon manquant :<br>le denier au bilobe de Jean V retrouvé.  | DANIEL CARIOU                             | pages 61 à 62 |
| • Phaléristique bretonne<br>Les deux ordres de Chevalerie bretons :<br>l'Ordre de l'Hermine et l'Ordre de l'Épi.                        | DANIEL RENAUD                             | pages 63 à 66 |

## La Renaissance en Bretagne

---

- |   |                            |               |
|---|----------------------------|---------------|
| • Une monnaie obsidionale de Rennes retrouvée<br>ou une targe faite avec la vaisselle d'argent<br>d'Anne de Bretagne. | DANIEL CARIOU              | pages 67 à 68 |
| • Un unicum pour Rennes<br>Réflexions sur les écus de Bretagne de Louis XII.  | YVES COATIVY/DANIEL CARIOU | pages 69 à 74 |

# Sommaire 1997

## Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles bretons

---

- Monnaies bretonnes contremarquées sous Louis XIII. ALAIN GOURVÈS/DANIEL CARIOU page 75
- Essais d'atelier pour des jetons bretons. DANIEL CARIOU pages 77 à 78
- Essai de datation d'un jeton en argent attribué à la corporation des marchands de draps de Nantes. JEAN-PIERRE BODIGUEL pages 79 à 80

## Le XIX<sup>e</sup> siècle

---

- Des surprises parmi les jetons des États de Bretagne. DANIEL CARIOU pages 81 à 84
- Une nièce de Napoléon dans le Morbihan. DANIEL CARIOU page 85
- Esquisse sociologique sur les collectionneurs de monnaies médiévales en France au XIX<sup>e</sup> siècle. YVES COATIVY pages 87 à 88

## Le XX<sup>e</sup> siècle

---

- "Un tableau rouge peint avec le sang des Bretons" DANIEL CARIOU pages 89 à 91
  - Un catalogue de monnaies bretonnes peu connu. DANIEL CARIOU page 93
  - Billets des mouvements pour l'émancipation de la Bretagne. DANIEL CARIOU pages 94 à 66
- 

- Table générale des Annales de la SBNH.
- 

- Actualités numismatiques bretonnes.
- 

BUREAU au 1<sup>er</sup> janvier 1997  
DANIEL CARIOU, *Président*  
JACQUES KERVÉGANT, *Secrétaire*  
JEAN-PIERRE BODIGUEL, *Trésorier*  
GÉRARD FONTENOY, *Rédacteur*

●  
**SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE**

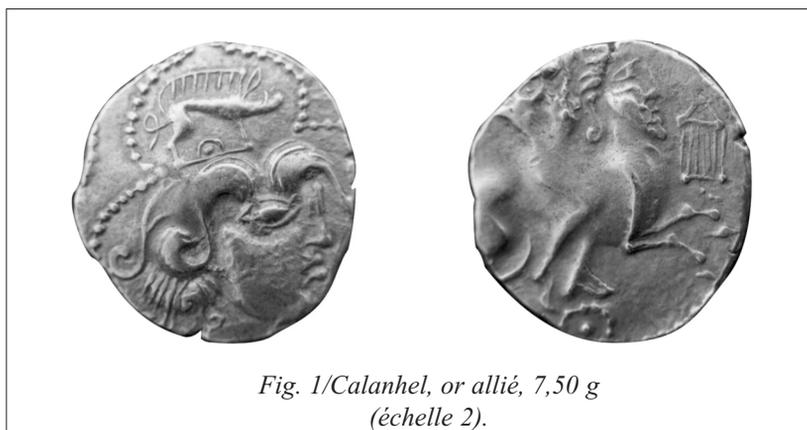
6, rue Texier La Houlle - 56000 VANNES - Tél. 02 97 63 31 66 (entre 19 h 30 et 21 h 30)

## Des précisions sur le statère de Plourac'h

P. ABOLLIVIER/P. GALLIOU

**N**OUS AVONS PUBLIÉ dans les annales de la SBNH 1995<sup>1</sup> un statère d'or des osismes au cavalier armé (type LT.6764) provenant d'une trouvaille isolée à Plourac'h (Côtes-d'Armor). Les chercheurs, dans le domaine des monnaies gauloises, connaissent trop l'importance de la précision des lieux de découverte pour que nous ne revenions pas sur ce statère suite à des nouvelles informations. En fait, il a été découvert en 1986 sur la commune de Calanhel<sup>2</sup> (Côtes-d'Armor), par une agricultrice qui binait des betteraves. Il pèse 7,50 g, ce qui en fait l'exemplaire le plus lourd parmi les statères actuellement connus. La pièce a un diamètre de 17,5 à 19 mm et une épaisseur qui varie de 1,5 à 1,9 mm.

Nous en profitons pour reproduire un cliché de meilleure qualité (fig. 1) que lors de la précédente publication et pour remettre à jour le tableau récapitulatif des exemplaires connus (fig. 2). ■



*Fig. 1/Calanhel, or allié, 7,50 g  
(échelle 2).*

1. Abollivier (P.) et Collin (G.), "LES MONNAIES D'OR DES OSISMES AU CAVALIER ARMÉ, NOUVELLES DÉCOUVERTES", SBNH, Annales 1995, p. 1, fig. 1b, 2-4.

2. La commune de Calanhel se situe à 5 km au Nord-Est de celle de Plourac'h.

Fig. 2/ Tableau récapitulatif des exemplaires connus de la série Osisme au cavalier armé.

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
FRANCE	Finistère	Bourg-Blanc	Statère	Or allié	?	type LT.6764 var		Colbert de Beaulieu, AB.64 1957, p. 33.
		Brest	Statère	Or allié	7,36 g	type LT.6764 var		Fontenoy, SBNH 1992-93, p. 1.
		Crozon	Statère	Or allié	7,42 g	type LT.6764		Lemière 1852, p. 223, fig. 2.
		Penmarc'h	Statère	Or allié	7,25 g	type LT.6764 var		Vallier, congrès archéo. de France, Vannes 1881, p. 228, fig. 2.
		Plounéventer	Statère	Or allié	7,46 g	type LT.6764 var	au lieu-dit Kérilien	Colbert et Pape A.B.70, 1963, p. 31-36.
		St-Derrien	Quart de statère	Or allié	1,91 g	type BnF.6907		Le Goffic, BSAF, 1994, p. 117.
		St-Divy	Quart de statère	Or allié	1,91 g	type BnF.6907		Lemière, 1852, pl. III n° 15.
	Côtes d'Armor	Calanhel	Statère	Or allié	7,50 g	type LT.6764	Galliou P. communication	
		Callac	Statère	Or allié	7,47 g	type LT.6764 var		Lemière, 1852, pl. III n° 14.
		Mur de-Bretagne	Statère	Or allié	1,83 g	type BnF.6907	Coll. particulière	Abollivier et Collin SBNH 1995, P. 2-3.
?	?	?	Quart de statère	Or allié	1,59 g	BnF.6769 a	ach. Rollin et Feuardent 1892	
?	?	?	Quart de statère	Or allié	1,87 g	BnF.6906	ex. coll. de Saulcy	
?	?	?	Quart de statère	Or allié	1,85 g	BnF.6907	ex. coll. de Saulcy	
?	?	?	Quart de statère	Or allié	1,80 g	type BnF.6907		Vente Burgan, décembre 1989, ex. n° 5.

### Légende des différents de revers sous le cheval androcéphale.

Statère: type LT.6764: Roue perlée et pointée en son centre avec ou sans quatre rayons  
type LT.6764 var: Sanglier dans un cercle perlé

Quart de statère: type BnF.6906: Cercle perlé ou BnF.6907  
type BnF.6769a: Roue perlée à quatre rayons

# Un accident de frappe sur un statère osismien

GÉRARD FONTENOY

**S**IL FUT INÉVITABLE que des malfaçons aient pu survenir lors de la frappe des monnaies celtiques, le cas ne semble pas toutefois si fréquent, hormis bien entendu les défauts plus fréquents tels que frappes incomplètes, faibles, décentrées, etc. Aussi, lorsque le cas se présente, il est d'autant remarquable.

Émile Guibourg, dans une communication parue dans le bulletin de la SFN de janvier 1953, à propos d'un lot de petites monnaies provenant d'un trésor<sup>1</sup>, nous décrit plusieurs spécimens qui présentent des anomalies dues à une frappe négligée :

- a/certaines monnaies ont pour revers le type du droit incus ;
- b/d'autres portent plusieurs empreintes du droit avec même, pour l'une d'elles, deux demi-têtes en tête-bêche ;
- c/une pièce porte partiellement l'empreinte du droit au revers, etc.

Ces curieux effets ont diverses causes :

- a/l'un des flans, une fois frappé, étant demeuré adhérent au coin mobile alors que le monnayeur frappait le suivant, ce dernier a reçu sur une face l'empreinte du droit en relief par le coin d'enclume et sur l'autre face l'empreinte du droit incus par le flan demeuré sur le coin mobile ;
- b/l'un des flans, une fois frappé, étant demeuré adhérent au coin mobile, le monnayeur l'en a détaché en refrappant plus ou moins obliquement sur l'enclume, avec pour conséquence d'y imprimer au droit une ou des parties supplémentaires du coin du droit ;
- c/si le flan frappé s'est retourné lors de cette opération, c'est le revers qui a reçu cette partie de l'empreinte du droit, etc.

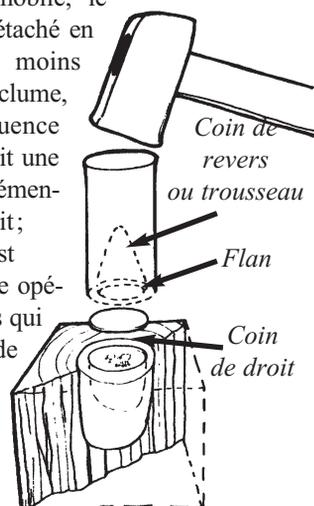


Fig. 1/La frappe des monnaies<sup>2</sup>

## Exemples d'accidents de frappe

Parfois, ce type d'accident de frappe peut avoir des effets extrêmement inattendus et spectaculaires. Dans son *Traité de numismatique celtique* (1973), Colbert de Beaulieu nous présente un statère coriosolite ayant reçu une double empreinte au droit<sup>3</sup> :

*“Un accident de frappe pris pour l'imitation d'un type grec.*

*Le frottis n° 5 représente un statère d'argent allié coriosolite issu du coin III D 34. Le frottis n° 6 représente un produit issu du même coin, sous la forme de deux demi-types disposés en tête-bêche. Ce sont deux frappes successives du même flan n'ayant empreint que la moitié du champ chacune, comme le prouve l'identité caractéristique de chacune des demi-faces et de la pièce normalement frappée. Il s'agit d'un accident technologique ; non, selon A. Blanchet (BSFN, janvier 1952, p. 83), d'une émission du type monétaire d'Istros pris comme modèle.” (fig. 2)*

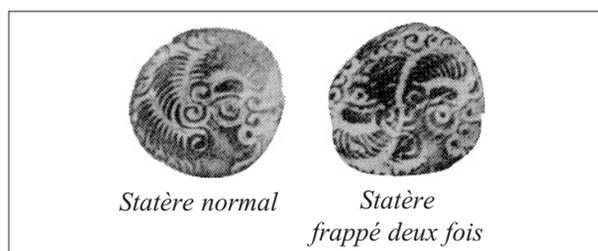


Fig. 2/Statères coriosolites de même coin de droit

Comme il s'agit d'un phénomène intégralement dû au hasard, on peut s'interroger sur la qualité du contrôle exercé à l'issue de la frappe des espèces gauloises, en tout cas pour ce qui concerne ce type d'émissions tardives ; la frappe des espèces en or devait requérir davantage d'attention de la part des monnayeurs.

L'observation minutieuse de certaines pièces permet de distinguer des défauts de frappes beaucoup plus discrets, comme sur le statère suivant attribué aux Vénètes (fig. 3).

Ce statère – BN 6667 (même coin ?), classe III, 6,50 g – provient sans doute du trésor de Pipriac<sup>4</sup> et figure successivement dans les catalogues des ventes Émile Guibourg (décembre 1974, n° 55), VSO Burgan de décembre 1993 (n° 124), Manuel Canovas (mai 1994, n° 34). Il présente un léger tréflage<sup>5</sup> sur la partie antérieure de la tête au droit : l'œil semble pourvu d'une pupille et le menton apparaît cerné d'un filet.

Or, on connaît plusieurs exemplaires de ces statères issus de ce même coin de droit (VSO Burgan, septembre 1991, n° 114 par exemple), sur lesquels l'œil est figuré par un simple globule et dont le filet soulignant le menton est absent (fig. 3).

Sur l'exemplaire tréflé, l'œil pupillé dû au défaut de frappe a pour effet de transformer l'expression du visage en le rendant plus vivant, tandis que le filet soulignant

le menton crée un effet décoratif rappelant, par pur hasard, la technique du cerne des volumes constatée sur un statère vénète inédit de la classe V<sup>6</sup>.

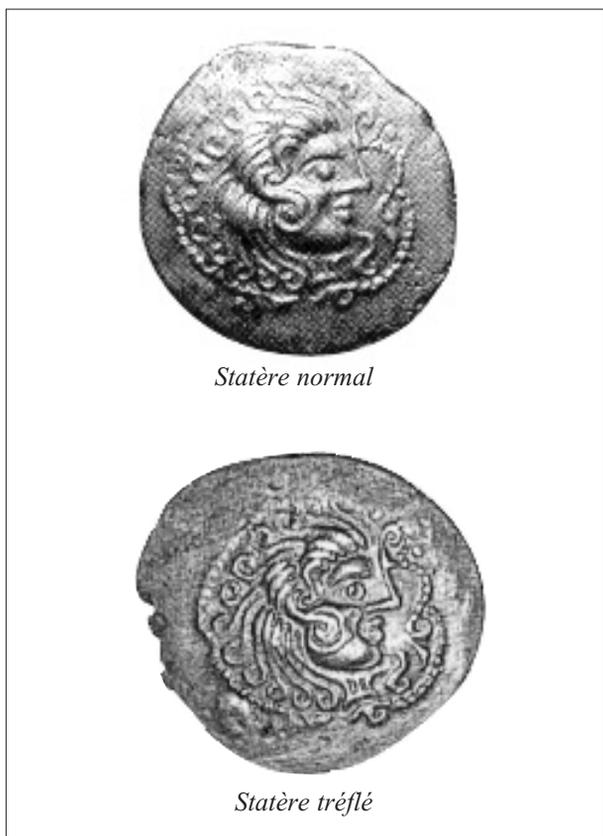


Fig. 3/Statères vénètes de même coin de droit (éch. 2)

### Un statère frappé en deux fois

Le statère osismien ici présenté offre la particularité d'avoir été frappé en deux fois, c'est-à-dire qu'il porte une double empreinte à la fois au droit et au revers. Il provient du trésor de Guingamp<sup>7</sup>; il s'agit d'un statère de bas électrum du type dit à la barrière d'hippodrome (fig. 4). Cet exemplaire de flan large est pratiquement dans l'état de frappe, sans usure, avec un si beau brillant qu'il paraît improbable qu'il ait jamais circulé<sup>8</sup>.

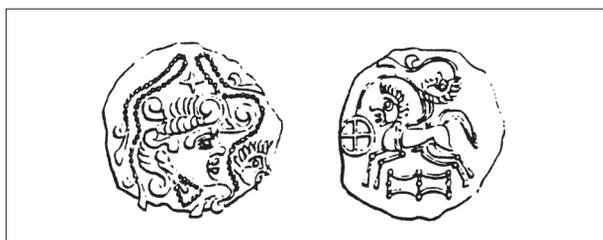


Fig. 4/Le type à la barrière d'hippodrome (statère)

Colbert de Beaulieu, dans son analyse du trésor de Guingamp<sup>9</sup>, décrit ainsi notre spécimen: "Le droit de cette pièce a été frappé en 2 fois, ce qui a déterminé une sorte de monstre, où l'on voit 2 petites têtes pré-faciales." (fig. 5); l'auteur précise en outre qu'il est de même coin de revers que l'exemplaire n° 15 (fig. 6) de la trouvaille de Plouguerneau<sup>10</sup>.



Fig. 5/Le statère osismien frappé en deux fois (éch. 2)



Fig. 6/Le statère n° 15 de la trouvaille de Plouguerneau (éch. 2)

En fait, malgré ces 2 frappes successives et décalées en rotation, une seule tête humaine au droit, est venue à la frappe, avec un écrasement dans la partie supérieure de la chevelure; mais sa petite tête pré-faciale ne l'a pas emporté sur celle de la première frappe et semble glisser sous celle-ci qui est dominante dans la composition pré-faciale. On peut donc lire nettement, au droit, la tête humaine stylisée de la première frappe accompagnée de la petite tête pré-faciale de la seconde frappe, les lignes perlées antérieures s'additionnant finalement assez harmonieusement.

Mais c'est surtout le revers qui, par cet accident, est devenu spectaculaire : ce sont deux chevaux androcéphales qui se superposent, décalés dans un mouvement tournant, l'un au second plan semblant s'élever en se cabrant devant la petite roue à 4 rayons ; c'est celui résultant de la première frappe, et la petite roue en provient également, tandis que la tête-aurige visible est celle qui accompagne le cheval au premier plan issu de la seconde frappe.

Le rythme de l'ensemble est accentué par la profusion de jambes des chevaux<sup>11</sup> mêlées aux éléments visibles du motif à la barrière d'hippodrome lui aussi répété partiellement. Au total, c'est toute la surface du flan au revers qui est occupée du fait de cette double empreinte.

Ainsi, là où le numismate rigoureux ne voit qu'une monnaie imparfaite à l'image confuse<sup>12</sup>, l'amateur, sensible à l'art monétaire celtique, reste interloqué devant la composition mouvementée et tournoyante de ce revers à la gravure fantastique, due au hasard d'un coup de marteau supplémentaire et, a priori, malheureux, mais, finalement, aux conséquences remarquables. ■

Avril 1997.



Fig. 7/Statère d'or de Philippe II de Macédoine, revers

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. *Trouaille de Sainte-Blandine (Isère), 1889 ; 1454 monnaies de la série au cavalier, principalement à la légende COMA. Il s'agit de deniers en argent de la vallée du Rhône portant au droit la tête casquée du type inspiré des deniers de la République romaine.*

2. *Le coin d'avers - ou de droit - qui porte l'empreinte de la face en creux, était fixe - ou dormant - et enchâssé dans une enclume, tandis que le coin de revers, dit mobile, fixé dans un manchon, était tenu dans la main gauche du frappeur, recevant et transmettant le coup de maillet - ou marteau - tenu de l'autre main ; la monnaie devait être frappée d'un seul coup violent afin que les deux faces du flan préalablement chauffé reçoivent leurs empreintes respectives simultanément.*

3. Page 63, fig.13, IV et pages 93-95.

4. *Pipriac (Ille-et-Vilaine), juin 1908 ; environ 600 monnaies, quelques unes en or de bas titre (Pictones ?), le plus grand nombre en argent allié (Vénètes).*

5. *Le monnayeur doublait parfois son coup de marteau pour s'assurer que le flan soit suffisamment empreint ; mais il lui fallait pour cela "recaler" parfaitement le coin dans le creux de l'empreinte avant le deuxième coup, c'est-à-dire "rengrener". Le moindre décalage provoquait alors une frappe "tréflée".*

6. *Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, Annales 1995, page 5, fig.1.*

7. *Trésor de Guingamp (Côtes-d'Armor), vers 1930 ; 64 statères et 190 quarts de statère osismiens aux types du personnage ailé, à la tente en bas électrum, et à la barrière d'hippodrome. Notre statère en est le n° 52 et pèse 6,75 g.*

8. *Je possède un quart de statère au type à la tente en bas électrum provenant du même trésor (n° 76), en excellent état de conservation et présentant le même brillant : l'aspect de couleur du métal de ces deux pièces est à ce point similaire qu'elles sont certainement du même alliage.*

9. *"Le trésor de monnaies osismiennes de Guingamp" (Côtes-du-Nord), extrait de la Revue Belge de Numismatique, tome cent deuxième (1956), page 102, note 9, planche XI, D 28 (droit) et planche XIII, R 21 (revers).*

10. *Trouaille de Plouguerneau (Nord-Finistère), avant 1907 ; 75 monnaies osismiennes - 25 statères, 50 quarts de statère - toutes du type à la barrière d'hippodrome.*

11. *L'analogie avec le bige figurant au revers du statère de Philippe II de Macédoine (356-336), prototype admis du monnayage armoricain (fig.6), est, du fait de cet accident de frappe, si frappante qu'on se doit de ne la considérer que comme une sorte de "clin d'œil" du hasard de la numismatique celtique.*

12. *Le contraste entre la qualité artistique des coins gravés et la négligence lors de la fabrication et la frappe des monnaies peut surprendre ; Paul-Marie Duval, dans "Monnaies gauloises et mythes celtiques" (1987), explique ce paradoxe en opposant le statut du graveur, artiste de talent, à celui des monnayeurs, ouvriers socialement différents, simples exécutants d'une tâche monotone et dont le matériel rudimentaire ne permettait pas de restituer la perfection de la gravure sur des flans souvent mal calibrés, du moins dans les émissions de la fin de l'indépendance.*



# MAISON PLATT

49, rue de Richelieu, 49  
75001 PARIS



**NUMISMATIQUE**  
**PAPIER-MONNAIE • LIBRAIRIE NUMISMATIQUE**  
**ORDRES et DÉCORATIONS**

Adresse postale: BP 2612 - 75026 Paris cedex 01  
*Tél. 01 42 96 50 48 - Télécopie: 01 42 61 13 99*

**Gérard BARRÉ et Daniel RENAUD**  
seront heureux de vous recevoir dans le cadre du magasin  
au 49 rue de Richelieu 75001 PARIS

Où vous pourrez redécouvrir:  
**NUMISMATIQUE GÉNÉRALE**  
**PAPIER-MONNAIE**  
**LIBRAIRIE NUMISMATIQUE**  
**ORDRES ET DÉCORATIONS**

Organisation de VENTES et parutions de "Catalogues à prix fixes".  
*Dès à présent, pour toutes demandes de catalogues, et pour la mise à jour de nos fichiers:*  
*Maison PLATT - BP 2612 - 75026 PARIS cedex 01*

# Un petit billon armoricain provenant du trésor de Jersey-6

GÉRARD FONTENOY

**P**ROVENANT DU FOND d'une très ancienne collection, la piécette ici présentée, récemment acquise sur les plateaux d'un numismate professionnel, est parfaitement répertoriée puisqu'elle figure à l'Atlas de H. de la Tour planche XXVII, c'est-à-dire que c'est bien cet exemplaire qui est représenté sous le n° J. 57 (fig. 2).



Fig. 2/dessin du petit billon J. 57 dans Latour

Cette monnaie provient du trésor de Jersey-6<sup>1</sup>, découvert en 1875 au port de Rozel. D'un poids de 0,60 g, elle est en métal d'aspect cuivré à reflets jaunes rappelant le bas électrum. Sans aucune trace de corrosion, elle est toutefois très fragile car le flan est cassé et prêt de se fragmenter; son diamètre est de 12 à 13 mm (fig. 1).

• **Droit:**

Tête humaine à gauche; la ligne sourcilière se retourne pour former la ligne nasale, l'œil est figuré par un point ovale, la bouche par un simple point; chevelure composée de deux mèches principales symétriques, horizontale et verticale, accompagnées de deux autres situées en arrière et qui leur sont parallèles; reste de grénets à 15 h.

• **Revers:**

Cheval androcéphale à gauche à la crinière bouletée; la tête aurige est hors du flan quoiqu'on en distingue une partie ainsi que le stimulus perlé; cercle perlé et centré d'un point au-dessus du cheval; au-dessous, on devine un personnage ailé couché dont seule l'aile est parfaitement venue à la frappe.

On remarque que le dessin dans l'ATLAS DE MONNAIES GAULOISES n'est pas exactement fidèle au modèle en ce qui concerne le droit: la tête est représentée complète, détaillée, alors que la qualité de la frappe ne permet pas une telle lecture. La netteté du revers n'est, par contre, pas usurpée, la concavité du flan en ayant protégé l'empreinte.



Fig. 1/le petit billon J. 57 agrandi x 4

## Les petits billons armoricains

Ces menues monnaies, d'un module n'excédant pas environ 12 mm, de flan extrêmement mince, sont dénommées "petit billon" ou encore parfois "minimi".

Depuis leur découverte en nombre dans les trésors de La Chaloire à Angers (1828), Brec'h en Morbihan (1888), Carantec (1910), Jersey-6-Rozel (1875), Jersey-11-Le Catillon (1957) pour les plus importants, et en fouille sur site à Trogouzel près de Douarnenez entre 1977 et 1979, ces petits billons ont fait l'objet d'études diverses ainsi que d'un classement typologique, sans doute à compléter tant les trouvailles semblent apporter de types nouveaux.

Ils sont les témoins d'une circulation tardive bien postérieure à la fin de l'indépendance, soit dans les 40 dernières années avant notre ère tel que le confirment les contextes stratigraphiques dans les différents enfouissements<sup>2</sup>.

D'un alliage relativement comparable à celui des statères coriosolites qui circulent encore à cette époque tardive, leur poids moyen théorique se situe à deux niveaux: l'un à 0,80 g, l'autre à 0,55 g.

- Les premiers pourraient être des 1/8 de statère (0,80 g x 8 = 6,40 g).

- Les seconds des 1/12 de statère (0,55 g x 12 = 6,60 g) qui seraient de fait des divisions des premiers et qui pourraient correspondre également à des divisions dans le système monétaire méditerranéen, en l'occurrence des oboles d'environ 0,50 g.

Quelle que soit la valeur réelle de ces divisions, il apparaît que le système monétaire armoricain comprenait, à la fin de l'indépendance, non seulement des statères et des 1/4 de statère, mais aussi des fractions inférieures nécessaires aux échanges commerciaux durant les dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. en Armorique.

Globalement, à part les types à la tête casquée (fig. 3) qui sont les plus courants tout en étant les plus dispersés<sup>3</sup>, ainsi que les types à la tête de face (fig. 4) trouvés en très grand nombre (25 000 exemplaires) au pont de la Chaloire<sup>4</sup>, les autres petits billons reprennent le plus souvent certains éléments typologiques des statères correspondants à la même zone d'émission.



Fig. 3/type à la tête casquée

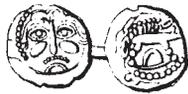


Fig. 4/Type à la tête de face

### Attribution de notre petit billon aux Osismes

Dans la trouvaille de Carantec<sup>5</sup> figure un petit billon (monnaie n° 13 de la trouvaille) à la tête casquée au droit et au cheval androcéphale avec barrière d'hippodrome au revers, reprenant donc totalement dans l'empreinte de son revers la typologie des statères et 1/4 de statère de la série osismienne à la barrière d'hippodrome. Ce petit billon de 0,60 g, "exemplaire unique et exceptionnel", se révèle d'un billon riche en argent (fig. 5).



Statère



1/4 de statère

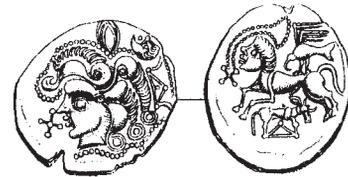


Petit billon – Carantec n° 13

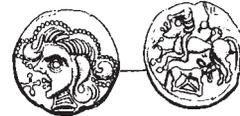
Fig. 5/Série à la barrière d'hippodrome

Par ailleurs, provenant du même trésor de Jersey-6 que notre exemplaire étudié ici, un petit billon, figurant à l'Atlas sur la même planche au n° J.55, constitue, par sa typologie empruntée aux revers des statères et 1/4 de statère au taureau-enseigne (fig. 6), "le terminus typologique et chronologique" de cette série également osismienne.

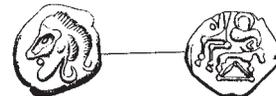
Ainsi, on peut donc répertorier deux séries osismiennes comprenant des petits billons dont les revers reprennent la typologie de la série correspondante.



Statère



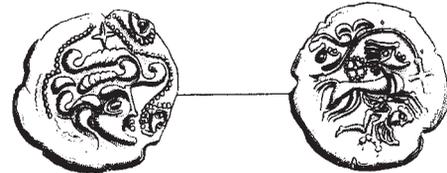
1/4 de statère



Petit billon - LT J.55

Fig. 6/Série au taureau-enseigne

À Jersey-11-lot n° 2<sup>6</sup>, parmi les espèces osismiennes recueillies, se trouvaient douze 1/4 de statère en électrum au type du personnage ailé couché sous le cheval, divisions du statère BN 6533 (fig. 7), et portant un cercle perlé centré d'un point – tout à fait similaire à celui figurant sur notre spécimen – au-dessus de l'androcéphale tourné à droite; l'un des exemplaires porte le cheval tourné à gauche. Ce type était également présent à Jersey-6 – voir au Latour, planche XXVI, J.47 et J.56 (fig. 7) – ainsi qu'à Carantec et Perros-Guirec<sup>7</sup>.



Statère BN 6533



1/4 de statère LT J.47



Petit billon - LT J.57

Fig. 7/Série au personnage ailé

Indéniablement, à la fois le style et la typologie du revers de notre spécimen, directement empruntés à ces divisions, le désignent comme étant osismien.

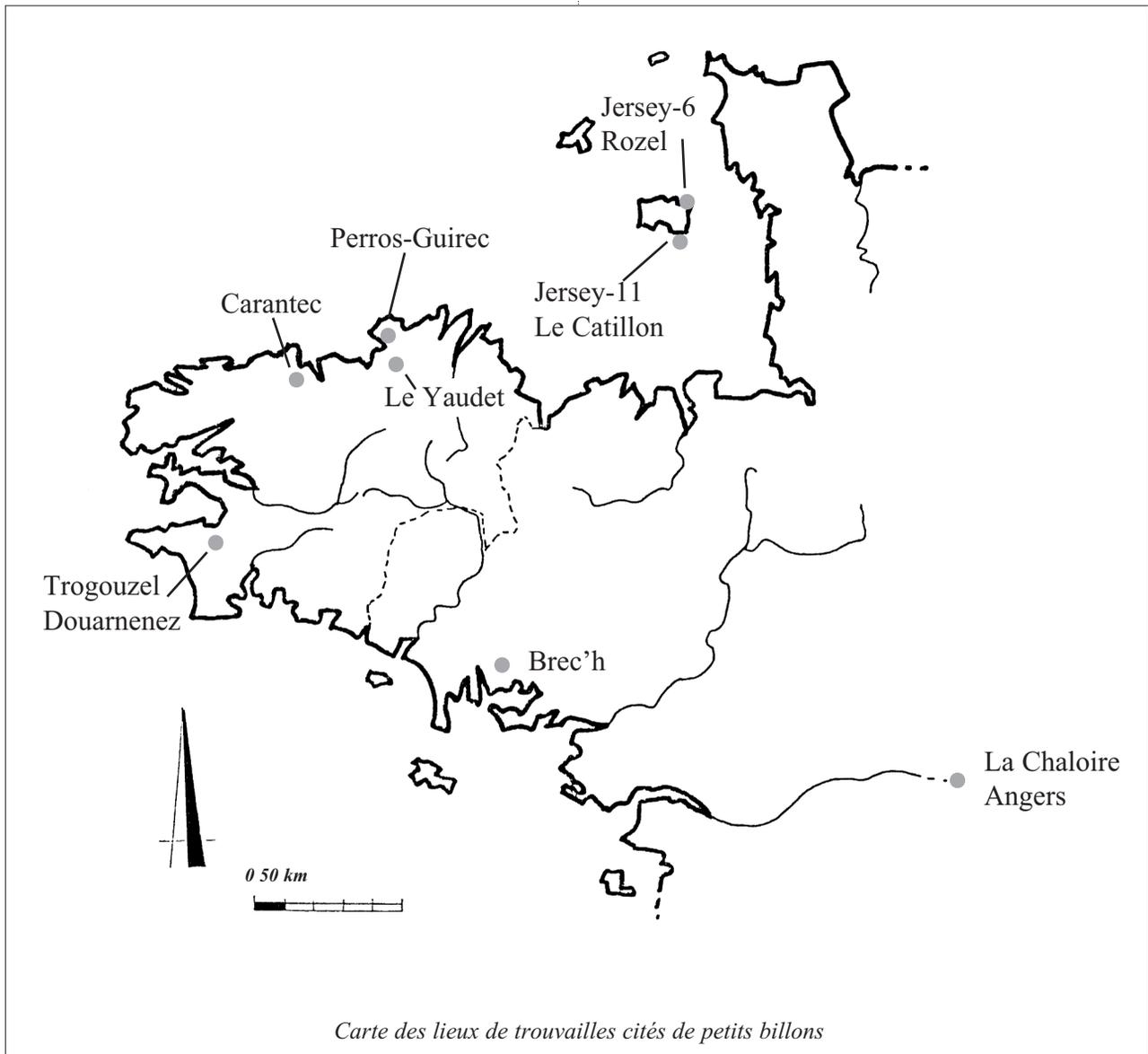
À l'instar de celles à la barrière d'hippodrome et au taureau-enseigne, la série au personnage ailé sous l'androcéphale comporte des petits billons identifiables par

le type empreint au revers, le droit se distinguant nettement de celui des statères et 1/4 de statère tel que cela semble la règle pour les petits billons osismiens<sup>8</sup>.

Se rencontrant rarement sur le marché numismatique, le plus souvent d'alliage médiocre, généralement mal frappés et mal conservés, parfois ébréchés, entaillés

ou même fragmentés, ces petits billons, fragiles et émouvants petits documents monétaires, s'ils ne suscitent ni admiration ni convoitise de la part de l'amateur de monnaies gauloises, présentent toutefois un grand intérêt pour la numismatique celtique armoricaine. ■

*Février 1997*



## Notes

1. Les nombreux trésors et trouvailles découverts à Jersey sont répertoriés par numéro d'ordre chronologique, le plus récent étant Jersey-11-Le Catillon sur la paroisse de Grouville en 1957.

Le trésor de Jersey-6-Rozel, ou encore Trinity selon certains auteurs, fut découvert en 1875 à la suite du glissement d'une falaise de la baie de Rozel; en fait, ce furent plusieurs dépôts qui furent libérés jusqu'en 1886, composés au total d'environ 3 000 monnaies.

2. Dans un des lots de Jersey-6, des monnaies romaines fixent l'enfouissement à -39 au plus tôt; d'autre part, les petits billons découverts sur des sites culturels sont associés à du matériel augustéen.

3. Le type à la tête casquée est imité des monnaies d'Emporion à la tête de Pallas Athéné coiffée du casque corinthien; on a trouvé ce type en Morbihan et en Finistère, mais aussi en Normandie et dans le Maine, ce qui démontre une tendance à l'universalité des petits billons à ce type avec toutefois la particularité de l'émetteur transcrite par la typologie du revers.

4. Ce type est principalement connu par la trouvaille du pont de la Chaloire à Angers; il est attribuable aux Andécaves et a été classifié par le numismate André Jeuffrain en 1846, deux des trois classes utilisant le motif à la tête de face au droit.

5. 12 petits billons, dont quatre au type à la tête casquée, associés à des espèces osismiennes, au total 41 monnaies contenues dans un pot découvert sur l'île Callot à Carantec en 1910.

6. Découverte le 22 janvier 1957 au Catillon de Haut sur la paroisse de Grouville par le fils d'un fermier, M. Peter Langlois, de 610 monnaies, puis 252 autres dans un 2<sup>e</sup> lot, enfin un 3<sup>e</sup> lot de plus de 1 600 pièces en 1959; au total, près de 2 500 monnaies armoricaines et bretonnes dont près de 90 % coriosolites.

7. 184 monnaies armoricaines découvertes en décembre 1933.

8. C'est parfois le droit qui reprend la typologie identifiable de l'émetteur: à Trogouzel, la plupart des petits billons portent à l'avant une tête de facture osismienne et au revers le cheval de style riedonne accompagné de la roue à 4 rayons caractéristique.

9. Philip de Jersey et Philippe Abollivier: "LES MONNAIES GAULOISES" dans "PLOULEC'H (CÔTES-D'ARMOR)", SBNH, Annales 1997, p. 20.

## Bibliographie

- M. Clément, K. Gruel, L.-P. Delestrée, P. Galliou: "MONNAIES CELTIQUES DÉCOUVERTES LORS DES FOUILLES DU TEMPLE GALLO-ROMAIN DE TROGOUZEL À DOUARNENEZ (FINISTÈRE)"  
Dossier de Protohistoire n° 1  
Monnaies gauloises découvertes en fouille, 1987 p. 33-54.
- Katherine Gruel et Alain Taccoen: "PETIT NUMÉRAIRE DE BILLON ÉMIS DURANT ET APRÈS LA CONQUÊTE ROMAINE DANS L'OUEST DE LA GAULE"  
B.A.R. 222 – MAYS M. (éd.) 1992  
Celtic coinage: Britain and Beyond, Oxford, p. 165-188.
- J.-B. Colbert de Beaulieu:
  - "TROUVAILLES ANCIENNES DE MONNAIES CELTIQUES-I-LA TROUVAILLE DE CARANTEC"  
Annales de Bretagne 1953, p. 310-318.
  - "LE TRÉSOR DE JERSEY-11 ET LA NUMISMATIQUE CELTIQUE DES DEUX BRETAGNES"  
Revue belge de numismatique, Bruxelles 1957, p. 47-88.
  - "UN TROISIÈME LOT DE LA RÉCOLTE DE JERSEY-11"  
Revue belge de numismatique, Bruxelles 1959, p. 49-57.
- Henri de la Tour:  
"ATLAS DE MONNAIES GAULOISES", Paris 1892.
- Philippe Abollivier:
  - "À PROPOS DE DEUX PETITS BILLONS ANDÉCAVES INÉDITS"  
SBNH, Annales 1994, p. 9-11.
  - "RÉFLEXIONS SUR LE MONNAYAGE DES OSISMES A PARTIR D'UN QUART DE STATÈRE INÉDIT DÉCOUVERT A OUESSANT"  
SBNH, Annales 1996, p. 3-12.

## ADDENDUM

Les fouilles sur le site du Yaudet en Ploulec'h (Côtes-d'Armor), lors des campagnes de 1991 à 1995, ont livré 6 monnaies gauloises armoricaines, dont 2 petits billons<sup>9</sup>.

L'un d'entre eux est du même type que notre exemplaire. Malheureusement, son mauvais état de conservation ne permet pas la lecture d'éventuels éléments supplémentaires; ébréché, il pèse 0,43 g.

Toutefois, le fait qu'il soit associé à trois autres espèces émises par les Osismes est un indice supplémentaire pour son attribution à ce peuple. Enfin, contrairement à Trogouzel, si ces deux petits billons ont bien été découverts en fouille sur site, il s'agit cette fois d'un site archéologique non cultuel.



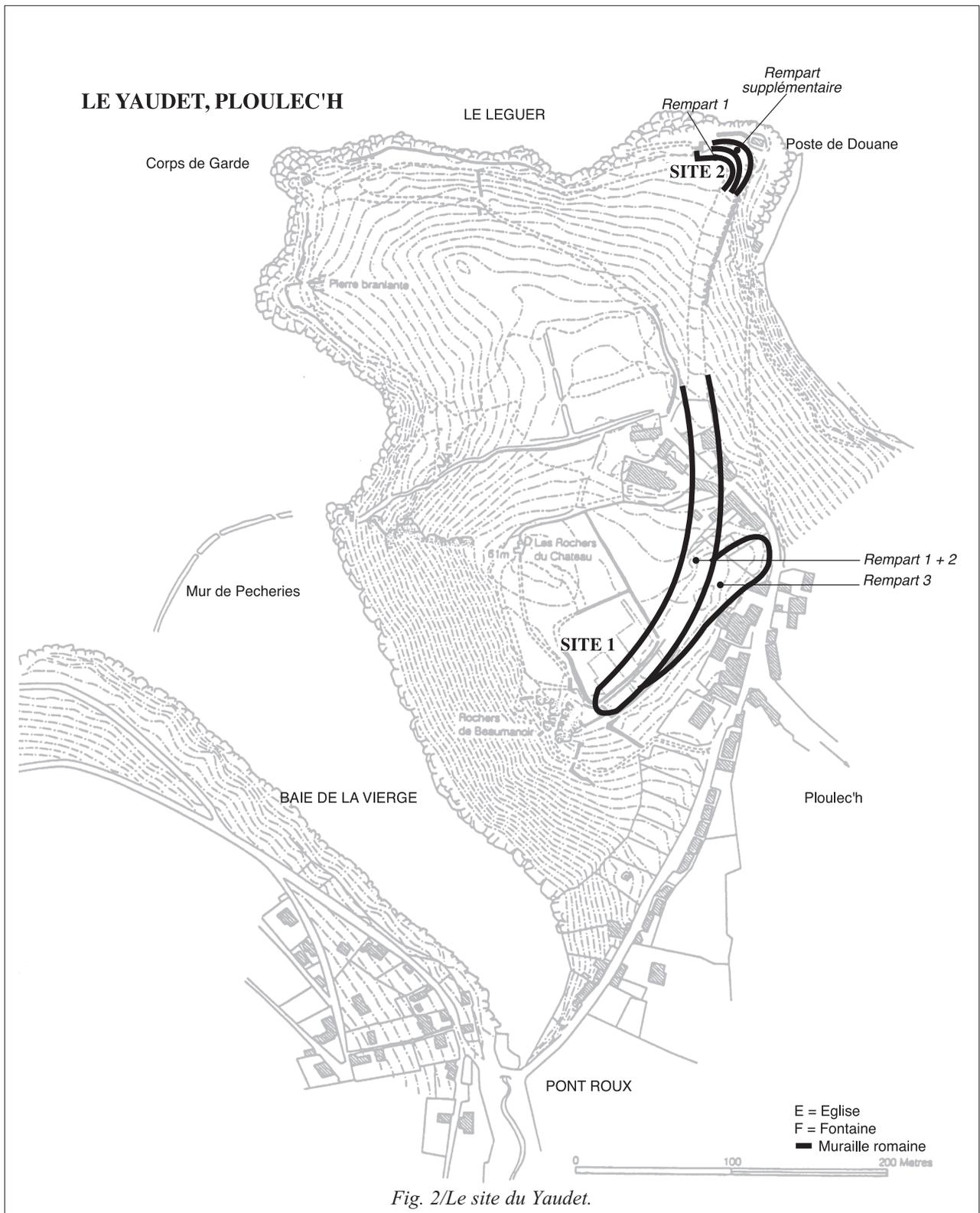


Fig. 2/Le site du Yaudet.

L'élément le plus visible du système défensif est un rempart massif flanquant le bord sud-oriental du plateau supérieur. Courant des Rochers de Beaumanoir au rebord septentrional de l'escarpement, il domine la vallée descendant vers Pont-Roux. En outre, on voit encore sur le côté oriental du promontoire les restes de la muraille défensive du Bas Empire romain.

Le promontoire est occupé par les éléments principaux de l'ancien village du Yaudet, dominé par le clocher de son église et qu'entourent encore les terres agri-

coles qui en dépendaient, aujourd'hui abandonnées. Le site fut acquis en 1980 par le département des Côtes-d'Armor, à la demande de la commune, afin de le protéger de l'extension d'une urbanisation périurbaine et de permettre le déroulement de fouilles archéologiques dans de bonnes conditions. Les murets fermant les parcelles et les chemins creux ont été préservés, mais la végétation naturelle a repris ses droits. Le genêt et la fougère y dominent, mais les pentes plus raides et moins exposées portent un couvert mixte, où abondent les

petits chênes. Le promontoire est parcouru par un réseau de chemins bien entretenus, et la situation maritime du Yaudet, ses bâtiments anciens et sa végétation en font un cadre particulièrement remarquable.

On sait depuis plus d'un siècle que Le Yaudet est un site archéologique majeur (de la Borderie, 1853 ; du Mottay, 1869, 1885 ; Harmois, 1912). Les découvertes qui s'y sont accumulées au fil des temps ont été présentées par Louis Pape (1978, A33-A35), et l'on ajoutera à cette compilation la présentation de monnaies gauloises et carthaginoises conservées dans une collection privée établie au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui pourraient provenir du Yaudet (Sanquer, 1983).

Le site a fait l'objet de plusieurs fouilles, d'ampleur très limitée. En 1935, on y découvrit un certain nombre de squelettes lors de la construction d'une maison, près de l'église. Aucun mobilier archéologique n'accompagnait ces trouvailles, mais il est probable qu'elles appartiennent au Haut Moyen Âge (Savidan, 1935 ; Mazeres, 1936). De 1952 à 1954, le professeur Léon Fleuriot dégaugea la muraille romaine, dans l'angle nord-est du site, tant à l'ouest qu'au sud du Poste de Douane. À l'ouest de celui-ci il mit au jour une porte romaine, donnant accès à une zone d'échouage située au pied de la falaise. La fouille n'a pas donné lieu à publication, mais les rapports intermédiaires ont été conservés (Fleuriot, 1952, 1953, 1954a ; Merlat, 1954, 1955). En 1969, le professeur Garlan mena de nouveaux travaux exploratoires dans ce secteur. Il dégaugea la végétation qui masquait la muraille romaine et entreprit une série de sondages qui mirent en évidence des niveaux romains et médiévaux (Garlan, 1969). Enfin, en 1978, un bref sondage explora un cercle visible sur une photographie aérienne, avant qu'il soit détruit par la construction d'un parking. On y aurait trouvé de la céramique de l'Âge du Bronze.

Ainsi, avant même que s'engage la fouille, l'exploration archéologique du site, les découvertes documents historiques (de la Borderie, 1853, 1896 ; Fleuriot, 1954b) montraient avec beaucoup de netteté le potentiel archéologique et historique considérable du Yaudet :

- le promontoire a livré de nombreux artefacts préhistoriques ;
- il est possible que la fortification qui forme l'éperon barré date de la fin de l'Âge du Bronze ou de l'Âge du Fer ;
- la découverte de monnaies carthaginoises et armoricaines donne à penser que le site était encore occupé à La Tène Moyenne et Récente ;
- le site continua d'être occupé à l'époque romaine et, à un certain stade de cette période, probablement à la fin du troisième siècle, on y édifia une muraille de défense ;
- au Haut Moyen Âge, l'établissement était suffisamment important pour que la tradition y place le siège d'un évêché, qui aurait été plus tard transféré à Tréguier ;
- l'occupation s'y poursuivit pendant tout le Moyen Âge ;
- enfin, dans ce paysage revenu à l'état de nature,

se voient encore les structures du village des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles et des terres qui lui étaient associées.

### Les fouilles de 1991-5

Le potentiel archéologique du Yaudet est tel qu'il ne concerne pas seulement les études bretonnes, mais s'intègre aussi dans une analyse globale des contacts et des commerces sur la façade atlantique de l'Europe. C'est pour cette raison que le site fut choisi par une équipe franco-anglaise conjointement dirigée par Patrick Galliou et Barry Cunliffe et appuyée sur les ressources du Centre de recherche bretonne et celtique de l'Université de Bretagne Occidentale à Brest et l'Institute of Archaeology de l'Université d'Oxford. Les fouilles furent menées avec l'aimable autorisation du Ministère de la Culture (Sous-direction de l'Archéologie), du département des Côtes-d'Armor et de la commune de Ploulec'h. L'équipe bénéficia aussi de l'aide précieuse de Monsieur Jean Even, maire de Ploulec'h, et de Madame Michelle Le Brozec, présidente de l'Association pour la recherche et le sauvetage des sites archéologiques du Trégor. Ce projet a reçu l'aide financière du Ministère de la Culture, du département des Côtes-d'Armor, de la British Academy, de la Society of Antiquaries of London, de l'Université d'Oxford enfin.

Les campagnes ont été menées tous les ans, pendant cinq ans, au cours des trois dernières semaines du mois de juillet, par une équipe d'une vingtaine d'archéologues professionnels et amateurs. Le traitement des objets et les analyses de laboratoire ont été assurés par l'Institute of Archaeology d'Oxford, où toutes les trouvailles ont été provisoirement déposées, avant attribution finale à un dépôt de fouilles de la région Bretagne.

Ce programme de recherche a été centré sur les thèmes suivants :

- mise en évidence des évolutions dans l'occupation du site ;
- analyse des structures défensives ;
- obtention d'échantillons de mobiliers témoignant des mutations sociales et économiques des communautés occupant le site ;
- examen des facteurs affectant la conservation des dépôts stratifiés et des vestiges organiques.

Nous avons choisi deux zones à fouiller au cours de ces cinq premières années : le site 1, sur le plateau supérieur, juste derrière le rempart ; le site 2, à l'extrémité nord-est du promontoire, dans les environs du Poste de Douane.

Au cours de ces cinq années, un plan détaillé du promontoire a été levé, de même que des plans à petite échelle de la fontaine et du Mur de Pêcherie qui barre la baie de la Vierge, immédiatement à l'ouest du promontoire.

Les fouilles du Yaudet ont mis en évidence l'importance du site pour l'archéologie et l'histoire de la Bretagne. Dans ce qui suit, nous insisterons sur les résultats les plus significatifs de nos travaux.

## La Préhistoire

La variété des artefacts exhumés au Yaudet, couvrant la période allant du Mésolithique à l'Âge du Bronze, montre que le promontoire fut fréquenté pendant toute la Préhistoire. Le seul dépôt stratifié de cette période, attribuable à l'Âge du Bronze, donne à penser que de tels niveaux existent encore dans des zones protégées, et en particulier à proximité des pointements rocheux. De tels dépôts nous permettraient d'étoffer notre documentation sur ce point, à condition bien sûr qu'ils existent encore et puissent être fouillés.

## L'Âge du Fer

Les fouilles ont montré l'existence de bâtiments de pierre antérieurs à la construction du rempart, mais nous ne savons rien encore de l'étendue de ce premier habitat. D'après les premières données recueillies, nous le placerions volontiers à La Tène Moyenne.

La séquence défensive de La Tène Récente/Finale est d'un intérêt considérable, qui dépasse d'ailleurs le seul site du Yaudet. La découverte de deux phases de construction de ce rempart sur le site 2, à l'angle nord-est du promontoire, donne fortement à penser que celui-ci fut défendu sur tous les côtés. Cela signifie que l'espace enclos est d'environ 8 hectares, ce qui est beaucoup à cette époque. Il est certain que Le Yaudet n'est pas un simple éperon barré et que, en dépit de sa situation côtière, c'est avec les véritables *oppida* qu'il convient de le comparer.

La séquence défensive mise en évidence sur le site 1 est particulièrement intéressante. Le premier rempart est un *murus gallicus* massif, comparable à celui du Camp d'Artus en Huelgoat (Finistère) (Wheeler, Richardson, 1954). La reconstruction et l'élargissement de ces défenses (rempart 2) montrent que la communauté qui occupait les lieux continuait de ressentir le besoin d'édifier des remparts. Nous ne savons toutefois pas si ce besoin avait des fondements sociaux ou purement militaires.

Le rempart de phase 3 est un véritable talus, l'avant présentant une forte pente. Les parallèles les plus proches sont à chercher en Normandie, dans les défenses du type Fécamp. Sa conception est différente de celle des défenses précédentes en ce sens qu'il est destiné à protéger le promontoire d'une attaque terrestre et non à en défendre la circonférence.

Les éléments dont nous disposons actuellement nous font placer ces trois remparts à la "fin de l'Âge du Fer", sans qu'il soit possible de les dater avec plus de précision. Nous ne savons donc pas comment ces trois ensembles défensifs se situent dans la chronologie de la conquête césarienne. Le fait qu'un certain temps se soit écoulé entre la construction des deux remparts montre bien que l'histoire de ces défenses ne saurait tenir dans les seules années 50 avant notre ère. Le scénario le plus simple consisterait à considérer que le rempart 3 correspond à la conquête césarienne, les défenses antérieures appartenant alors à la première moitié du premier siècle de notre ère, sinon à une phase plus ancienne encore. Mais si l'on attribue le rempart 3 à une époque postérieure la conquête césarienne, cette hypothèse soulève d'intéressantes questions sur le contexte historique. Ces attri-

butions méritent d'être attentivement étudiées, de même que les implications du système chronologique du Yaudet sur la datation des remparts de style *murus gallicus*.

La fouille a livré des ensembles importants et bien stratifiés de céramiques laténiennes, dont les différents groupes peuvent être répartis dans une séquence chronologique couvrant plusieurs décennies. Il nous est maintenant possible de présenter une série typologique utilisable ainsi que les statistiques concernant la répartition chronologique des différentes pâtes. Ceci constituera un apport majeur aux études régionales et concernera autant la Normandie et la Grande-Bretagne que la Bretagne elle-même. La présence d'amphores romaines intéresse enfin l'étude de l'évolution du commerce maritime à longue distance.

Nous mentionnerons *in fine* l'assemblage d'ossements animaux, remarquablement bien conservés, qui nous fournira des données essentielles sur l'existence de cette communauté.

## La période romaine

Nous connaissons mal l'évolution du Yaudet au Haut Empire romain. Sur le site 1, de nombreux éléments archéologiques montrent que l'occupation se poursuivit après la Conquête, et la mise en place d'une épaisse couche de grosses pierres sur l'arrière du rempart à la fin du premier siècle avant ou dans les premières décennies du siècle suivant témoigne d'efforts d'aménagement considérables. Puis ces indices se raréfient et disparaissent presque avant que se développe une nouvelle activité à la fin du troisième siècle. Il est donc possible que, comme à Alet, l'habitat de l'Âge du Fer ait perduré quelque temps après la Conquête, avant de décliner au moment de l'apparition des villes gallo-romaines proprement dites. Il est ainsi possible que le déclin du Yaudet accompagne l'essor de Vorgium/Carhaix, capitale des Osismes.

À la fin du troisième siècle, on éleva une muraille maçonnée pour défendre le promontoire. Les trouvailles monétaires montrent bien que ce phénomène est contemporain de l'Empire gaulois. Dans ce domaine, on peut comparer Le Yaudet à Alet. Il serait toutefois erroné d'attribuer les fortifications armoricaines au même contexte historique que celles du *Litus saxonicum*, que l'on attribue aujourd'hui, avec quelque raison, à la décision de Carausius de défendre la Bretagne contre une attaque des armées romaines stationnées sur le Continent (Fulford, 1995). Bien que contemporaines, les fortifications armoricaines et bretonnes sont structurellement très différentes, ce qui témoigne sans doute de rôles dissemblables. La refortification de sites défendus à l'Âge du Fer, comme Alet et Le Yaudet pose d'intéressantes questions. Elle traduit sans doute le besoin de protéger l'estuaire de rivières donnant accès à l'arrière-pays lors de périodes troublées, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle dénote également l'envie, ressentie par les communautés locales, de se réapproprier les anciens centres tribaux. Mais ceci n'est bien sûr qu'une hypo-

thèse que seul l'avancement des fouilles pourra permettre de fonder ou d'infirmer.

L'absence de monnaies de la première moitié du quatrième siècle pose problème et semble indiquer que le site ne fut pas occupé lors de cette période. Mais la présence de poteries, de monnaies et d'une fibule de la fin du quatrième siècle montre clairement un renouveau de l'activité dans cette période. La fibule est un élément particulièrement intéressant, car il est possible qu'elle ait fait partie de l'uniforme militaire du temps. Ceci nous permettrait de mieux comprendre le contexte de l'occupation tardive du site.

### **Le Haut Moyen Âge**

Il est peu vraisemblable que l'existence d'une forteresse contrôlant l'entrée du Léguer et pourvue de bons mouillages ait été oubliée au cours des migrations des cinquième et sixième siècles. La tradition qui veut qu'un évêché ait existé en ce lieu avant d'être transféré à Tréguier souligne l'importance du Yaudet au cours de cette période.

L'exploration du site 1 a livré de nombreux éléments témoignant d'une intense exploitation des lieux au Haut Moyen Âge, dont il est cependant difficile de dater les différentes phases. Il n'est pas impossible que les fouilles du Yaudet nous ouvrent de nouvelles perspectives sur les migrations bretonnes et l'établissement des premiers colons venus d'Outre-Manche.

### **Le Moyen Âge**

Le site 1 nous a livré d'abondants indices du développement de l'habitat sur le sommet de l'éperon entre le onzième et le quatorzième siècle. Six maisons, des cours, des dépotoirs et des parcelles cultivées ont ainsi été localisés dans une bande étroite courant derrière le rempart de l'Age du Fer. Nous ne savons pas encore quels étaient les liens existant entre cette partie de l'habitat et le noyau central, qu'il faut sans doute chercher dans les parages de l'église. Il est cependant vraisemblable que la communauté occupant le Yaudet se soit développée au cours du Moyen Âge, contraignant une partie des habitants à s'installer sur les franges de la zone cultivée.

Les grandes quantités de poteries recueillies en dépôts stratifiés et d'ossements animaux mis au jour dans l'habitat permettront de mieux analyser les relations qu'entretenait cette population avec son environnement immédiat ou plus lointain. La découverte d'une monnaie d'argent et de pichets importés de Saintonge laisse soupçonner un niveau de vie sensiblement plus élevé que celui des communautés paysannes traditionnelles.

### **Le déclin post-médiéval**

Si l'habitat exhumé sur le site 1 correspond à une période d'expansion, du onzième au quatorzième siècle, l'habitat s'étendant à partir du noyau du village, il n'est guère surprenant que cette zone ait été abandonnée quand l'économie du village vint à décliner et quand les terres les plus récemment colonisées furent remises en culture. Les bâtiments les plus anciens du village actuel

datent du quinzième ou du seizième siècle, et il est possible que l'habitat ait été remodelé à cette époque et ses terres remembrées de manière à façonner le paysage que nous connaissons aujourd'hui.

### **Le Yaudet.**

#### **Potentiel et perspectives**

Il est probable que ce qui précède aura donné au lecteur une idée du remarquable potentiel archéologique et historique du Yaudet. Les fouilles en cours ont montré qu'il y a peut-être là une occupation continue – ou presque – de la fin de l'Âge du Fer à nos jours. Si c'était bien le cas, nous aurions sur ce site la possibilité unique d'étudier à loisir les périodes charnières de l'histoire de la Bretagne. Par ailleurs, la situation côtière du Yaudet signifie que son économie fut, du moins pour une part, intégrée dans les systèmes d'échanges associés aux voies maritimes atlantiques.

La prochaine étape de notre étude devra donc consister à examiner l'étendue et la nature de l'occupation dans la zone enclose, nous permettant, dans un deuxième temps, de procéder à des fouilles de plus grande ampleur.

#### **Les monnaies gauloises**

Six monnaies gauloises ont été mises au jour lors des campagnes 1991-95 au Yaudet, mais une seule fut découverte dans un milieu clos de la fin de l'Age du Fer. Les autres furent exhumées dans des niveaux romains ou médiévaux.



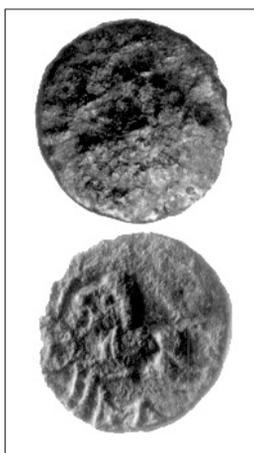
- 1/  
Statère d'argent allié; 5,64 g; attribué aux Abrincates, type XN classe II, LT.XXV. J13, découvert dans une couche archéologique post-césarienne.

La série XN est traditionnellement attribuée aux Abrincates de l'Avranchin, bien que la répartition de ces monnaies ne confirme pas cette identification. La plupart des exemplaires connus ont été mis au jour dans des enfouissements de l'île de Jersey et du territoire des Coriosolites. La monnaie du Yaudet est l'exemplaire le plus occidental connu d'une série provenant probablement des côtes de la baie du Mont-Saint-Michel. Le poids de la monnaie du Yaudet est relativement bas par rapport aux autres espèces de la classe II, et il est probable qu'elle ne contient que très peu d'argent. On peut vraisemblablement la dater des années précédant la Conquête.



• 2/  
Quart de statère; 1,00 g;  
type à la "barrière  
d'hippodrome",  
attribué aux Osismes.

• 3/  
Quart de statère; 0,89 g;  
type à la "barrière  
d'hippodrome", attribué  
aux Osismes, découvert  
dans un milieu clos de la fin  
de l'Âge du Fer (1<sup>er</sup> s. av. J.-C.)  
en présence de céramiques  
ne permettant pas une  
datation absolue plus précise.



• 4/  
Quart de statère; 1,36 g;  
type au sanglier,  
attribué aux Osismes.  
Type LT.6543 var.



Ces deux types (à la "barrière d'hippodrome" et au sanglier) se rencontrent en grand nombre dans les enfouissements connus dans le Finistère et l'ouest des Côtes-d'Armor, donc sur le territoire des Osismes. Nous ne savons pas si ces différents types furent produits par les mêmes autorités monétaires et s'ils sont exactement contemporains. Les cartes de répartition ne montrent pas de différences significatives et nous sommes très mal renseignés sur leur chronologie, bien que l'on admette généralement que ces espèces datent des quelques décen-

nies précédant la guerre des Gaules. Il faut cependant noter que le type au sanglier ne se rencontre pas dans les enfouissements de Jersey et qu'il est donc peut-être légèrement antérieur aux autres types osismes de bas argent (ou bien encore qu'il vient d'une autre origine).

Le droit du quart de statère n° 2 à la "barrière d'hippodrome" porte quatre entailles, à l'arrière de la tête. Il s'agissait soit de vérifier de la sorte la teneur en métal précieux ou d'une monnaie sacrifiée (phénomène courant sur les sites culturels).



• 5/  
Monnaie divisionnaire en  
bronze ou bas argent; 1,03 g;  
petit billon armoricain.

• 6/  
Monnaie divisionnaire  
en bas argent; 0,43 g;  
petit billon armoricain  
attribuable aux Osismes.  
Type LT.XXVII J.57.



Ces deux monnaies relèvent d'un ensemble de petites monnaies de bas argent communément appelées "petits billons armoricains". Le droit du n° 5 porte une tête à gauche, dont on ne distingue que l'œil et la joue, le revers semblant figurer un cheval à droite. Le n° 6 est frappé dans un meilleur métal et montre une tête à gauche, le revers figurant un cheval androcéphale regardant aussi à gauche. Au-dessus, un cercle de perles entoure une perle centrale.

Il est difficile d'attribuer ces petits billons à une communauté particulière, beaucoup d'entre eux ayant une répartition extrêmement localisée. Le n° 5, par exemple, ne connaît pas de parallèle exact, bien qu'une monnaie du trésor 7 du Catillon, à Jersey, présente le même droit. Le n° 6, en revanche, est du type La Tour XXVII J.57, qui se rencontre dans le trésor du Rozel à Jersey. Cependant une étude récente<sup>1</sup> du petit billon J.57 a permis de mettre en évidence la connexion typologique de cette monnaie avec la série Osisme au personnage ailé.

1. Gérard Fontenoy: UN PETIT BILLON ARMORICAIN PROVENANT DU TRÉSOR DE JERSEY-6, SBNH, Annales 1997, p. 11.

On a récemment attribué ces émissions à la monétarisation des échanges commerciaux dans la période suivant immédiatement la guerre des Gaule sur une période de -40 à +40<sup>2</sup>. Il faut cependant remarquer que ces monnaies se rencontrent plutôt sur des sites à vocation culturelle que sur ceux où on les attendrait s'ils témoignaient d'une monétarisation des échanges. En fait, les "petits billons armoricains" relèvent de toute une série de types divers, apparaissant dans les différentes régions d'Armorique, et il ne serait donc pas étonnant que leurs fonctions aient varié au fil des temps au gré des régions.

Nous ne pouvons conclure sur la numismatique gauloise du Yaudet, sans parler de l'exemplaire de la collection de Penguern (fig. 3) découvert en 1844. Celui-ci fut dans un premier temps publié par Lemièrre en 1852 (p. 220, PL. II n° 2). Il s'agit d'un exemplaire en or fourré cuivre pesant 125 grains (soit 6,62 g et non 6,25 g selon Colbert) et cité comme provenant de Brélévenez (Côtes-d'Armor). Mais en 1864, Hucher publia un exemplaire similaire (p. 53 n° 2) dont nous donnons les caractéristiques: "Médaille d'or, tachée accidentellement d'une parcelle de cuivre, trouvée au Yaudet, près de Lannion (Côtes-du-Nord). – Diamètre: 20 mill. – Poids: 6 g 62 c – ancienne collection de Penguern, maintenant au musée arch. du Mans".



Fig. 3/Statère d'or fourré de la collection de Penguern

Brélévenez et le Yaudet sont distants de 6 km à vol d'oiseau. Les deux exemplaires sont de même poids, les alliages comportent des traces de cuivre et proviennent de la même collection. Les deux représentations sont pratiquement identiques. Tout concorde, pour pouvoir s'assurer qu'il s'agit en fait d'un seul et même exemplaire. D'autre part nous savons que Lemièrre correspon-

dait avec Hucher (SBNH, Annales 1996, p. 49) dès 1852, ce qui nous laisse à penser qu'il profita de la publication de Hucher en 1864 pour rectifier la provenance de cette monnaie.

Les deux numismates du XIX<sup>e</sup> siècle se sont accordés pour une attribution aux Osismes. En 1954, Colbert de Beaulieu rassembla sous le type du "motif au cercle perlé" des exemplaires de typologie et d'aloi fort différents dans lesquels était inclu le statère du Yaudet. Il attribua cet "ensemble" à un atelier régional osisme en considérant l'utilisation commune de ce motif comme un différent et l'aire restreinte de répartition (Saint-Pol-de-Léon, Morlaix et Lannion – en fait Le Yaudet).



Fig. 4/Statère d'or allié de la classe II, attribution traditionnelle aux Namnètes (Coll. privée, 7,25 g)

Mais le statère du Yaudet est en fait bien plus proche, typologiquement parlant, d'un statère des Namnètes de la classe II (fig. 4: principalement pour le droit et particulièrement pour le revers par le motif au génie hippophore sous le cheval androcéphale) que n'importe quel type attribué aux Osismes. Il s'agit par ailleurs du seul exemplaire au génie hippophore répertorié actuellement sur les civitates des Osismes, des Coriosolites et des Vénètes. C'est pourquoi nous pensons que sa seule présence sur le site du Yaudet ne justifie pas une attribution aux Osismes.

Sur six monnaies gauloises, une seule (n° 3) paraît à sa place. L'usage monétaire perdue sous les Gallo-Romains (n° 1), ce qui est une demi-surprise. Quant aux autres exemplaires trouvés dans des couches médiévales, ceci est avant tout dû au fait qu'il s'agissait de zones de culture où la terre a été remuée.

Cependant le site du Yaudet confirme le faciès numismatique général de la Civitas des Osismes (peu de monnaies "étrangères" pénètrent le territoire) et l'absence de contact avec d'autres peuples plus à l'Est (Coriosolites et Redones) et au Sud (Vénètes). ■

## Bibliographie

---

- Clément (M.), Gruel (K.), Delestrée (L.-P.)  
et Galliou (P.)  
MONNAIES GAULOISES DÉCOUVERTES EN FOUILLES,  
Dossier de Protohistoire n° 1, 1987.
  - Colbert de Beaulieu (J.-B.)  
“LA CONTREMARQUE DANS LE MONNAYAGE D’OR  
GAULOIS”, Gallia, XII fascicule I, 1954, p. 55-72.
  - Galliou (P.)  
CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE, LA FINISTÈRE 29,  
Éditions de l’Académie des belles-lettres, Paris 1989.
  - Gruel (K.) et Clément (M.)  
“LES MONNAIES GAULOISES DU FANUM DE TRÉGOUZEL  
(29), ESSAI D’INTERPRÉTATION”,  
Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu,  
1987, p. 451-464.
  - Hucher (E.)  
L’ART GAULOIS OU LES GAULOIS  
D’APRÈS LEURS MÉDAILLES, 1868 et 1873.
  - Jersey (P. de)  
COINAGE IN IRON AGE ARMORICA,  
Oxford, 1994 (Studies in Celtic Coinage, 2).
  - La Tour (H. de)  
ATLAS DE MONNAIES GAULOISES,  
mis à jour par B. Fischer, Paris, 1994.
  - Lemière (P.-L.)  
ESSAI SUR LES MONNAIES GAULOISES DE LA BRETAGNE  
ARMORICAINE,  
Bulletin archéologique de l’association bretonne 3,  
1852, p. 203-235.
  - Scheers (S.),  
UN COMPLÉMENT À L’ATLAS DE MONNAIES GAULOISES  
DE HENRI DE LA TOUR, 1992.
-

*Voici la description d'un trésor trouvé en 1893 et contenant un grand,  
très grand nombre de deniers au monogramme carolingien à légende rennais.  
Cela peut expliquer pourquoi cette monnaie est si commune aujourd'hui.  
On ne manquera pas de s'interroger sur le titre des deniers rennais.  
Faut-il y voir un affaiblissement contemporain des rois bretons ayant immobilisé le type ?*

*L'article suivant est extrait de la GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE – 1897*



## LE TRÉSOR DU BOURGNEUF

### MONNAIES CAROLINGIENNES

**D**ANS les premiers jours du mois d'avril 1893, des ouvriers travaillant à l'établissement des fondations d'une maison que M. Naltet-Menand, propriétaire à Chalon-sur Saône, faisait construire à Jamproyes près le Bourgneuf-de-Chalon, mirent à jour un petit vase en terre rempli de monnaies anciennes. Le vase fut malheureusement brisé d'un coup de pioche, comme il arrive généralement ; quant aux monnaies éparpillées sur le sol, elles furent partagées entre les ouvriers. Je dois ici remercier M. Naltet qui voulut bien me confier tout ce qui lui fut remis par les ouvriers, et m'offrit gracieusement pour ma collection, les pièces pouvant m'intéresser.

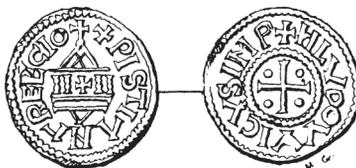
Le trésor de Bourgneuf comprenait, d'après les évaluations très exactes que j'ai pu en faire, environ dix-sept cents deniers carolingiens, tous en parfait état de conservation. La date de son enfouissement remontait aux années 876 ou 877, puisque les pièces les plus récentes qu'il renfermait sont celles qui attribuent à Charles le Chauve le titre d'empereur. Fait digne de remarque, aucune obole n'était comprise dans le trésor.

#### Louis le Débonnaire

1. + HLVDVVICVS IMP entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée cantonnée de quatre points. – Rev. XPISTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle. Grènetis extérieurs.

Denier d'argent. Environ quatre cent vingt-cinq pièces en bel état de conservation, les reliefs cependant un peu usés par le frai.

Ces deniers au temple présentaient de nombreuses variétés de légendes, telles que INP, IP, IP, NIP, REL'GIO, + PISTIANA, etc.



2. Mêmes légendes ; sous le temple, un second fronton.

Denier d'argent. Environ 15 pièces. Même état de conservation. Voyez la figure.

## Charles le Chauve

En 829, Charles le Chauve fut associé au trône par son père. En 840, il lui succéda au royaume de France. En 875, il fut couronné empereur par le pape Jean VIII. Il mourut en 877. Ses monnaies se divisent en deux groupes, suivant qu'elles donnent à Charles le titre de roi ou celui d'empereur.

### *Monnaies au titre de roi*

3. + CARLVS REX FR entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée. – Rev. XPISTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle, grènetis extérieur.

Denier d'argent. Environ deux cents pièces. Même état de conservation que les deniers au temple de Louis le Débonnaire.

Comme ceux de Louis, ces deniers présentent de nombreuses variétés de légendes, telles que REXER, CVRLVS REX I FR, I + CALVS RE, FR etc. Sur un exemplaire, le nom du roi est écrit à rebours.

4. Mêmes légendes. sous le temple un second fronton.

Denier d'argent. Deux exemplaires.

Les numismates discutent au sujet de l'attribution à Charlemagne, à Charles le Chauve associé ou à Charles le Chauve roi, de ces deniers au temple, mais mon incompetence ne me permet pas de prendre place dans le débat. Je dois cependant constater que le degré d'usure est sensiblement le même pour tous les deniers au temple du trésor du Bourgneuf, qu'ils soient au nom de Louis ou au nom de Charles. Leur titre est également plus bas que celui des deniers qui suivent.

Toutes les pièces ci-dessous portent le nom de leur atelier d'émission. Elles sont toutes au type du monogramme. Tous ces deniers étaient dans un très bel état de conservation; un très grand nombre était même à fleur de coin.

5. *Arras*. + ATREBATS CIVITAS entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée. – Rev. + GRATIA D-I REX entre deux grènetis. Au centre le monogramme de Karolus.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

6. *Auxerre*. Mêmes types avec + AVTISI DER CIVITAS autour de la croix.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80.

7. *Avalon*. Mêmes types avec + CVSTI AVAIONS et + CPATIA R-I REX.

Denier d'argent. Deux exemplaires pesant 1 gr. 80. Voyez planche IV, fig. 2.

8. *Bar-sur-Aube*. Mêmes types avec + CASTL BARISI et + GRATIA D-I REX. La croix est cantonnée au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> d'un globule.

Denier d'argent. Un exemplaire.

9. Mêmes types avec CASTL BARIL; la croix n'est pas cantonnée.

Denier d'argent. Un exemplaire.

10. *Bayeux*. Mêmes types avec + HBAI CAS CIVITAS et GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Quatorze exemplaires.

11. *Beaune*. Mêmes types avec + BELIA CASTRO et GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 40. Voyez planche IV, fig. 3.

L'atelier carolingien de Beaune était inconnu avant la trouvaille du Bourgneuf. Les chroniques de St-Bénigne de Dijon et de Bèze appellent Beaune: *Belnum Castrum*; d'autre part on possède un tiers de sou mérovingien que Ponton d'Amécourt a, le premier, fait connaître en l'attribuant à Beaune; ce dernier porte BELENO FIT et l'identification ci-dessus, admise par MM. Engel et R. Serrure, l'a été plus récemment encore par M. Maurice Prou dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*.

12. *Besançon*. Mêmes types avec + BESENCIONI CIVITAS et GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80.

13. *Bourges*. + BITVRICES CIVI entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.

– Rev. + CARLVVS REX entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

Denier d'argent. Trois exemplaires.

14. *Chalon-sur-Saône*. + CAVIHOHI∞ CIVI∞ entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

– Rev. + CIATIA REX entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80. Voyez planche IV, fig. 11.

15. Variété avec + ∆AVL'OHIS CIVI∞ et + CIDATIA D-I REX.

Denier d'argent bas titre. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 20.

Le premier de ces deniers est d'argent fin et de bon poids ; le second d'un titre et d'un poids inférieurs. Nous sommes évidemment ici en présence du produit d'un faux monnayage. Du reste, malgré les terribles pénalités auxquelles la contrefaçon des espèces légales exposait les faussaires, les deniers carolingiens faux sont loin d'être rares.

16. *Clermont*. + CLAROMIIN entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.

– Rev. CARLVVS REX entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

17. *Dijon*. + DVII∞NI CA∞TRE entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

– Rev. + GRATI D-I REX entre deux grènetis. Au centre, le monogramme renversé de Karolus.

Denier d'argent. Un exemplaire pesant 1 gr. 70.

18. Variété avec + DVII∞N CA STRE et GRATIA D- REX :

Denier d'argent. Deux exemplaires pesant 1 gr. 70. – Voyez planche IV, fig. 5.

19. Variété avec + DVII∞NI CA STEL et XGRATIA D- RX.

Denier d'argent. Trois exemplaires pesant 1 gr. 70. – Voyez planche IV, fig. 4.

La ville de Dijon est qualifiée indifféremment sur ces monnaies carolingiennes de CASTRVM et de CASTELLVM. La même particularité existe du reste pour Bar-sur-Aube.

20. *Gand*. Mêmes types avec + GANDAVVM et + GRATIA DIREX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

21. *Laignes*. Mêmes types avec + CASTRE LATSIS et + CRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

Ce denier est resté longtemps parmi les indéterminés ; c'est à Gabriel, je crois, que l'on doit sa première attribution.

22. *Langres*. Mêmes types avec + LINGONIS CIVIT et + GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

23. *Laon*. Mêmes types avec + LVGDVNI CLAVATI et + GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

24. *Le Mans*. Mêmes types avec + CIN∞MANIS CIVITAS + et GRATIA DI REX.

Denier d'argent. Deux exemplaires.

25. *Le Palais*. Mêmes types avec + PALATINA MONE et + GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Deux exemplaires.

26. Variété avec + PALATINA MONE entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.

– Rev. + CAROLVS REX entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

Denier d'argent. Un exemplaire.

27. *Les Deux-Jumeaux*. + DUO❖SIEMELLIS M❖NT entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.  
 - Rev. + GRATIA D-I REX entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.  
 Denier d'argent. Un seul exemplaire.

Le monastère des Deux-Jumeaux était situé dans le diocèse de Bayeux. Avant la trouvaille du Bourgneuf, on ne connaissait qu'un seul exemplaire des deniers frappés dans ses murs, sous Charles le Chauve.

28. *Mouson*. Mêmes types avec + MOSOMO MOTA et + GRATIA D- RIX.  
 Denier d'argent. Deux exemplaires.

29. *Noyant*. Mêmes types avec + HN❖VI❖MVILLA et GRATIA D-I REX.  
 Denier d'argent. Un seul exemplaire.

Cet atelier, pour lequel plusieurs identifications ont été proposées, n'a pas encore été attribué d'une manière certaine.

30. *Orléans*. Mêmes types avec + AVRELIANIS CIVITAS et GRATIA D-I REX.  
 Denier d'argent. Neuf exemplaires.

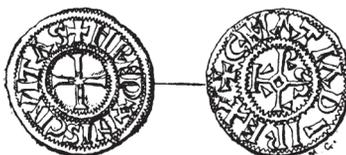
31. *Paris*. Mêmes types avec + PARISII CIVITAS et GRATIA D-I REX.  
 Denier d'argent. Cinq exemplaires.

32. *Quentovic*. Mêmes types avec + QVVENTOVICI et + GRATIA D-I REX.  
 La croix pattée est cantonnée d'un globule au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> canton.  
 Denier d'argent. Trois exemplaires.

La présence dans la trouvaille du Bourgneuf des deniers de Quentovic, de Bar-sur-Aube, de Troyes et de Verdun, qui ont la croix cantonnée, prouve que l'on ne doit pas forcément rapporter à Charles le Gros ou à Charles le Simple, toutes les pièces à monogramme présentant cette particularité de la croix cantonnée.

33. *Reims*. Mêmes types avec + REMIS CIVITAS et + GRATIA D-I REX.  
 Denier d'argent. Cinq exemplaires.

34. *Rennes*. Mêmes types avec + HRED❖NIS CIVITAS et GRATIA D-I REX.  
 Denier d'argent. Environ neuf cents pièces.



Ces deniers représentent un grand nombre de variétés de légendes CIAITAS, CIVTAS, RED❖INS, ATIVIOS, RED❖NS, GRATIAD-IRIEX, quelques pièces aussi ont des légendes rétrogrades. Il y a aussi des différences sensibles dans la gravure et le diamètre. Je reproduis ici trois exemplaires très caractéristiques sous ce rapport.



J'ai pesé ensemble onze exemplaires pris parmi les plus petits qui m'ont donné 15 gr. 20, soit 1 gr. 38 en moyenne. Le poids de onze exemplaires pris parmi les plus grands a donné 16 gr. 72, soit 1 gr. 53 pièce.

Cette énorme quantité de deniers de Rennes dans une trouvaille faite à Chalon, à une grande distance de leur atelier d'origine est particulièrement remarquable.

35 - *Saint-Denis*. Mêmes types avec + SCI AIONVSIIM et GRATIA D-I REX.  
Denier d'argent. Quatre exemplaires.

36 - *Sens*. Mêmes types avec + SENONES CIVITAS et GRATIA D-I REX.  
Denier d'argent. Deux exemplaires pesant l'un 1 gr. 70, l'autre 1 gr. 80.

37 - *Tonnerre*. Mêmes types avec + TORNOORO CVSIRO et GRATIA R-I REX.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 60. – Voyez planche IV, fig. 7.

38 - Variété avec + TORNOORO CVSRO.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80. – Voyez planche IV, fig. 10.

39 - Mêmes types avec + TϙRNETREMSI et + GRATIA R-I REX.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80. – Voyez planche IV, fig. 8.

40 - Variété avec + TϙRNETEMSI.  
Denier d'argent. Deux exemplaires.

Les deux deniers qui précèdent ont été attribués à Tournai, puis à Tournenem. M. Maurice Prou, dans son *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque Nationale*, a restitué à Tonnerre *Civitas tornedorensis*, l'exemplaire provenant de la trouvaille du Bourgneuf. Je regrette pour ma part, que l'érudit bibliothécaire n'ait pas cru devoir justifier d'une manière complète son attribution nouvelle.

41 - *Troyes*. Mêmes types avec + TRECAS CIVITAS et + GRATIA D-I REX.  
Denier d'argent. Cinq exemplaires.

42 - Variété avec + CIVITAS TRECAS et la croix cantonnée de deux globules.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire.

43 - *Vienne*. + VIENNA CIVIS entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.  
– Rev. + GRATIA DEI REX entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire.

44 - *Verdun*. + VRDVNI CIVIV entre deux grènetis. Au centre, une croix cantonnée de quatre globules.  
– Rev. + GRACIA DI REX entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire.

#### *Ateliers indéterminés*

45 - + DIVIOH CASTRO entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.  
– Rev. + CLAROMV X entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.  
Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 80. – Voyez planche IV, fig. 6.

Ce curieux denier est le résultat du mélange d'un coin de l'atelier de Dijon et d'un coin de l'atelier de Clermont. M. Maurice Prou auquel j'ai communiqué cette pièce, la considère comme le produit d'un monnayage clandestin<sup>1</sup>. M. Blanchet se demande si le problème n'est pas plus complexe<sup>2</sup>. Je ne le crois pas. En raison du style barbare de la pièce, style totalement différent de celui des autres deniers de Dijon de la même trouvaille, je me range à l'opinion de M. Prou.

1. *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque Nationale*, par M. Maurice Prou, introduction, page LXXXI.

2. *Revue numismatique*, 1896, p. 488. M. Blanchet ajoute : "Il faut remarquer que le nom de Clermont est inscrit autour du monogramme de Karolus, au lieu de GRATIA DEI REX." Ceci n'a rien d'anormal, car je crois que tous les deniers de Clermont sont conformes à ce dispositif.

46 - Même type avec + PORTAVIENS et + GRATIA D-I REX.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 70. – Voyez planche IV, fig. 9.

Ce denier reste pour moi une énigme; j'avais songé à lire PORTA VICVS, mais je reconnais qu'il y a bien plutôt PORTAVIENS ce qui, comme pour le denier de Tonnerre, nous conduirait à un adjectif topique *portaviensis* avec le mot *moneta* sous-entendu. Il faut aussi remarquer que la première lettre peut tout aussi bien être un R qu'un P.

#### *Monnaies au titre d'empereur*

Les ateliers furent moins actifs pendant les courtes années du règne impérial de Charles le Chauve. Aussi ne voit-on que trois villes représentées dans le trésor du Bourgneuf.

47 - Arles. + ARELA CIVIS X entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus rétrograde.

– Rev. + CARLVS INPERA entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

Denier d'argent. Un seul exemplaire pesant 1 gr. 74. – Voyez planche IV, fig. 1.

Cette pièce appartient aujourd'hui au Cabinet de France. M. Prou l'a décrite sous le n° 86 de son Catalogue. Sa présence dans la trouvaille du Bourgneuf permet de l'attribuer avec certitude à Charles le Chauve.

48 - Chalon-sur-Saône. + CAVILONIꝰCIVS entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

ᶘ – Rev. + IIAIOVS IIIPEP entre deux grènetis. Au centre, le monogramme de Karolus.

Denier d'argent. Dix-huit exemplaires. – Voyez planche IV, fig. 5.

49 - Variété avec + CAVILONIꝰCIVS et + CIIAIOVS IIREP.

Denier d'argent. Six exemplaires.

50 - Variété avec + CAVILONIꝰCIVS et + CIIAIOVS IPEP.

Denier d'argent. Cinq exemplaires. – Voyez planche IV, fig. 16.

51 - Variété avec + CNINꝰIIIS CIVIS et + CIIAIOVS IIREP.

Denier d'argent. Un exemplaire. – Voyez planche IV, fig. 15.

52 - Variété avec + CAVNONIꝰCIVIꝰ et + CIIAIOVS IIIPEP.

Denier d'argent. Cinq exemplaires. – Voyez planche IV, fig. 18.

53 - + CAVNOHIꝰCIVIꝰ entre deux grènetis. Au centre le monogramme de Karolus.

– Rev. + HCAROLVS INPER entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

Denier d'argent. Six exemplaires. – Voyez planche IV, fig. 12.

54 - Variété avec + CAVNONIꝰCVꝰ et + IICAIIOVS INPEP.

Denier d'argent. Un exemplaire. – Voyez planche IV, fig. 13.

55 - Variété avec + CAVNOHIꝰCIVIꝰ et + RICAIIOVS IREP.

Denier d'argent. Deux exemplaires. – Voyez planche IV, fig. 14.

Les deniers chalonnais étaient jusqu'à ce jour de la plus grande rareté; Gariel ne connaissait que ceux où le nom de la ville entoure le monogramme. Les pièces de la trouvaille du Bourgneuf témoignent d'une grande hâte de fabrication; aucune n'a des légendes correctes. Les poids eux-mêmes sont d'une grande irrégularité. Je donne ci-dessous les pesées des exemplaires de ma collection: 1 gr. 50, 1 gr. 52, 1 gr. 60, 1 gr. 68, 1 gr. 70, 1 gr. 78 et 1 gr. 80.

56 - Atelier indéterminé. + – CASVSELTLOI entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée.

– Rev. + IMPERATORI entre deux grènetis. Au centre, un monogramme.

Denier d'argent. Un seul exemplaire.

La composition du trésor du Bourgneuf, pris dans son ensemble, est très remarquable. Si l'on en excepte quelques deniers qui s'y trouvent évidemment par hasard, on constate que ces monnaies forment quatre groupes :

- 1° Pièces depuis longtemps en circulation (au type du temple).
- 2° Pièces frappées dans l'atelier de Rennes, au nombre énorme de neuf cents environ.
- 3° Pièces d'ateliers situés sur les bords de la Loire et de la Seine représentées par unités.
- 4° Pièces en assez grand nombre frappées dans les ateliers bourguignons.

Cette composition permet d'émettre quelques conjectures relatives au propriétaire du trésor. Celui-ci venait évidemment de Bretagne, et c'est à Rennes même qu'il a dû se procurer les deniers fleur de coin frappés dans cet atelier.

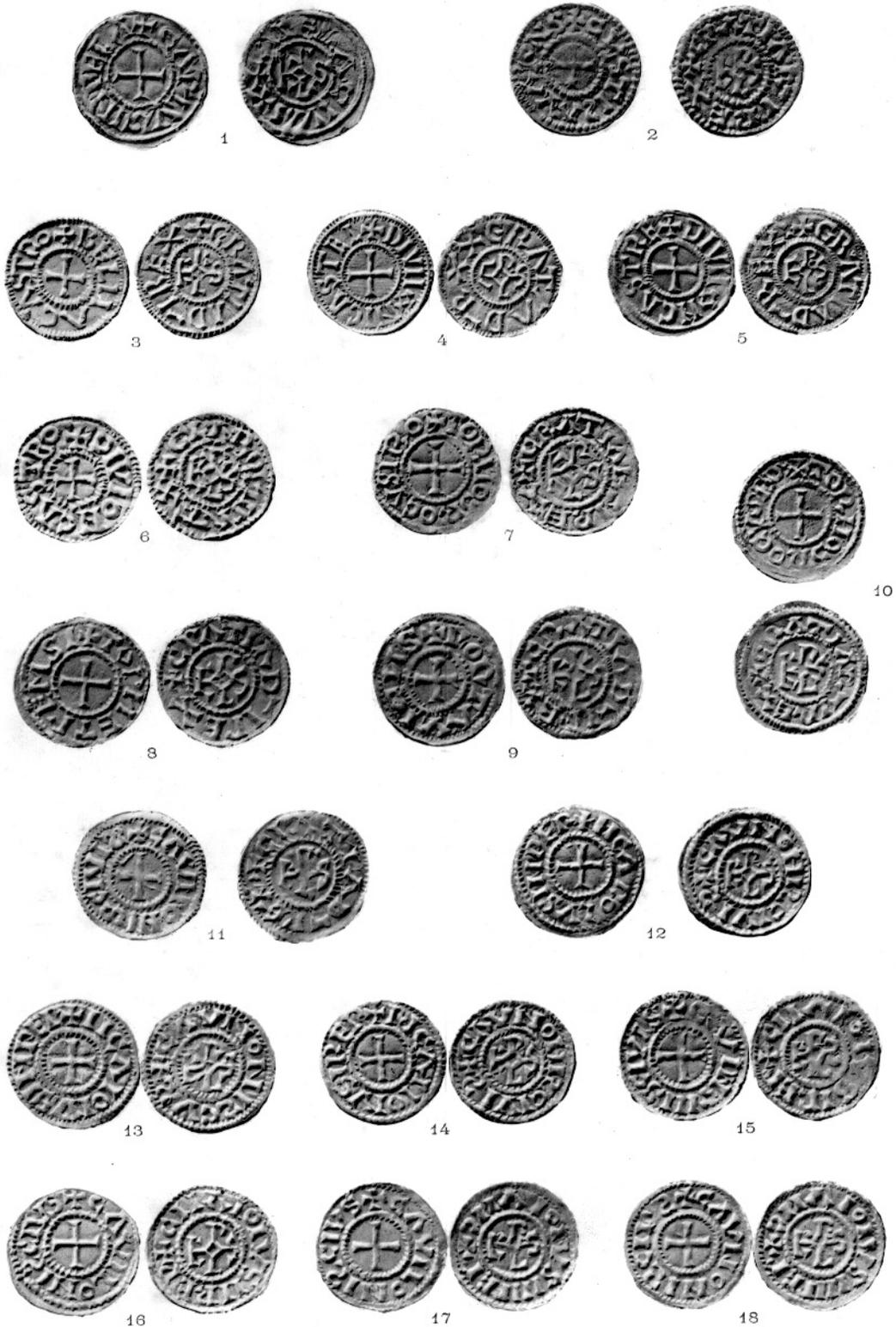
Il est venu en Bourgogne en suivant la route commerciale d'alors, le cours de la Loire, puis la voie d'Orléans à Paris, les cours de la Seine et de l'Aube, le chemin de Troyes à Dijon, enfin la route de Chalon, qui fut sa dernière étape. Il est évidemment arrivé au moment où cet atelier émettait en grand nombre les deniers de Charles le Chauve, empereur.

À part le denier d'Arles qui fait partie du Cabinet de France, tous ceux dont les poids sont indiqués font partie de ma collection.

Chalon-sur-Saône, février 1897.

P. PINETTE





TRÉSOR DU BOURGNEUF



# NOTE

SUR LE

## TITRE DE QUELQUES DENIERS DES IX<sup>e</sup> ET XI<sup>e</sup> SIÈCLES

ESSAYÉS À LA MONNAIE

**L**ES moins rares des monnaies françaises antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle le sont cependant assez pour qu'on hésite toujours à les détruire en vue de l'analyse. C'est donc une bonne fortune de rencontrer un collectionneur qui veut faire à l'histoire monétaire le sacrifice de quelques-unes des pièces qu'il possède. M. P. Pinette, qui a publié dans la *Gazette numismatique française* les monnaies de la trouvaille du Bourgneuf<sup>1</sup> et celle de Tournus<sup>2</sup>, dont la plus grande partie lui appartient, a livré généreusement un certain nombre d'exemplaires à l'essai. Nous ne devons pas moins de reconnaissance à M. de Foville, Membre de l'Institut, Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, qui, toujours prêt à favoriser un ordre de recherches scientifiques si étroitement liées aux études que lui-même poursuit avec tant d'autorité, a, dans sa haute bienveillance, autorisé l'exécution des essais dans les ateliers de la Monnaie de Paris. MM. les Fonctionnaires de ce grand établissement voudront bien, eux aussi, accueillir l'expression de notre gratitude pour le concours qu'ils nous ont prêté, puisque cette note tire tout son intérêt des renseignements qu'une analyse minutieuse des pièces leur a permis de nous fournir.

### Trésor du Bourgneuf<sup>1</sup>:

1. - Denier au nom de *Louis-le-Pieux*, empereur, au type du temple et à la légende XPISTIANA RELIGIO (fig. 1). - Poids: 1 gr. 58. Titre: 0,866 (= 10 deniers 9 grains).



Fig. 1

2. - Variété du denier précédent (fig. 2). - Titre: 0,442 (= 5 deniers 7 grains).

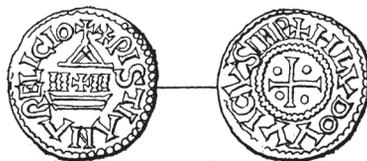


Fig. 2

3. - Denier au nom de *Charles-le-Chauve*, empereur, au type du temple et à la légende XPISTIANA RELIGIO (fig. 3). - Poids: 1 gr. 64. Titre: 0,810 (= 9 deniers 7 grains).

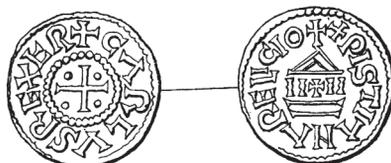


Fig. 3

1. P. Pinette, *Le Trésor du Bourgneuf*, dans la *Gazette num. franç.*, 1897, p. 43-53.

2. Du même, *La Trouvaille de Tournus*, *ibid.*, p. 423-433.

4. – Variété du denier précédent (fig. 4). – Titre: 0,415 (= 4 deniers 23 grains).



Fig. 4

5. – Denier de l'atelier de Bayeux, au type du monogramme de Karolus (fig. 5). – Poids: 1 gr. 73. Titre: 0,925 (= 11 deniers 2 grains).

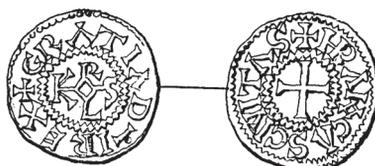


Fig. 5

6. – Denier de l'atelier du Mans, au type du monogramme de Karolus (fig. 6). – Poids: 1 gr. 78. Titre: 0,940 (= 11 deniers 6 grains).

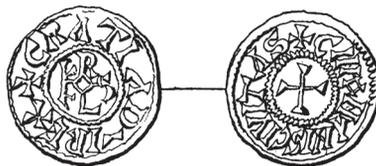


Fig. 6

7. – Denier de l'atelier de Rennes, au type du monogramme de Karolus (fig. 7). – Titre: 0,456 (= 5 deniers 11 grains).

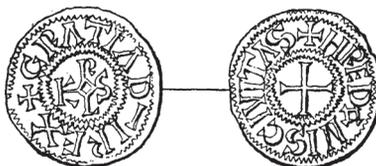


Fig. 7

8. – Variété du denier précédent (fig. 8). – Titre: 0,455 (= 5 deniers 11 gr.).

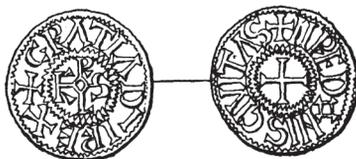


Fig. 8

1. Le Bourgneuf-de-Chalon, commune de Touches (Saône-et-Loire), aujourd'hui le Bourgneuf-Val-d'Or.

**Trouvailles de Fontaines<sup>1</sup> :**

9. – Denier au nom de *Louis-le-Pieux*, empereur, au type du temple et à la légende XPISTIANA RELIGIO (fig. 9). – Titre: 0,455 (= 5 deniers 11 grains).

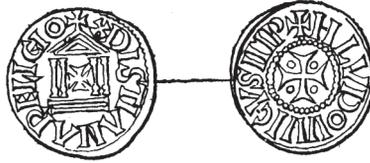


Fig. 9

**Provenance inconnue :**

10. – Denier de l'atelier de *Curtisasonien* au type du monogramme de *Karolus* (fig. 9). – Poids: 1 gr. 70. Titre: 0,928 (= 11 deniers 3 grains).

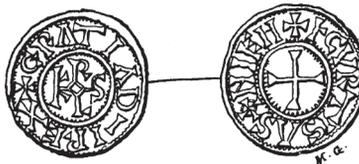


Fig. 10

1. Fontaines-les-Chalon, près de Bourgneuf. M. P. Pinette veut bien nous transmettre sur la trouvaille de Fontaines les renseignements suivants. La trouvaille a été faite le 18 décembre 1893, c'est-à-dire quelques mois après celle du Bourgneuf. Elle devait contenir environ 600 pièces. Sur 500 pièces qu'a vues M. P. Pinette, il y avait une obole de Louis-le-Pieux frappée à Melle et une pour l'Aquitaine, un denier et deux oboles de Pépin pour l'Aquitaine, trois deniers et une obole de Charles-le-Chauve, le reste consistant en deniers au nom de Louis et à la légende *Christiana religio*.

# Ateliers du Lys



## GAINERIE D' ART DÉCORATION

AU SERVICE DES MUSÉES

EXPOSITIONS - ASSOCIATIONS

MOBILIERS EXPOSITIONS  
CADRES VITRINES  
RESTAURATION  
MÉDAILLIERS  
VITRINES

### **Ateliers du Lys - Yves Reeman**

1 RUE GUYNEMER - 44210 SAINTE-MARIE-SUR-MER - PORNIC  
02 40 82 09 79

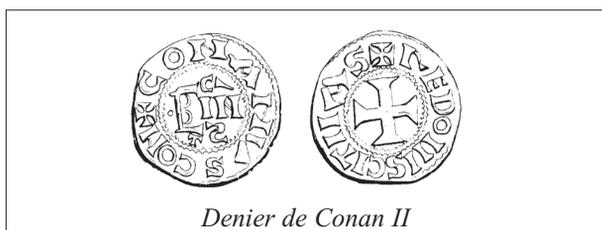
CONSULTEZ-NOUS SUR LE MINTEL,  
AVEC LE



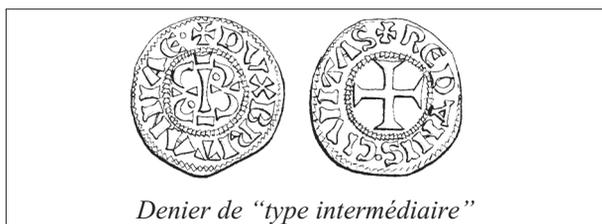
## Attribution d'un denier rennais du XI<sup>e</sup> siècle

DANIEL CARIOU

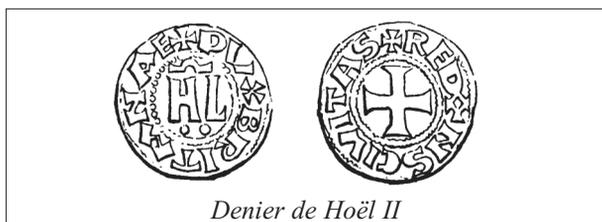
**D**ANS NOS ANNALES 1994, Alain Naël et Gérard Barré décrivaient un ensemble homogène de monnaies à monogramme de Conan II à Hoël II (SBNH 1994, pages 12 et 13).



*Denier de Conan II*



*Denier de "type intermédiaire"*



*Denier de Hoël II*

Nous disions à l'époque: *"Rappelons qu'à la mort d'Alain III, en 1040, son frère Eon de Penthièvre s'empare de la personne de son neveu Conan, âgé de trois mois, et héritier du duché. La sœur d'Alain III s'enfuit dans le Maine où elle épouse Hugues fils d'Herbert Eveille-Chiens.*

*En 1047, les barons bretons enlèvent Conan des mains d'Eon et le proclament duc.*

*Eon, entraînant avec lui le comte de Cornouaille, Hoël, entre alors en guerre avec Conan mais il est battu en 1057. La paix définitive, tant avec Eon qu'avec Hoël, n'intervient qu'en 1062.*

*(Là se place un autre épisode mettant en scène Rivallon, seigneur breton rebelle assiégé dans Dol par les troupes ducales, mais soutenu par le duc de Normandie Guillaume le Bâtard: de là peut-être un denier publié par M. Coativy dans son livre aux éditions Skol Breiz. Mais ceci est une autre histoire). Conan meurt (empoisonné?) en 1066, et c'est l'époux de sa sœur, son ancien ennemi Hoël, qui devient duc jusqu'à sa mort en 1084.*

*Les monnaies de la trouvaille peuvent donc appartenir à trois "ducs": Eon (1040-1062, qui eut des monnaies à son nom), Conan II (1040-1047-1066) et Hoël II (1066-1084). Et nous nous interrogeons sur le monogramme vertical du denier "intermédiaire".*

Aujourd'hui, nous pouvons avancer une hypothèse à propos de ce denier anonyme.

Sur les deniers de cette époque, le monogramme participe à la légende: (monogramme) DVX BRITANNIAE/REDONIS·CIVITAS. Ainsi le monogramme indique vraisemblablement le nom du duc.

Ce n'est de toute évidence ni Conan, ni Hoël, dont le monogramme est connu. Alors Eon? (ou Eudon). Son nom latin peut être EVDO, ou ODO, ou ODDO, ou EDO.

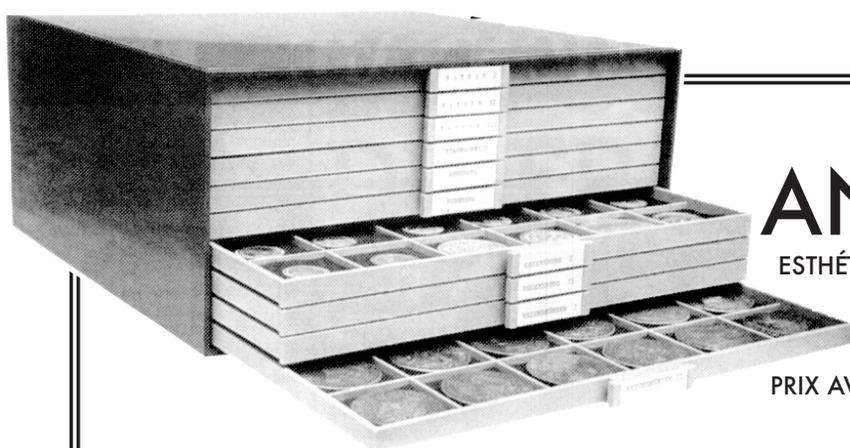
Il paraît possible que le monogramme éclaté soit composé de 2 fois les syllabes OD (ou Do) superposés; sous la forme d'un D inscrit dans le O: CD.

Ce serait donc la forme ODDO, exprimée ici et le droit se lirait: "ODDO DVX BRITANNIAE".

On pourrait aussi y voir un EDO ainsi composé schématiquement: ED, les traits joignant le E et le D finissant une sorte de O. Mais comment expliquer les petits triangles et les points?

Il reste encore des recherches à effectuer pour compléter l'explication du monogramme éclaté et des petits triangles qui forment une ligne horizontale en son milieu.

On peut prétendre qu'il est probable que le denier au "type intermédiaire" soit à attribuer à Eon usurpateur (1040-1062). ■



# MÉDAILLIER ANTIKA-BEBA

ESTHÉTIQUE ET ROBUSTE  
PROTECTION ET MISE EN VALEUR  
GAIN DE PLACE - RANGEMENT DENSE  
PRIX AVANTAGEUX

## MODÈLE MINI 560 F

Encombrement total :  
11,2 cm de haut  
26,3 cm de profondeur - 26,3 cm de largeur

8 plateaux-tiroirs avec feutres  
4 combinaisons possibles.....  
81 cases Ø25,8 mm - 25 cases Ø48 mm  
49 cases Ø33,8 mm - 9 cases Ø81,4 mm

PRIX TTC départ LYON

## MODÈLE MAXI 880 F

Encombrement total :  
13,9 cm de haut extérieur  
29,8 cm de profondeur - 29,8 cm de largeur

10 plateaux-tiroirs avec feutres  
9 combinaisons possibles.....  
100 cases Ø26,5 mm - 36 cases Ø45,6 mm  
81 cases Ø29,6 mm - 25 cases Ø55 mm  
64 cases Ø33,6 mm - 9 cases Ø93 mm  
49 cases Ø38,7 mm - 1 case

**CONDITIONS POUR  
REVENDEUR**

Information et dépliant  
sur demande

R.C. 74 B 863

IMPORTATEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE :

ANTIKA 1 - 33, rue Sainte-Hélène - 69002 LYON - Tél. 04 78 37 23 90 - Télécopie 04 78 42 28 10

# La bataille de La Roche-Derrien

GILDAS SALAÛN

*Notre assemblée du 20 septembre 1997 s'est tenue à La Roche-Derrien dans le Trégor, et elle était consacrée aux monnaies de la Guerre de Succession. Un rappel historique de la bataille qui s'est tenue sur le site nous a semblé utile.*

**C**ETTE PETITE COMMUNE des Côtes-d'Armor, située à 6 km au S.O. de Tréguier est la capitale de l'ancien fief des comtes Derrien. Elle fut en juin 1347 le théâtre d'une des batailles les plus importantes de la guerre de succession de Bretagne (1341-1365) opposant Jean de Montfort à Charles de Blois.

Le 30 avril 1341 le duc Jean III (1312-1341), dernier représentant de la maison de Dreux en Bretagne, mourut sans héritier direct et sans avoir clarifié la question de sa succession. Il ne laissait qu'une nièce, Jeanne de Penthièvre ayant épousé en 1337 Charles comte de Blois et neveu du roi de France Philippe VI (1328-1350), et un demi-frère Jean comte de Montfort marié à Jeanne de Flandre.

La querelle successorale s'ouvrit dès le mois de mai 1341 et se mua très vite en conflit international. Dès le début de la crise, Philippe VI soutint son neveu contre Jean de Montfort lui-même appuyé à partir de 1342 par le roi d'Angleterre Edouard III (1327-1377). Cette guerre de succession, qui ne devait qu'être anecdotique, devint la première manifestation de la guerre de Cent ans et dura près de vingt-quatre ans. En effet, pour que l'on obtienne un règlement durable, il fallut attendre la bataille d'Auray du 29 septembre 1364, durant laquelle Charles de Blois fut tué, et le premier traité de Guérande du 12 septembre 1365 reconnaissant Jean de Montfort duc de Bretagne sous le nom de Jean IV le Conquérant.

C'est donc dans ce conflit, long et destructeur, que s'inscrit la bataille de La Roche-Derrien.

La région avait déjà connu les affres de la guerre puisqu'en 1346 la ville de Tréguier, parmi les plus riches de Bretagne, fut pillée par les Anglais.

Peu de temps après la victoire des Anglais à Crécy (26 août 1346) Jeanne de Flandre prépara, avec l'appui de ces derniers, une expédition contre La Roche-Derrien. La place était alors gardée par une garnison blésiste commandée par sire Tassard de Guines. L'arrivée des soldats anglais provoqua la peur d'un long siège chez les habitants. Les Rochois préférèrent traiter avec les Montfortistes et menacèrent messire Tassard de mort s'il n'acceptait pas de rendre sa place sans combattre. Sous la pression populaire sire Tassard dut ouvrir les portes de la ville aux troupes adverses. Cependant, il

conserva tout de même le commandement de la garnison rochoise qui devint anglaise.

À l'annonce de cette mauvaise nouvelle, Charles de Blois jura de reprendre la ville. Pour se faire, il réunit d'impressionnants moyens : quinze mille hommes et un important matériel de siège. Inquiète, la garnison rochoise demanda à Jeanne de Flandre, alors à Hennebont, de lui faire rapidement parvenir des renforts. Ceux-ci furent immédiatement envoyés et placés sous la double autorité du Breton Tanneguy du Chastel et de l'Anglais d'Agworth.

Le combat commença de nuit et tourna à l'avantage des Franco-Bretons (d'Agworth fut même blessé et fait prisonnier). Les Anglo-Bretons pensèrent lever le camp pour se retrancher sur Hennebont. Mais, de nouvelles troupes bretonnes menées par Cadoudal (sûrement les soldats "frais et nouveaux" dont Froissart fait mention dans ses *Chroniques*) arrivèrent et redonnèrent courage aux troupes.

Un deuxième assaut fut donc lancé "au point du jour" (Froissart, *Chroniques*) ce qui surprit les Français. Les troupes de Blois restées sur leur victoire de la veille n'avaient pas pris la précaution de placer des guetteurs, et ne pouvant réagir furent écrasées.

Charles de Blois blessé<sup>1</sup>, adossé à un moulin<sup>2</sup> et encerclé par ses ennemis dut se rendre. Durant la bataille deux fils du duc furent capturés, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers français.

La bataille de La Roche Derrien eut des conséquences majeures sur le plan politique et sur le déroulement de la guerre.

Le duc Charles resta captif des Anglais jusqu'en 1353. Le traité du 1<sup>er</sup> mars<sup>3</sup> de cette année réglait les termes de sa libération et du mariage de son fils Jean à Margaret, fille d'Edouard III. Puis, le 9 août 1356<sup>4</sup> la rançon de Charles fut fixée à 700 000 florins.

Cette captivité prolongée du duc Charles et la mort de son compétiteur Jean dès 1345 devant Quimper, entraînèrent l'enlisement du conflit. Chaque camp se retrouvait sans réel meneur, et sans les moyens financiers et militaires pour vaincre. Ainsi, à partir de cet événement, la guerre ne fut plus qu'une succession de petites escarmouches sans lendemain.

*Roche-Derrien, planta un if à l'endroit même de la capture du duc. Aujourd'hui, un if marque toujours l'emplacement.*

3. M. Jones, acte n° 154, p. 140-146.

4. M. Jones, acte n° 181, p. 156-162.

1. Le nombre de ses blessures est variable, tantôt sept, tantôt dix-sept, tantôt dix-huit. Le seul point sur lequel les sources s'accordent c'est qu'il lui fallut une année pour guérir.

2. Actuel site de la chapelle de Pitié. Selon la tradition locale, quelques années après, Bertrand de Duguesclin, alors devenu seigneur de La

**La bataille de La Roche-Derrien  
vue par Froissart (1333-1404)  
(Chroniques, livre I, chapitre CCXLVII)**

*Tant chevauchèrent que, droit sur le point du jour, ils entrèrent dans les logis de messire Charles de Blois et trouvèrent que il y faisait aussi coi que tous fussent endormis, et aussi étaient-ils le plus et sans guet ; car ainsi que avait dit messir Garnier, ils étaient si réjouis de l'aventure qu'ils avaient eue et de ce qu'ils avaient rüé jus leurs ennemis qu'ils ne se doubtaient de nului, et par ce furent-ils deceu. Car ceux qui vinrent à eux, frais et nouveaux, les envaïrent tellement et les prirent si sur un piet que ils n'eurent loisir ni espace de deux armer ; mais s'espandirent ces gens bretons, tant à piet comme à cheval, tout contreval l'ost, et commencèrent à ruer jus tentes et trefs, et à renverser l'un sur l'autre, et à abattre hommes, mehagnier et occire. Et trouvèrent ces grands barons de Bretagne et de Normandie, les uns qui étaient couchés, les autres qui se tostaient devant les feux en leur logis, tous désarmés, eux et leurs gens. Là furent-ils pris à petit de fait et de défense. Finablement, la besogne se porta si mal pour messire Charles de Blois et ses gens, et si bien pour ceux qui les envaïrent que messir Charles fut pris et fiancé : autrement il eût été mort, et la plus grande partie des barons et des chevaliers français et normands. ■*

**Bibliographie**

---

- Choffel J.  
*LA GUERRE DE SUCCESSION DE BRETAGNE*, Paris, 1975.
- Collectif: *L'ÉTAT BRETON (1341-1532)*, Morlaix, 1987.
- Jones M.  
*RECUEIL DES ACTES DE CHARLES DE BLOIS ET JEANNE DE PENTHIÈVRE*, Rennes 1996.

# La circulation des monnaies de Charles de Blois<sup>1</sup>

GILDAS SALAÜN

**L**E PHÉNOMÈNE des imitations monétaires réalisées par Charles de Blois est bien connu. Or, si depuis Bigot des études ont été réalisées sur son importance dans la production, rien n'a encore été fait pour prendre conscience de son impact dans la circulation monétaire.

Pour une telle recherche, il ne faut pas réfléchir dans le cadre particulier du duché de Bretagne, mais dans celui plus général du royaume de France.

Les imitations monétaires avaient pour but de permettre à l'autorité émettrice de réaliser des profits conséquents sur son droit de frappe. De nombreux princes frappaient pour leur propre compte des copies affaiblies (car le titre et le poids des monnaies avaient préalablement été abaissés) de monnaies royales, puis les mettaient en circulation au même cours. La différence entre la valeur réelle des monnaies et leur valeur de cours était au bénéfice de l'imitateur. Dans le cas de Charles de

Blois, ses profits issus des imitations lui servaient à financer la guerre contre son compétiteur Jean de Montfort et au paiement de sa rançon.

Il était intéressant d'imiter les monnaies royales du fait de leur vaste aire de circulation. En effet, les imitations ne devaient pas simplement circuler dans leur région d'origine, mais s'insérer dans de plus importantes zones. Leur ressemblance avec les monnaies royales y contribuait donc beaucoup.

Ainsi, étudier la circulation des monnaies de Charles de Blois revient à étudier le degré d'intégration de ses imitations.

Pour étudier la circulation monétaire à cette période, il nous faut faire appel à l'étude des trésors, trouvailles isolées, fouilles archéologiques... Nous ne prétendons pas faire le tour de cette question ici, mais nous espérons donner de bonnes bases pour des études ultérieures.

## Tableau n° 1

### Liste des trésors contenant des monnaies de Charles de Blois.

Localisation	Références	Date d'enfouissement	Nombre de monnaies de Charles de Blois (en unité)
Abbeville (80)	Bulletin de numismatique 1895-1896 (Dy 1 ?) <sup>2</sup>	1365-1385	1
Augé (79)	Dy 20	1350	3
Auray (56)	Dy 21	1341-1364	information insuffisante
Baye (29 ?)	-	1350-1360	1 <sup>3</sup>
Brière-les-Scellés (91)	Dy 69	vers 1360	1
Chantemerle-sur-la-Soie (17)	-	avant 1350 ?	3
Chartes-la-Forêt (53)	Dy 100	1354-1359	2
Contres (41)	-	1359	16
Déols (36)	Dy 124	août 1360-avril 1361	1
La Ferté-Imbault (41)	Dy 136	1374-1385	32
Goincourt (60)	Dy 150	1365-1385	1
Les Herbiers (85)	Dy 160	1345-1365	1

1. Je remercie toutes les personnes qui m'ont communiqué des renseignements me permettant de compléter cette liste. Je remercie plus particulièrement Mme Pillet-Lemière, et MM. Bompaire, Cariou, Clairand, Dhenin, Lhome, Moesgaard et Prot.

2. Je pense qu'il s'agit là de deux mentions différentes d'un même trésor, car on peut constater de nombreuses similitudes. Dans le Bulletin de numismatique, Caron explique qu'il reprend l'attribution d'un franc à cheval trouvé près d'Abbeville en 1893. Maintenant, voici comment s'intitule l'article de Collombier repris par J. Duplessy au n° 1 des TRÉSORS MONÉTAIRES T. II, NOTES SUR PLUSIEURS DÉCOUVERTES DE MONNAIES FAITES

RÉCEMMENT À ABBEVILLE, B. Soc. Antiq. de Picardie, XVIII, 1892-1894, dans l'inventaire, on peut constater la présence de dix francs-à-cheval.

3. Je n'ai pu retrouver aucun document sur cette découverte du XIX<sup>e</sup> siècle, ni inventaire (ce chiffre n'est donc qu'un minimum; il s'agit d'une imitation du double tournois du 6<sup>e</sup> type de Jean II (D. 324) actuellement conservée au Cabinet des Médailles), ni date d'enfouissement et de mise au jour, ni même le lieu exact de découverte; en effet, il n'existe pas moins de trois Baye, un dans la Marne, un dans la Nièvre et un dans le Finistère que nous avons arbitrairement décidé de prendre en compte.

Localisation	Références	Date d'enfouissement	Nombre de monnaies de Charles de Blois (en unité)
Lambézellec (29)	Dy 173	1345-1364	7
Landudec (29)	Dy 174	1341-1364	information insuffisante
Loudéac (22)	Dy 189	1341-1364	information insuffisante
Marcamps (33)	Dy 201	1350-1362	3
Néris-les-Bains (03)	Dy 247	1328-1350	information insuffisante
Région de Niort (79)	-	vers 1350	2 <sup>4</sup>
Oudon (44)	Dy 255	1360	243
Plounévez-Lochrist (29)	Dy 268	1360	57
Parhecq (79)	Dy 280	1322-1346	information insuffisante
Priziac (56)	Dy 282	septembre 1350-avril 1351	101
Quimperlé (29)	Dy 289	1341-1364	information insuffisante
Redon (35)	Dy 292	1345-1364	information insuffisante
Rouen (76)	Dy 299	avril 1359-décembre 1360	2
Ruffiac (56)	Dy 302	1361	94
Saint-Aubin-Épinay (76)	-	1358-1359	1
St-Martin-de-Boscherville (76)	BSFN avril 1997	vers 1356	30
Saint-Ouen-en-Belin (72)	Dy 345	1362-1365	70
Savenay (44)	Dy 365	1361-1364	information insuffisante
Tourch (29)	Dy 389	1355-1356	2
Vannes (56)	Dy 405	1360-1364	6

### Tableau n° 2

#### Monnaies de Charles de Blois retrouvées en fouilles archéologiques et trouvailles isolées.

Localisation	Nombre de monnaies de Charles de Blois (en unité)
Banneville-sur-Ajon (14)	1
Caen église Saint-Gilles (14)	2
Caen place Guillouard (14)	1
Caen Saint-Pierre Darnétal (14)	1
Créhen (22)	1
Évreux (27)	1
Grentheville (14)	13
Hotot-en-Auge (14)	2
Molliens-Dreuil (80)	1
Mauroux, anciennement Orgueil (46)	1
Paris, abbaye de Saint-Denis (75)	8
Parthenay (79)	2
Saint-Guilhem-le-Désert (34)	1
Saint-Vaast-sur-Seulles (14)	4
Rocamadour hôpital Saint-Jean (46) <sup>5</sup>	1 ou 2
Tarbes quartier de la Sède (65) <sup>6</sup>	1
Tiffauges (85)	1
Toulouse Saint-Pierre-des-Cuisines (31) <sup>7</sup>	2

4. Informations insuffisantes, ce chiffre ne représente qu'un minimum.

5. F. Dieulaufait, *Trouvailles monétaires en Midi-Pyrénées*, 1994, p. 16.

Document de travail inédit communiqué par M. Bompaire.

6. *Idem*, p. 17. - 7/*Idem* p. 15-16.

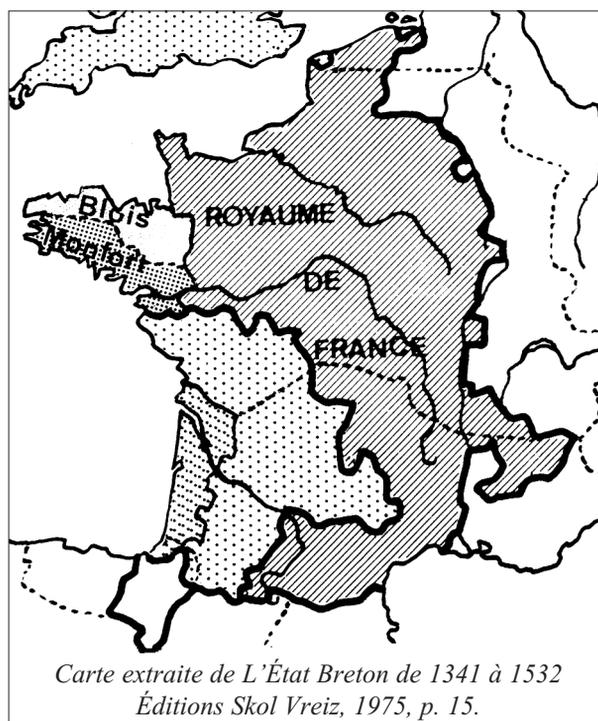
Tableau n° 3

Tableau récapitulatif des lieux de découverte de monnaies de Charles de Blois.

Départements	Nombre de lieux de découvertes (en unité)
Allier (03)	1
Calvados (14)	7
Charente-Maritime (17)	1
Côtes-d'Armor (22)	2
Eure (27)	1
Finistère (29)	6
Haute-Garonne (31)	1
Gironde (33)	1
Hérault (34)	1
Ille-et-Vilaine (35)	1
Indre (36)	1
Loir-et-Cher (41)	2
Loire-Atlantique (44)	2
Lot (46)	2
Mayenne (53)	1
Morbihan (56)	4
Oise (60)	1
Hautes-Pyrénées (65)	1
Sarthe (72)	1
Paris (75)	1
Seine-Maritime (76)	3
Deux-Sèvres (79)	4
Somme (80)	2
Vendée (85)	2
Essonne (91)	1



Le partage de Brétigny, 1360



### Résumé

- Total des trésors monétaires 33.
- Total des lieux de fouilles 17.
- Total des lieux de découverte 50.
- Nombre de départements concernés 25.
- Total des monnaies trouvées en trésors 681.
- Total des monnaies trouvées en fouilles 44.
- Total des monnaies trouvées au moins 725.

La première chose remarquable est l'importance géographique du phénomène car des monnaies de Charles de Blois ont été retrouvées de la Somme aux Pyrénées. Les imitations monétaires de Charles de Blois se sont donc parfaitement intégrées à la circulation monétaire du royaume et faisaient partie intégrante des moyens d'échange.

Le deuxième élément notable est une quasi-absence de ces monnaies dans la zone dominée par les Anglais (notamment l'Aquitaine), ce qui tendrait à prouver l'importance de la reconnaissance de l'autorité émettrice pour qu'une monnaie soit acceptée. A contrario, on remarque une intense circulation des monnaies de Charles en Normandie, province alors sous domination directe du roi de France.

En Bretagne, il est assez étrange de voir que la majorité des découvertes de monnaies de Charles de Blois se concentre dans le sud, zone traditionnellement plus attachée à Jean de Montfort, comme l'atteste le découpage issu du traité de Brétigny en 1360 (rappelons cependant, que ce traité ne faisait que simplifier une situation très confuse, cf. carte n° 2)<sup>8</sup>. ■

8. Signalons que certaines régions ont été inégalement étudiées.

CLAUDE SILBERSTEIN

*Monnaies et Médailles  
de Collection*

39, rue Vivienne - 75002 PARIS  
Tél. 01 42 33 19 55

*Membre de l'Association  
Internationale des Numismates Professionnels*

## Le franc à cheval de Jean IV, mythe ou réalité ?

GILDAS SALAÜN

**L**E FRANC À CHEVAL DE JEAN DE MONTFORT (1345-1365-1399) - fig. 1 - fut présenté pour la première fois, par Duby au n° 12 de la planche LXII de son ouvrage en 1790.

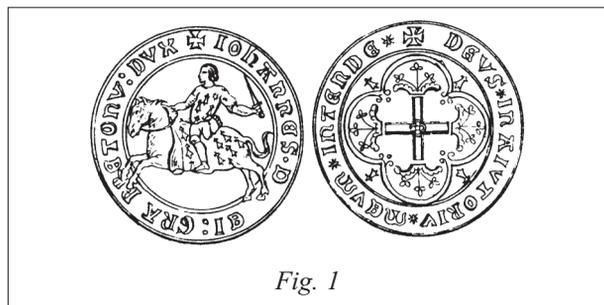


Fig. 1

Pour mémoire, en voici la description :

**D/+IOHANNES** (besant) **D/EI** (deux points) **GRA B/RETONV** (deux points) **DVX**

Le duc, tête nue, vêtu d'hermines et brandissant une épée, sur un cheval caparaçonné à ses armes courant à gauche ; les pieds du cheval coupent la légende.

**R/+DEVS IN AIVTORIV MEVM INTENDE**  
(ponctuation par étoiles)

Dans un double entourage ogival de quatre pièces, croix égale, fleurie et surmontée de trois trèfles à chaque extrémité, chargée en cœur d'une quatre-feuille ornée d'un point au centre. Chaque angle intérieur du cercle ogival est accompagné d'une espèce de trèfle, chaque angle rentrant d'une moucheture.

Cette monnaie fut ensuite périodiquement reproduite telle quelle par les auteurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il apparaît qu'aucun d'entre eux n'a réellement vu la monnaie en question et elle reste aujourd'hui encore introuvable. Aussi, petit à petit l'idée d'une erreur de la part de Duby a émergé. Il est d'ailleurs établi qu'il en a commis quelques-unes. Par exemple, la florette de Jean V sans lettre d'atelier semble très discutable, et il semble s'agir d'un dessin simplifié.

Mais, s'il s'est trompé dans la lecture et donc l'attribution de cette monnaie, avec quelle pièce a-t-il pu la confondre, car on ne peut pas croire qu'il ait totalement inventé une pièce ?

Le franc à cheval du roi Jean II le Bon (1350-1364) – fig. 2 – fut frappé à partir du 5 décembre 1360 et imité par de nombreux princes. Les imitations des comtes de Flandre et de Hainaut sont les plus connues, mais il y en eut également en Bretagne au nom de Charles de Blois (1341-1364) – fig. 3.

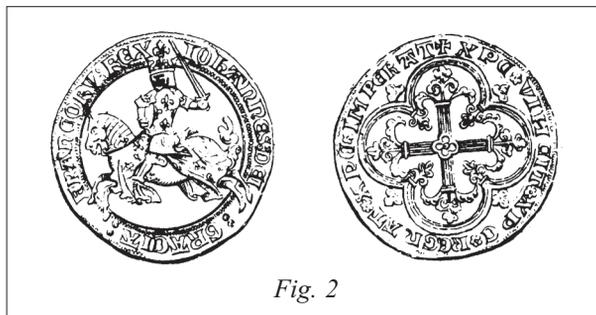


Fig. 2

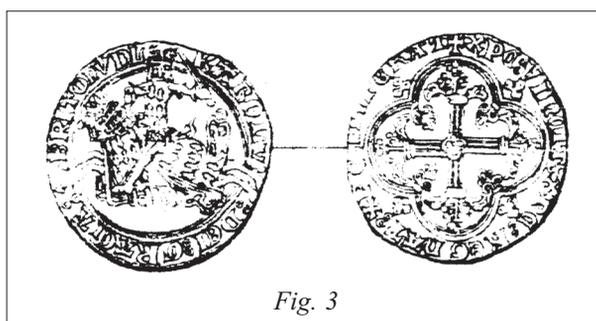


Fig. 3

Peut-être Duby a-t-il confondu les deux compétiteurs ?

Voyons tout d'abord le droit. Les légendes sont évidemment différentes puisque les deux ducs ne portaient pas le même nom. Les ponctuations sont par contre assez proches car sur la monnaie de Jean IV elle est faite d'un besant puis de deux points, sur la monnaie de Charles de Blois de deux annelets. La représentation du duc sur ces deux monnaies ne se distingue que par un seul élément, Charles de Blois est présenté heaumé, alors que Jean de Montfort est figuré tête nue. Sur les deux pièces, les pattes du cheval coupent la légende.

Cependant, si les droits de ces monnaies sont proches, les revers sont bien différents. Les motifs centraux sont d'allure générale semblable, ce qui est normal puisque dans les deux cas nous avons affaire à des imitations de la monnaie royale. Mais, là où Charles de Blois imite scrupuleusement la pièce de Jean II, Jean de Montfort introduit quant à lui des thèmes locaux. Tout d'abord, les quatre mouchetures à chaque angle rentrant du cercle ogival, puis la légende qui est en réalité la devise personnelle de Jean IV, *DEVS IN AIVTORIV MEVM INTENDE* ("que Dieu me vienne en aide"), signalons d'ailleurs l'abréviation de AIVTORIVM en AIVTORIV (l'absence du D étant assez atypique comme nous allons le voir).

Il semble donc peu probable que Duby ait confondu ces deux monnaies car elles sont tout de même assez distinctes.

Le thème équestre du droit et la légende du revers, dont nous parlions à l'instant, se rencontrent également sur les florins de Jean V (1399-1442) – fig. 4 – et sur les écus d'or de François I (1442-1450) – fig. 5 – et François II (1458-1488) – fig. 6.

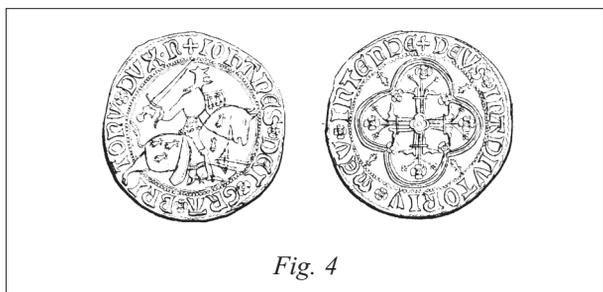


Fig. 4

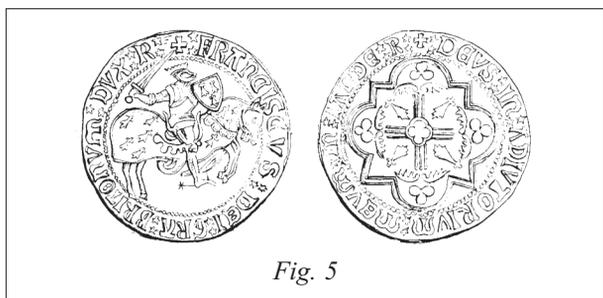


Fig. 5

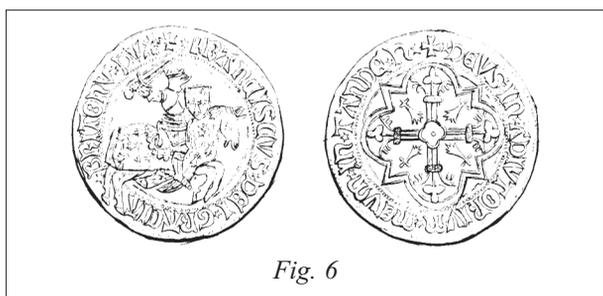


Fig. 6

Duby a-t-il pu attribuer par erreur des monnaies de Jean V, voire des ducs François à Jean IV ?

Pour ce qui est du florin de Jean V, les légendes respectives des deux monnaies, tant au droit qu'au revers, sont les mêmes, si ce n'est au revers la remarque que nous faisons plus haut sur le mot ADIVTORIVM. Les motifs du revers et le thème du droit sont également similaires.

Cependant, certains détails sont différents. Comme nous l'avons déjà signalé, Jean IV est figuré tête nue alors que Jean V est heaumé, d'autre part Jean IV galope à gauche, Jean V à droite, enfin, les deux monnaies sont de tailles différentes, celle de Jean IV étant plus grande que celle de Jean V.

Quant aux écus d'or des ducs François les revers se ressemblent beaucoup, mais dans le détail on peut tout de même noter quelques différences. L'entourage de la croix est différent et nous devons formuler à nouveau la même remarque sur le mot ADIVTORIVM.

Pour ce qui concerne le droit je ferais les mêmes observations que pour le florin de Jean V avec une supplémentaire au niveau de la légende puisque les ducs ont des noms différents. Par contre, ces monnaies sont de mêmes tailles.

Ainsi, il apparaît par élimination que Duby n'a pu confondre le franc à cheval de Jean IV avec aucune autre monnaie d'or bretonne connue à l'heure actuelle. Aussi, il ne peut donc s'agir là que d'une complète invention de la part de cet auteur, d'une confusion avec une monnaie d'or non bretonne (ces deux hypothèses semblent du reste peu concevables) ou d'une monnaie ayant réellement existé. C'est derrière cette proposition que je me range personnellement.

La question qui se pose maintenant est de savoir pourquoi cette monnaie ne nous est pas parvenue ?

Comme nous l'avons déjà déploré<sup>1</sup>, les francs à cheval ont été massivement refondus au XIX<sup>e</sup> siècle et même encore très récemment. Certaines imitations féodales, et notamment bretonnes, subirent le même sort que les monnaies royales, à tel point qu'il ne subsiste plus aujourd'hui qu'un seul exemplaire répertorié au nom de Charles de Blois. Les francs à cheval de Jean de Montfort ont pu disparaître dans les mêmes conditions. Signalons enfin qu'A. Bigot ne considérait pas le franc à cheval de Jean IV plus rare que le royal de Charles de Blois, puisque dans une de ses lettres concernant les prix des monnaies bretonnes au XIX<sup>e</sup> siècle, il les estimait tous les deux à 300 F<sup>2</sup>.

Cette note n'est qu'une étape de plus dans le débat engagé depuis de nombreuses années sur l'existence ou non du franc à cheval de Jean de Montfort, débat qui ne pourra être clos que lorsqu'au gré des découvertes monétaires un de ces francs pourra être identifié. ■

## Bibliographie

- Bigot A.  
ESSAI SUR LES MONNAIES DE BRETAGNE, 1857.
- Duby  
TRAITÉ DES MONNAIES DES PRÉLATS ET BARONS,  
Paris, 1790.
- Duplessy J.  
LES MONNAIES ROYALES FRANÇAISES, 1988.

1. G. Salaiïn, REMARQUES SUR LE MONNAYAGE DE CHARLES DE BLOIS, BSFN, mai 1997, p. 78-82.

2. G. Fontenoy/D. Cariou, UNE LETTRE D'ALEXIS BIGOT DONNANT LE PRIX DES MONNAIES BRETONNES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, A. SBNH, p. 46-51.

# Un denier de Jean IV inédit pour Rennes

DANIEL CARIOU

**N**OUS AVONS ACHETÉ comme demi-blanc une pièce de billon présentant les caractères suivants :

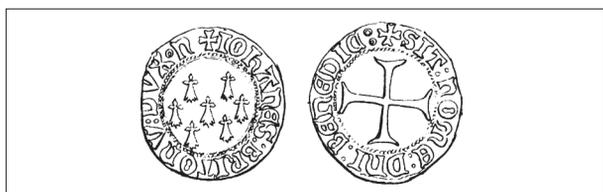
À/(Étoile à six branches évidée en cœur)  
IOHANNES DVX. Champ semé de 8 mouchetures  
d'hermine posées 2 - 3 - 2.

R/(Étoile à six branches évidée en cœur) : BRITA ••  
NNIE •• croix pattée cantonnée d'un R au 2°.

Le poids de la pièce est de 1,05 gramme.



Cette monnaie ne semble répertoriée par aucun ouvrage. On ne peut en faire un demi-blanc, qui ne lui ressemblerait qu'en apparence : croisette en début de légende, légendes autres (IOHANNES :BRITONVDVX R, et SIT NOME :DNI BENEDICTV, éventuellement abrégées) et la lettre d'atelier toujours en fin de légende.



Notre pièce est plutôt un denier, et appartient à un duc Jean, IV ou V.

Elle n'a rien à voir avec les séries de Jean V, bien connues et dans lesquelles elle ne s'insère pas, non plus que par le style.

Elle ne peut appartenir à la période de la guerre de succession, même si à cette période Charles de Blois a fait fabriquer à Rennes des deniers à son nom de description similaire, bien que de style différent.

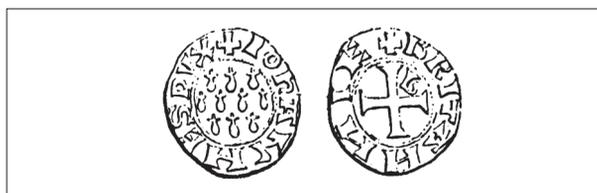


Ceci pour deux raisons :

- la qualité d'exécution de notre pièce est très supérieure à ce qui se faisait pendant la guerre, avant 1365 ;
- et surtout, pendant la guerre, Rennes était à Charles de Blois, pas à Jean IV de Montfort.

Le denier de Jean a dû être fabriqué lors de la période du foisonnement des types, quand les Montfortistes ont repris possession de Rennes, faisant une monnaie encore plus belle que le denier des Blésois, vers 1366.

Une pièce proche est décrite par Jean de Mey (*LES MONNAIES DE BRETAGNE*, Numismatic Pocket, 2<sup>e</sup> édition, Wemmel, Belgique, 1990) et attribuée à Hennebont.



Nous n'avons pas vu cette pièce, qui semble différer de la nôtre par la croisette du début des légendes, le nombre des mouchetures. Quant au h de la lettre d'atelier, il peut aussi être un R mal frappé... ■

# Cabinet Numismatique

Monnaies - Billets - Décorations

2, rue Suffren - 44000 NANTES  
Tél. 02 40 73 34 62

RC.A. 321217937

# L'imitation bretonne de la florette royale 1417-1422

JENS-CHRISTIAN MOESGAARD/GILDAS SALAÜN

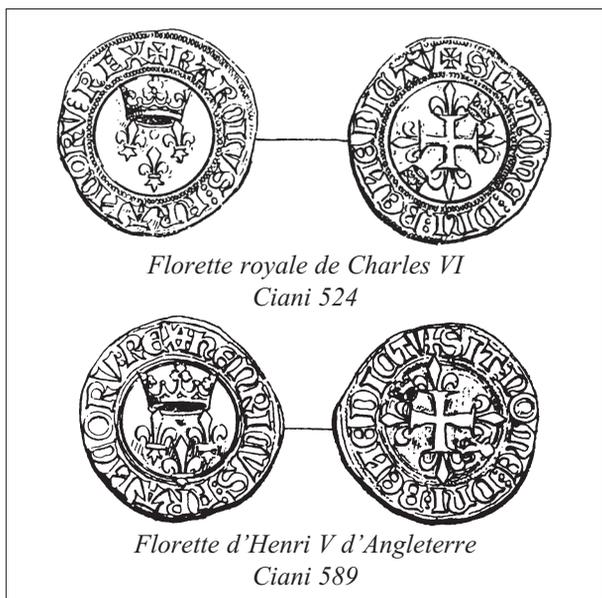
## La florette royale

Le gros dit florette, valant 20 deniers tournois, était la pièce principale en argent en France entre 1417 et 1421/22. Le pays était en pleine guerre civile, et le pouvoir royal contrôlait seulement les émissions monétaires dans le nord du royaume. Le sud était sous contrôle du Dauphin, en révolte contre son père; à l'est, le duc de Bourgogne décidait le poids et le titre des monnaies, tout en gardant le type et le nom royaux. Henri V d'Angleterre, envahissant la Normandie, y fit frapper des florettes en son propre nom.



*Gros de Nantes  
de Jean V*

de qualité métallique bien meilleure, furent rapidement retirées de la circulation et fondues. Dans ces conditions, la circulation monétaire se régionalisait, puisque les produits des différents ateliers du royaume n'avaient plus le temps de se diffuser loin de leur région d'origine. Le Dauphin, poussant les affaiblissements plus loin que les autres émetteurs, finit par chasser les monnaies des autres émetteurs de la circulation et attirer tout le métal à ses ateliers. Vers la fin de 1420, il est le seul à continuer la frappe (Moesgaard 1995).



*Florette royale de Charles VI  
Ciani 524*

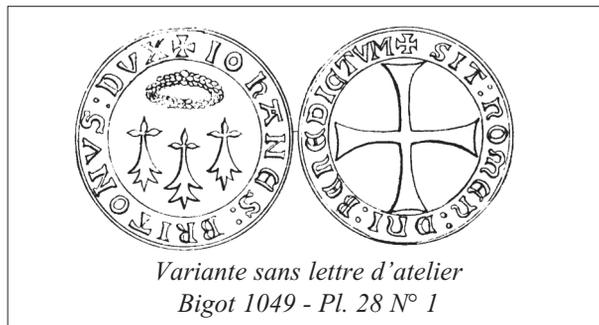
*Florette d'Henri V d'Angleterre  
Ciani 589*

Les émissions de florettes se sont succédées avec quelques mois, voire quelques semaines d'intervalle (voir tableau 1). Les émissions contenaient de moins en moins de métal précieux, le but étant de maximiser les recettes monétaires. En effet, en diminuant la qualité métallique des monnaies, on pouvait frapper plus de pièces avec la même quantité de métal. Quand les marchands s'en apercevaient, ils augmentaient les prix, mais entre-temps le pouvoir émetteur s'était déjà assuré un profit considérable. En outre, la succession d'émissions faisait accroître la production, ce qui donnait également un profit supplémentaire au roi, car celui-ci émettait les monnaies à un cours légèrement supérieur à leur valeur métallique (Spufford 1988, p. 289-318; Sussman 1993).

La durée de circulation des pièces était extrêmement réduite, puisque les monnaies anciennes, de même type et de même cours officiel que l'émission en cours, mais

## Les imitations en Bretagne et ailleurs

La florette fut imitée, notamment dans le comté de Bourgogne (Dumas 14-1/3, 15-3/4), à la seigneurie de Rummen en Pays Mosan (Lucas, p. 36.13, n° 20) et dans le duché de Bretagne. Dans ce dernier, elle fut frappée aux ateliers de Nantes, Rennes et Vannes (tableau 2). Bigot mentionne également, en faisant référence à Duby, des exemplaires sans lettre d'atelier (Bigot 1046-1049; PA 1152-1155; DM 377-378). Or, aucun exemplaire n'a été signalé depuis; il s'agit probablement d'un dessin simplifié, omettant la lettre d'atelier, de la part de Duby. Le dessin planche XXII, 12 de Poey d'Avant est bien un exemplaire de Vannes et le renvoi erroné au PA 1155 de cette illustration est à l'origine du dessin corrigé à tort par De Mey sous le n° 377. En conséquence, nous ne prenons pas la variante sans lettre d'atelier en considération.



*Variante sans lettre d'atelier  
Bigot 1049 - Pl. 28 N° 1*

Les imitations n'étaient pas seulement destinées à circuler dans leurs pays d'origine, mais aussi et surtout à se glisser dans la circulation générale du royaume de France. Le but, de la part des émetteurs, était de s'assurer une part de recettes monétaires. L'opération semble avoir réussi pour le duc de Bretagne; plusieurs trésors de Touraine, Mayenne et Vendée contiennent de ses mon-

naies (tableau 5). Les florettes bretonnes forment même 29 % du trésor de Houssay (Mayenne) (Dumas 1981), en plein territoire du Dauphin. Les florettes bretonnes n'apparaissent pas parmi les découvertes monétaires dans les autres régions de la France, puisque comme nous l'avons vu plus haut, la circulation s'était régionalisée. Elles sont néanmoins interdites à la circulation en Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1420, par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février de cette année (Saulcy, vol. II, p. 322).

Jusqu'alors aucune étude de synthèse portant sur ce monnayage n'a été faite. Nous proposons ici un aperçu des éléments disponibles en essayant de clarifier la chronologie des émissions et l'organisation de la frappe.

### Documents officiels

Notre enquête concernant les documents écrits de l'époque a seulement porté sur les textes publiés. Les publications datent le plus souvent des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Peut-être des vérifications sur les originaux, quand ils existent encore, révéleraient des fautes de lecture. D'autres mentions de florettes bretonnes se cachent peut-être encore dans des fonds d'archives inédits. Il y a certainement ici un champ de recherches intéressant à exploiter.

La seule trace que nous ayons trouvée d'un document officiel mentionnant la date et les conditions d'une émission bretonne est le manuscrit Poullain, qui est une compilation de renseignements divers concernant les monnaies, rédigé bien après les événements. Il indique une émission de gros de 20 deniers le 20 mai 1420 avec une croisette bâtonnée et les O longs comme différents (marque d'émission). Le titre en est de 3 d (0.240) et le poids de 96 au marc (2,549 g), ce qui donne un poids fin de 0,611 g (cité d'après Saulcy, vol. 2, p. 253). Ce sont les conditions des émissions royales et bourguignonnes d'avril 1420 (D 387E et 405F), mais les différents sont ceux des émissions delphinales de septembre 1419 à mai 1420 (D 417E-H). L'émission delphinale en cours à ce moment était légèrement meilleure (poids fin 0,651 g, D 417H). Or, à la même date le Dauphin ordonnait une nouvelle émission de moindre qualité, et avec un nouveau différent (D 417I). Il semble que le duc de Bretagne ait suivi l'évolution des monnaies royales et delphinales avec un petit retard.

Plusieurs documents écrits de l'époque montrent que la florette bretonne a subi une série de diminutions de son contenu en métal précieux, tout comme son prototype royal. Premièrement, nous avons un document émanant directement de l'administration ducale. Il s'agit des comptes de Jean Mauléon, trésorier de l'Épargne et receveur général des profits des monnaies (sur ces titres, voir Coativy 1995). Une version abrégée, lacunaire et imprécise a été publiée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après l'original de la Chambre des Comptes de Nantes (Lobineau 1707, t. 2, col. 964-70) et reprise, parfois en ajoutant de nouvelles fautes, par les ouvrages postérieurs (Morice 1742-46, t. 2, col. 1103-09; Bigot 1857, p. 379, pièce justificative 30; Soullard 1917). Selon J. Kerhervé, l'original n'existe plus (Kerhervé 1986, p. 226-227); nous sommes alors obligés d'utiliser, sous

réserve, la version de 1707. La période couverte par ces comptes commence en juin 1414, mais la date de clôture est plus difficile à déterminer. Bigot indique le 23 mars 1421, Morice le 22 mars 1421, et Lobineau le 21 mars 1421. Dans ces comptes l'année commence à Pâques (décembre 1419 est par exemple suivi de janvier et février 1419). Pâques tombe le 23 mars en 1421 et le 12 avril en 1422. Les 21 et 22 mars 1421 devraient alors être 1422, tandis que le 23 mars pourrait être aussi bien 1421 que 1422. La suite de gros mentionnée s'arrête vers février 1421 (tableau 5), ce qui concorde bien avec une clôture des comptes vers mars 1421. Or, il est également question d'un nouveau blanc à 10 deniers de cours, qui logiquement correspondrait à l'émission d'assainissement après l'inflation, qui n'a pu être introduit avant la fin de l'année 1421 (Salaün, à paraître). La question de datation reste alors ouverte, bien que nous penchions pour 1422.

Le compte comporte 5 émissions différentes de gros de 20 deniers. Seuls les titres sont indiqués (tableau 3), les dates d'émissions, les poids et les éventuelles marques d'émissions sont passés sous silence. Nous ne pouvons être complètement sûrs, qu'il soit bien question de florettes bretonnes; premièrement, il existe d'autres types de gros bretons, et deuxièmement, il est possible qu'il soit question de florettes royales ayant circulé en Bretagne. Il reste néanmoins vraisemblable qu'il s'agisse bien de florettes bretonnes. La liste d'émission n'est visiblement pas exhaustive, car il manque l'émission décrite plus haut d'après le manuscrit Poullain et un certain nombre d'émissions mentionnées dans les livres de changeurs (tableaux 3-4, 6), même en laissant une marge d'imprécision dans les indications de titres pour ce type de documents.

En comparant les tableaux 1 et 3, on constate que la suite de titres cités correspond principalement à celle pratiquée par le Dauphin. Cela ne surprend guère, car le Maine et l'Anjou, limitrophes à la Bretagne étaient sous contrôle du Dauphin, seule la Normandie était occupée par Henri V. Les territoires sous contrôle du roi et la Bourgogne étaient loin. S'il est question de florettes royales, elles doivent alors être issues des ateliers du Dauphin. Si, en revanche, il s'agit bien d'imitations bretonnes, elles doivent prendre les monnaies du Dauphin comme prototype.

Les comptes de Jean Mauléon font également état d'une diminution du titre des monnaies frappées à l'atelier de Nantes en octobre 1417 afin de payer les troupes à la frontière et les frais de voyage du duc pour rencontrer Henri V à Alençon. Nous ne connaissons malheureusement pas le texte exact de l'original mais seulement un compte rendu succinct par deux historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle (Lobineau 1707, t. I, p. 533; Morice, tome I, p. 463; cf. Kerhervé 1986, p. 226). Ainsi, nous ne savons pas s'il s'agit de la florette ou du blanc aux 9 hermines, de l'imitation du guénar ou d'une tout autre monnaie. Notons néanmoins que le premier affaiblissement dans la France royale eu lieu justement en octobre 1417 (tableau 1).

## Livres de changeurs

Dans quelques livres de changeurs du xv<sup>e</sup> siècle, l'origine bretonne des pièces mentionnées ne fait pas de doute, car elle est indiquée explicitement, ainsi qu'une description de type, qui permet d'identifier, entre autres, des florettes. En outre, les marques et les titres des différentes émissions sont mentionnés. Ces documents sont alors riches en renseignements, mais n'étant pas des documents officiels, ils sont moins précis sur les détails. Les titres cités sont ceux connus par les changeurs et les marques indiquées sont leur aide-mémoire, et ils ont pu oublier ou ignorer certaines marques. Il n'empêche qu'il s'agit de documents de première importance. N'ayant vérifié les originaux conservés à la Bibliothèque Nationale de France, nous utilisons les versions publiées par De Saulcy en 1879, puis par Caron en 1882, sous réserve de fautes de lecture éventuelles de leur part (tableau 4).

Certaines marques sont identiques à celles utilisées pour les émissions royales. Or celles-ci sont très complexes, et il n'est pas possible de déterminer une émission royale particulière comme prototype pour les imitations. La comparaison avec les monnaies royales permet néanmoins de dater certaines imitations avec un peu plus de précision.

- La croisette initiale pattée est seulement utilisée par le roi pour sa première émission en mai 1417 (D 387), dès l'émission d'octobre de la même année on utilise la croisette bâtonnée ou d'autres symboles. Si l'émission bretonne avec la croix pattée était véritablement une imitation de la première émission royale, elle serait très défectueuse, car son titre de 0.279 est bien inférieur aux 0.638 du prototype! Il est plus vraisemblable que le graveur breton qui devait copier une monnaie royale n'a pas fait attention à ce détail.

- La "croix pattée et bâtonnée" mentionnée pour une monnaie bretonne serait une croisette bâtonnée, car seulement la barre transversale était bâtonnée sur les monnaies royales, la verticale restant pattée. Cette marque est utilisée par le roi à partir d'octobre 1417 (D 387A), puis reprise par le Dauphin et Henri V.

- Plusieurs émissions royales précoces avaient des O longs et ronds alternés. Or, de septembre 1419 à janvier 1421 et de nouveau à partir d'avril de cette année, le Dauphin utilisait l'O long systématiquement (D 417E-M et P-R). Le titre de 0.186 de l'imitation bretonne correspond bien aux titres du Dauphin à la mi-1420, et le titre de 0.093 à la deuxième moitié de l'année 1421.

- Les O ronds étaient traditionnellement un signe d'une bonne monnaie, mais les émissions du Dauphin de février-mars 1421 font exception (D 417N-O).

Leur titre de 0.146 correspond parfaitement à celui indiqué pour les monnaies bretonnes à l'O rond.

1. Exemplaires publiés, cités dans les tableaux 2 et 5. Exemplaires non publiés : 9 ex. au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de France, 2 ex. au Musée Dobré à Nantes, 4 ex. de la collection de Gildas Salain.

- Le point creux sous le chapelet qui correspond à la couronne peut équivaloir à l'annelet dans la couronne du droit utilisé par le Dauphin d'octobre 1420 à la mi-1421 (D 417K-P), avec un titre tombant de 0.159 à 0.119. Si c'est le cas, l'imitation bretonne avait un meilleur titre que son prototype!

L'examen des marques d'émission et des titres confirme que les imitations bretonnes sont principalement inspirées des émissions du Dauphin. Les livres des changeurs n'indiquent aucune date d'émission, ni le poids des pièces.

## Les monnaies mêmes

Les monnaies parvenues jusqu'à nos jours montrent une grande variation dans la ponctuation et des marques diverses. Nous n'envisageons pas ici de faire un catalogue complet des variantes de la florette bretonne. En examinant un certain nombre d'exemplaires, par photo, dessin ou en espèce<sup>1</sup>, nous avons seulement essayé de vérifier si les graveurs bretons ont copié, intégralement ou partiellement, les "différents" (marques) d'émission des monnaies royales. Or, les exemplaires sont mal frappés, souvent sur flans courts, ce qui rend une lecture complète difficile. Les exemplaires convenablement publiés avec description complète et illustration sont rares<sup>2</sup>. De plus, il n'est pas toujours aisé d'établir une identité de différent entre prototype et imitation, car les variantes des monnaies royales sont assez mal répertoriées. Duplessy donne les principales caractéristiques de chaque émission, mais sans illustrations. Comment sont par exemple les croisettes initiales de D 417P? Le cantonnement de la croisette initiale des D 417E-O, est-il aléatoire? Dans quels cantons de la croisette initiale sont placés les points sur D 417A-D? Comment est la ponctuation des émissions du Dauphin? Y a-t-il des variations ou des styles régionaux? Seul un travail de fond basé sur les exemplaires survenus jusqu'à nos jours peut faire avancer ce dossier. Si des efforts considérables ont déjà été effectués (Dumas 1981; Dumas 1988; Bompaire, Dhénin, Sciau 1989; Belaubre 1988), beaucoup de travail reste à faire.

Notre enquête doit alors rester limitée. Nous espérons que cette ébauche incitera les chercheurs, les collectionneurs et les experts à examiner leurs exemplaires avec soin et de signaler leurs observations.

## Imitations bretonnes d'émissions royales

### L'émission royale de mai 1417 (D 387) ?

- Rennes : Dumas 1958, 191-92.
- Nantes : Dumas 1958, 193.
- Vannes : Beneut 1961, 455.

2. À cet égard, il est fort dommage que les deux ventes de monnaies bretonnes citées au tableau 2 n'ont pas donné lieu à une couverture photographique plus complète. Le catalogue de vente des monnaies anglo-françaises de la collection Elias forme un modèle dans ce domaine (vente Spink, le 21 juin 1990).

Croisettes initiales pattées (et O longs). Dès octobre 1417, cette croisette est remplacée sur les monnaies royales par d'autres symboles (croisettes bâtonnées, roses, couronnes, lis...). Cette croisette, est-elle un différent mis consciemment sur la monnaie bretonne, ou est-elle mise par manque d'attention de la part du graveur breton ignorant sa signification? Le trésor de Commer, enfoui en 1419, qui en contenait plusieurs exemplaires (Dumas 1958), prouve que cette variante est datée du début de la période de frappe des florettes.

#### Les émissions du Dauphin de septembre et octobre 1419 (D 417E-H)

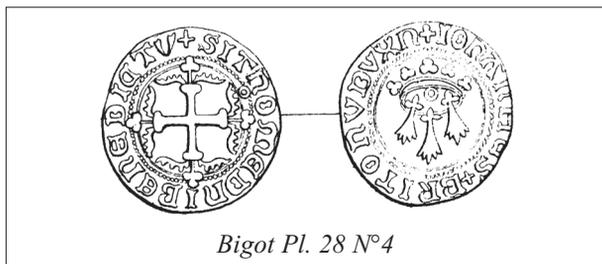
• Vannes : Dumas 1981, 53-55; coll. Salaün, 1 ex.

O longs, croisette initiale cantonnée par 2 points. Sur l'imitation bretonne, les points se trouvent dans les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cantons. Si la plupart de monnaies du Dauphin portent les points dans les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cantons (Belaubre 878-1052), le cantonnement au 1 et 3 n'est pas inconnu (Belaubre 877, 882-883). Sur certains exemplaires bretons issus de l'atelier de Vannes, les légendes se terminent par 2 points (vente Auctiones A. G., 16-19/9 1996, n° 2333). Ces 2 points, n'étant pas dans les cantons de la croix, ne constituent pas une marque d'émission.

#### Les émissions du Dauphin d'octobre et décembre 1420 et de janvier et avril 1421 (D 417K-M, P)

• Nantes : Dumas 1981, 40-44; coll. Guibourg 193; Bigot, pl. 28, 4; coll. Salaün, 1 ex. (poids 2,11 g).

• Rennes : coll. Guibourg 201; Bigot, pl. 28, 8; BnF, féod. 769-2 (1,83 g).



Bigot Pl. 28 N°4

Annelet dans la couronne, O longs. Dumas 1981, 40-44 portent croisette initiale bâtonnée (4 ex.) ou droite (1 ex.). D 417K-P portent en principe la croisette à pied fiché et tranché, mais l'exemplaire Belaubre 1061, de ce type, porte la croisette bâtonnée comme les monnaies bretonnes. L'ex. de la BnF porte un point sous le I de BENEDICTV, comme mentionné dans les livres de changeurs (tableau 4), mais le titre de 0.200 indiqué ici est trop élevé pour les émissions avec l'annelet dans la couronne, et il n'y a probablement pas de rapport entre cet ex. et la mention dans le livre.

#### Les émissions du Dauphin de février et mars 1421 (D 417N-O)

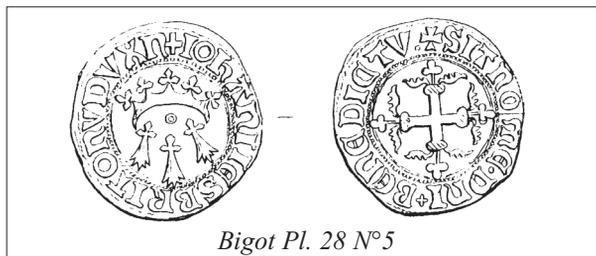
• Nantes : Dumas 1981, 45; Bigot, pl. 28, 5; coll. Salaün 1 ex. (1,93 g).

Annelet dans la couronne, O ronds.

• Nantes : BnF, féod. 770 (1,47 g).

O ronds, sans annelet dans la couronne. Cet exemplaire est en cuivre presque pur. Or, elle est sur flan

large et bien frappée et on ne peut exclure qu'il s'agit d'un faux d'époque des émissions de 1417/19.



Bigot Pl. 28 N°5

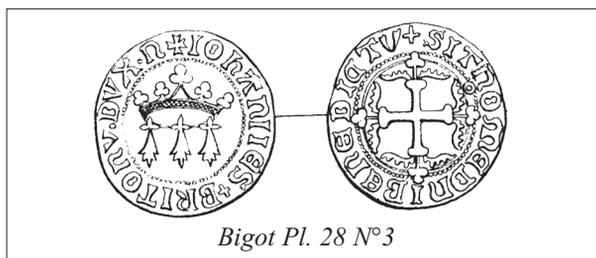
#### Les émissions du Dauphin à partir de septembre

#### 1419 (D 417E-) ou certaines émissions bourguignonnes (D 405, 405C)?

• Nantes : Bigot, pl. 28, 3, 6.

• Rennes : Bigot, pl. 28, 7.

• Vannes : Bigot, pl. 28, 9-10.



Bigot Pl. 28 N°3

O longs. L'absence d'autres différents rend difficile une identification plus précise.

L'imitation fidèle des différents semble avoir un caractère si général, qu'elle a dû être voulue. Les différents auraient alors gardé la même fonction sur les imitations que sur les prototypes. Les mentions de différents dans les livres de changeurs étudiés plus haut semblent confirmer cette supposition. Nous ne pouvons néanmoins pas exclure que cela a été fait sans finalité, simplement en copiant les prototypes. Une impression générale claire se dégage néanmoins : si un certain nombre d'exemplaires portent bien des différents copiés sur les émissions royales, ce groupe reste minoritaire parmi les exemplaires conservés. Peut-être y a-t-il également eu des différents particuliers bretons, que nous ignorons. En effet, il y a souvent des annelets sous les lettres (par exemple Bigot, pl. 28, 4, 7-9). S'agit-il d'un trompe-l'œil imitant les points secrets indiquant l'atelier sur les monnaies royales? Ou s'agit-il des marques secrètes bretonnes, dont nous ignorons la signification? La ponctuation est variée (annelets, croisettes, sautoirs, points). À Vannes, il y a des symboles dans les légendes (croisettes) (vente Auctiones A. G., 16-19/9 1996, n° 2333).

#### Datation

Dans le tableau 6, nous avons résumé nos résultats. Il semble que l'activité d'imitation ait été intensifiée en 1419. Cette impression est renforcée par la réglementation concernant la circulation des monnaies bretonnes en Normandie promulguée par Henri V. Si le 8 mai 1419 il n'est question que de blancs aux 9 hermines (qui sont autorisés), l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1420 ne parle que

de florettes, qui sont interdites à compter du 1<sup>er</sup> mai (De Saulcy, vol II, p. 318-9,322).

Dans les trésors, la florette bretonne n'apparaît qu'en 1419, et leur nombre augmente sensiblement en 1420-21 (tableau 5).

Grâce aux recherches de J. Kerhervé, nous savons que le duc de Bretagne a entamé un renforcement monétaire en octobre/décembre 1421 (Kerhervé 1986, p. 227; Salaün, à paraître). Par cela, le duc rompt avec la politique calquée sur celle du Dauphin pour s'aligner sur celle d'Henri V et de Charles VI, qui avaient commencé le renforcement vers le mi-1421, après une tentative échouée à la fin de 1420. Le Dauphin, devenu entre-temps Charles VII, n'entreprit l'assainissement de son système monétaire qu'en septembre 1422.

### Conclusion

Nous avons présenté une ébauche d'enquête sur les florettes bretonnes. L'enquête n'est pas exhaustive, mais destinée à être complétée par des études plus précises dans les archives et sur les monnaies mêmes.

Il est clair que le duc de Bretagne a suivi de près les affaiblissements du Dauphin, en restant à l'écart des mutations dans les autres parties de la France. Ceci est logique. D'abord en fonction de la situation géographique de la Bretagne et puis vers 1420/21 par le succès des monnaies du Dauphin, qui par leur mauvaise qualité, avaient évincé les monnaies royales de la circulation.

En deux ans, le titre de la florette bretonne fut réduit à un cinquième (tableau 3-4, 6). Ce chiffre sous-estime vraisemblablement les vraies dimensions du phénomène, car nos sources taisent le poids, qui a probablement diminué également; pendant la même période le poids

de la florette royale tombe de 3,059 g à 2,039 g ! De plus, l'émission de 1418, qui constitue notre point de départ, est vraisemblablement déjà affaiblie par rapport aux émissions antérieures, comme c'est le cas pour les monnaies royales. L'évolution des prix constitue une autre mesure de l'inflation. Les prix des céréales à Lamballe ont été étudiés par Kerhervé, qui constate une multiplication par huit environ pour le froment entre 1417 et 1420 (Kerhervé, graphique 16).

Plusieurs trésors, découverts en Mayenne, Sarthe, Touraine et Vendée, attestent l'aire de circulation des florettes bretonnes. Il faut espérer que d'autres trésors s'y ajoutent à l'avenir. Il serait également souhaitable d'exploiter les informations sur les découvertes isolées, qui se cachent sans doute dans les revues d'histoire locale, dans les rapports de fouilles archéologiques et dans les fonds non inventoriés des musées locaux. ■

### Remerciements :

*Nous tenons à remercier chaleureusement Marc Bompain pour ses conseils dans la compréhension des sources écrites. Nous remercions également Michel Dhénin et Christophe Vellet de la Bibliothèque nationale de France et Jacques Santrot du Musée Dobrée à Nantes de nous avoir autorisés à consulter les collections, dont ils ont la charge, et de publier les exemplaires qui étaient utiles pour nos recherches.*

**Tableau 1****Le titre des florettes royales et bourguignonnes, 1417-1422**

Dates	Charles VI	Henri V	Dauphin	Duc de Bourgogne au nom de Charles VI		Bourgogne ém. ducales
				(Dumas)	(Duplessy)	
mai 1417	0.638					
octobre	0.425					
janvier 1418					0.479	
mars				0.399	0.399	
septembre				0.425	0.425	
janvier 1419		0.425				
janvier				0.425		
janvier						0.425
mars	0.266					
mars				0.319	0.319	
avril			0.399			
avril				0.319		
avril						0.319
avril			0.359			
mai			0.319			
juin			0.319			
juin			0.319			
juin	0.319					
juillet	0.266					
juillet				0.266	0.266	
juillet						0.279
août				0.260		
septembre			0.266			
octobre			0.266			
janvier 1420		0.212				
avril	0.239					
avril						0.239
mai				0.239	0.239	
mai	0.199					
mai			0.199			
mai				0.199		
juin		0.199				
juillet						0.199
août			0.179			
octobre			0.159			
décembre			0.159			
janvier 1421			0.159			
février			0.146			
mars			0.146			
avril			0.119			
octobre			0.093			
février 1422			0.079			
février			0.039			
juin			0.026			

Sources : Duplessy 387, 405, 417, 435 ; Dumas 14-1/3, 15-3/4, 18-4, 18-11, 18-15, 18-18

**Tableau 2**  
**Imitations bretonnes de la florette**

Ateliers	Nantes	Rennes	Vannes
Bigot	867-878	956-963	1015-1019
Poey d'Avant	973-984	1063-1069	1121-1125
Boudeau	110	-	111
De Mey	343	356	367
Trésor de Commer (Dumas 1958)	193	191-92	-
Trésor d'Houssay (Dumas 1981)	40-45	46-52	53-55
Vente Vinchon - les 9-10 décembre 1974 (coll. Guibourg)	193 (2 ex.)	201 (2 ex.)	206 (5 ex.)
Vente Vinchon - le 3 avril 1977	788 (3 ex.)	789 (2 ex.)	790 (2 ex.)

**Tableau 3**  
**Titres des gros de 20 deniers employés dans les comptes de Jean Mauléon**

Titre d'argent fin		Émission royale correspondante <sup>2</sup>			
deniers et grains	millièmes <sup>1</sup>	Charles VI	Dauphin	Henri V	Bourgogne
6 d	0.479	-	-	-	janvier 1418
4 d ob.	0.359	-	avril 1419	-	-
3 d 7 g.	0.262	≈ mars 1419	≈ septembre 1419	-	≈ juillet 1419
2 d ob.	0.199	mai 1420	mai 1420	juin 1420	mai 1420
2 d	0.160	-	octobre 1420	-	-

Source : Lobineau 1707, t. 2, col. 964-70.

1. sur le calcul du titre, voir Belaubre 1986, p. 69, note 2. – 2. voir tableau 1.

**Tableau 4**  
**Titres et marques des florettes bretonnes mentionnées dans deux livres de changeurs du xv<sup>e</sup> siècle**

Titre		type <sup>**</sup>	marques	Ms folio		Hypothèse de datation <sup>3</sup>
deniers et grains	millièmes <sup>**</sup>			BN 5916	BN 5920	
3 d 20 g	0.306	A	“bon à l'œil”	-	96	(5-8/1419)
3 d 12 g	0.279	A	sans point et croix pattée	16-7	-	(5-8/1419)
2 d 20 g	0.226	A	croix bâtonnée	16-7	-	(9/1419 - 5/1420)
2 d 17 g	0.216	B	croix (Nantes)	-	112	?
2 d 12 g	0.200	A	point autour le creux de la pile et sous un I	16-7	-	(5-8/1420)
2 d 8 g <sup>4</sup>	0.186	A	O long	-	96	(5-10/1420)
2 d 8 g	0.186	B	croix bâtonnée (Nantes)	-	112	(5-10/1420)
2 d 4 g	0.173	A	croix pattée et bâtonnée, et un point creux sous le chapelet ou autour le creux de la pile	16-7	-	10/1420- 2/1421
1 d 20 g	0.146	A	O rond	16-7	-	2-4/1421
1 d 12 g	0.120	A	O rond	-	96	2-4/1421
1 d 4 g	0.093	B	croix aux bâtons, 1 <sup>er</sup> O au D/long	-	111	4/1421 - 2/1422

Sources : Caron, p. 58-59, cf. De Saulcy, vol. 1, p. 90, 97-8, 101-2.

1. sur le calcul du titre, voir Belaubre 1986, p. 69, note 2.

2. A. Description du type : 3 hermines et un capel dessus ; B. Sans description du type. Il n'est pas absolument sûr qu'il s'agit de florettes.

3. Les dates entre parenthèses sont basées sur une comparaison avec les titres des émissions du Dauphin (voir tableau 1).

Les dates sans parenthèses prennent également en compte les marques indiquées (voir l'argumentation dans le texte).

4. De Saulcy, p. 90 indique par erreur 11 d au lieu de 2.

**Tableau 5**  
**Trésors contenant des monnaies bretonnes, 1417-1422**

Trésor	Date	9 herm.	guénar	florette	Référence
Lillebonne (76)	10/1417	2	-	-	L'Écho des Calètes, 91
Parthenay (79)	1417/22	x?		-	Dumas, 1988, 247
Bignicourt (51)	1417/22	1?		-	Dumas, 1988, 247
Us (95)	1417/22	1?			BACTHS, 1915, 85-86
Commer (53)	06/1419	19	-	3	Dumas, 1958
Soissons (02)	07/1419	-	1?	-	RN 1953, 151-53
Vernon (27)	09/1419	1	-	-	Moesgaard, 1995
Mareuil (85)	05/1420?	-	-	x	RSN 1904, 271-2
Beaufai (61)	06/1420	5	-	-	Boyer-de-Ste-Suzanne
Lessay (50)	06/1420 *	6	1	-	RN 1978, 131-156
Touraine	02/1421	1	-	1	Beneut, 1961
Houssay (53)	05/1421	-	-	16	Dumas, 1981
Pontvallain (72)	08/1421	x	-	x	BdN, 2, 40; ASFN, 17, 58-60

\* la plus grande partie de ce trésor a été réunie avant octobre 1417. Le blanc à la targe usé mentionné sous le n° 536 ne fait vraisemblablement pas partie du trésor, qui n'a pas été trouvé in situ, mais dans un remblai.

**Tableau 6**  
**Aperçu des émissions de florettes en Bretagne, 1417-1421/1422**

Dates	Ms. Poullain	Compte de Mauléon	Livres de Changeurs	Exemplaires
mai-octobre 1417	-	-	-	x?
janvier-mars 1418	-	x?	-	-
avril 1419	-	x	-	-
mai-août 1417	-	-	x?	-
sept. 1419 - mai 1420	-	x	x?	x (9-10/1419)
20 mai 1420	x	-	-	-
mai-août 1420	-	x	x	-
oct. 1420-février 1421	-	x	x	x
février-avril 1421	-	-	x	x
avril 1420-février 1422	-	-	x	x? (avril 1421)

Tableau synoptique des analyses présentées dans l'article.

NB : Plusieurs informations sont basées sur des hypothèses plutôt que sur des certitudes.

**Les croisettes initiales  
sur les florettes royales et delphinales**

- pattée 
- bâtonnée      type royal   
                         type delphinal   
                         (parfois dite croisette droite)
- à pied fiché et tranché 

## Bibliographie

- ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE (ASFN).
- Belaubre J.  
HISTOIRE NUMISMATIQUE ET MONÉTAIRE DE LA FRANCE MÉDIÉVALE, Paris, 1986.
- Belaubre J.  
L'ÈRE DU GROS. ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES, LES COLLECTIONS MONÉTAIRES, MONNAIES MÉDAILLES 2, Paris, 1988.
- Beneut G.  
TRÉSOR PROVENANT DE TOURAINE, RN 1961, p. 184-202 (pour le titre, voir note rectificative, p. 202).
- Bigot A.  
ESSAI SUR LES MONNAIES DE BRETAGNE, Paris, 1857.
- Bompaire M., Dhénin M., Sciau G.  
UNE TROUVAILLE DE FLORETTES DU DAUPHIN EN PROVENANCE DE LA RÉGION GARDOISE, Trésors monétaires, 11, 1989, p. 113-124.
- Boudeau E.  
MONNAIES FRANÇAISES PROVINCIALES, Paris, sans date.
- Boyer-de-Sainte-Suzanne  
CLASSEMENT DE MONNAIES FRANÇAISES TROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BEAUFAY ET DE MOULICENT, MORTAGNE, 1858.
- BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES (BACTHS)
- BULLETIN DE NUMISMATIQUE (BdN)
- Caron E.  
MONNAIES FÉODALES FRANÇAISES, Paris, 1882.
- Coativy Y.  
LA MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION MONÉTAIRE EN BRETAGNE AU MOYEN ÂGE, Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, ANNALES 1994, 1995, p. 41-42.
- De Mey J.  
LES MONNAIES DE BRETAGNE, BRUXELLES-PARIS, 1970 (DM)
- Dumas F.  
LES MONNAIES DU TRÉSOR DE COMMER, Revue Numismatique, 1958, p. 117-128.
- Dumas F.  
ANALYSE DU TRÉSOR DE HOUSSAY, 1421, LA MAYENNE, HISTOIRE - ARCHÉOLOGIE, 3, 1981, p. 151-158.
- Dumas F.  
LE MONNAYAGE DES DUCS DE BOURGOGNE, Louvain-la-Neuve, 1988.
- Duplessy J.  
LES MONNAIES ROYALES FRANÇAISES, vol 1, Paris, 1988.
- Kerhervé J.  
FINANCES ET GENS DE FINANCES DU DUC DE BRETAGNE 1365-1491, Thèse, Paris IV, 1986 (inédit, à la Bibliothèque Universitaire de Rouen).
- Lobineau, Dom Gui Alexis  
HISTOIRE DE BRETAGNE, Paris 1707 (réédition 1973).
- Lucas P.  
MONNAIES SEIGNEURIALES MOSANES, Hennuyères, 1982.
- Moesgaard J.-C.  
LE TRÉSOR DE VERNON (1419) ET LA CIRCULATION MONÉTAIRE EN HAUTE-NORMANDIE DANS LES ANNÉES 1419-1421, Les Cahiers Vernonnais, 17, 1995, p. 35-58.
- Morice, Dom Pierre-Hyacinthe,  
MÉMOIRES POUR SERVIR DE PREUVES À L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DE BRETAGNE, 3 vol., Paris 1742-46 (réédition 1974).
- Poey d'Avant F.  
MONNAIES FÉODALES DE FRANCE, 3 vol., Paris 1858-1862 (PA).
- PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE (PVSFN)
- REVUE NUMISMATIQUE (RN)
- REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE (RSN)
- Salaün G.  
ÉBAUCHE DE DATATION DES BLANCS À L'HEXALOBÉ ET DE CHRONOLOGIE DE L'ACTIVITÉ DES ATELIERS MONÉTAIRES BRETONS ENTRE 1417 ET 1435, à paraître.
- Saulcy F. de  
RECUEIL DE DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES ROIS DE FRANCE, 4 vol, Paris, 1879-1892.
- Soullard P., PVSFN, 1917, p. XXXI-XXXIV.
- Spufford P.  
MONEY AND ITS USE IN MEDIEVAL EUROPE, Cambridge, 1988.
- Sussman N.  
DEBASEMENTS, ROYAL REVENUES, AND INFLATION IN FRANCE DURING THE HUNDRED YEARS'WAR, 1415-1422, Journal of Economic History, 53-1, 1993, p. 44-70.

# OR GESTION NUMISMATIQUE

*Monnaies anciennes et modernes*

*Médailles, Jetons, Billets*

*Or coté, Devises*



## Pierre Crinon

*expert près de la Compagnie Nationale des Experts*



Achat - Vente - Estimation - Expertise



O.G.N. SARL 64, rue de Richelieu - 75002 PARIS - Tél. 01 42 97 47 50 + Fax 01 42 60 01 37

# Un gros aux trois hermines de Jean V inédit pour Jugon

GILDAS SALAÛN

**A** LA SUITE DE CET ARTICLE, j'aimerais ajouter quelques éléments supplémentaires qui ont été portés à ma connaissance très récemment grâce à M. Santrot, directeur du Musée Dobrée, à Nantes.

Dans la chronologie des monnaies blanches de Jean V, il en est une qui est jusqu'à présent inclassable: le gros aux trois hermines. Ce type monétaire est connu pour les ateliers de Nantes, Rennes et Vannes auxquels il faut maintenant ajouter Jugon. L'exemplaire du musée Dobrée, dont il m'a été permis de vous faire part, se décrit comme suit:

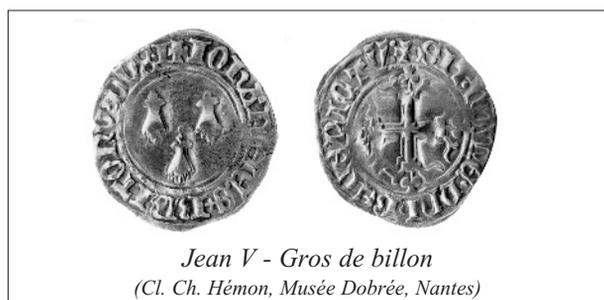
**D/+ IOHANNES BRITONV DVX I.**

Trois mouchetures posées 2-1, dans un cercle délié.

**R/+ SIT NOME DNI BENEDICTV.**

Croix égale, ornée à chaque extrémité d'un bourrelet surmonté d'un trèfle entre deux feuilles, dans un cercle délié.

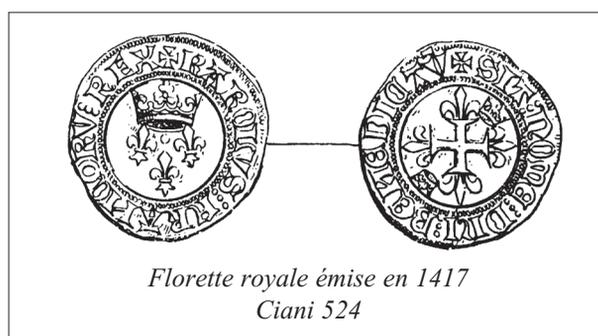
Poids: 2,33 g; numéro d'inventaire: N-3423.



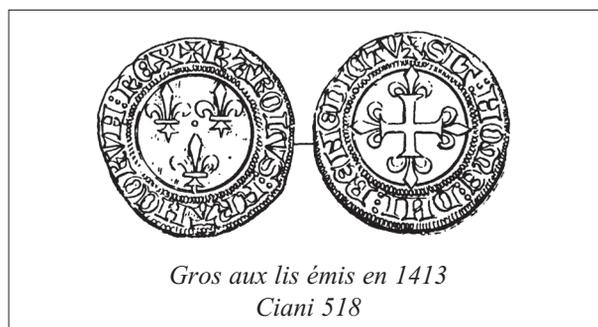
Cette monnaie peut nous permettre de revenir sur la datation de ce type monétaire. En effet, comme nous le constatons dans l'article précédent, l'atelier de Jugon semble arrêter son activité en 1417; cette monnaie serait donc antérieure à l'inflation de 1417 à 1421<sup>1</sup>.

Ainsi, si l'on considère qu'il s'agit d'une monnaie typiquement bretonne, nous ne pouvons aller plus loin, mais, si l'on estime qu'elle imite une monnaie royale, il faut rechercher le prototype avant cette date. Dans ce cas, je vois deux hypothèses.

Première possibilité, cette monnaie est une imitation simplifiée des premières florettes royales émises en mai et octobre 1417. Je parle d'imitation simplifiée car cette monnaie ne porte ni couronne au droit, ni cantonnement de la croix au revers (notons cependant que sur les autres imitations de florettes la croix n'est pas cantonnée non plus).



Cependant, une autre monnaie royale pourrait être la source d'inspiration de la pièce bretonne: le gros aux trois lis datant de 1413. Les motifs de ces deux monnaies sont si proches que l'on peut aisément y voir une certaine analogie. Un bémol est tout de même à apporter, la monnaie royale est quasiment en argent pur (0,931), alors que l'aloï de l'imitation bretonne ne serait que de 3 d. 20 g soit 0,306, ou 3 d. 12 g 0,279<sup>2</sup> si l'on en croit les livres de changeur publiés par Caron<sup>3</sup>.



La question reste donc ouverte, mais ces éléments peuvent tout de même constituer la base de nouvelles réflexions. ■

1. Ces dates cadrent tout à fait avec la finesse d'exécution de cette monnaie.

2. Des titres aussi bas sont assez étonnants car le métal de cet exemplaire (ainsi que pour de nombreux autres) paraît bon.

3. E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882, p. 58 et 59, BnF ms. fr. 5920, folio 96 et ms. fr. 5916, folio 16-17.



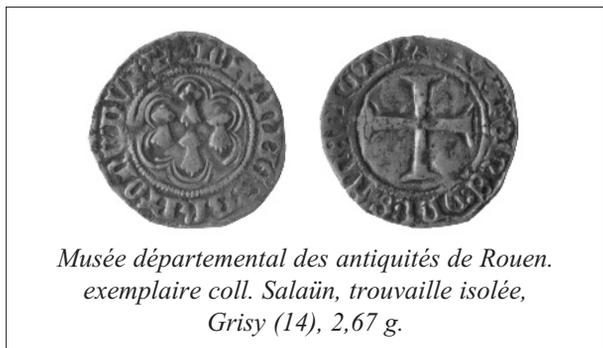
# Ébauche de datation des blancs à l'hexalobe et de chronologie de l'activité des ateliers monétaires bretons entre 1417 et 1435

GILDAS SALAÛN

**D**E 1417 À 1421 le royaume de France dans son ensemble subit une crise inflationniste très grave, à tel point que les monnaies étaient dépréciées d'un mois sur l'autre. Ce phénomène toucha également la Bretagne, comme l'attestent les imitations par le duc Jean V (1399-1442) de florettes royales et delphinales.

En décembre 1420, le roi Charles VI (1380-1422) tenta de sortir de la crise et fut suivi par le roi d'Angleterre Henri V (1415-1422, en France; 1413-1422, en Angleterre) en mai 1421 pour ses États de Normandie. Cette première tentative fut un échec. Charles prit à nouveau l'initiative dès août 1421 et fut à nouveau suivi par Henri V en novembre de la même année<sup>1</sup>. Cette fois-ci ce fut un succès. Le Dauphin, en révolte contre son père, continua ses émissions dévaluées jusqu'en septembre 1422.

En Bretagne, la production de florettes fut également stoppée et un nouveau type de blanc introduit : le blanc à l'hexalobe. Mais, s'il est maintenant reconnu que ces blancs ont directement suivi les imitations de florettes on ne sait pas les dater précisément, au mieux propose-t-on 1422/1423<sup>2</sup>.



On peut tenter d'affiner la datation de ces blancs, par les analyses conjointes des mécanismes traditionnels de sortie de crise inflationniste médiévale et du fonctionnement de l'administration monétaire du duc Jean V.

1. Jens Christian MOESGAARD: *LE TRÉSOR DE VERNON (1419) ET LA CIRCULATION MONÉTAIRE EN HAUTE-NORMANDIE DANS LES ANNÉES 1419-1421, Les cahiers vernonnais*, 1995, p. 35-58.

2. M. BOMPAIRE et J. LUR, *L'ÉPAVE DE L'ABER-WRAC'H. UNE BOURSE DE MONNAIES CASTILLANES ET BRETONNES DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE*, BSFN, 1989, p. 629-632.

3. BIGOT, *ESSAI SUR LES MONNAIES DU ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE*, Paris, 1857, p. 225.

J. KERHERVÉ, *FINANCES ET GENS DE FINANCES DES DUCS DE BRETAGNE DE 1365 À 1491, thèse de doctorat*, 1986, p. 211.

Un des moyens à la disposition des autorités pour enrayer l'inflation est d'en inverser le cycle. Pour cela, il leur faut assainir la circulation monétaire en introduisant massivement une nouvelle monnaie plus forte, et parallèlement diminuer le cours et la circulation de l'ancienne monnaie. C'est ce que firent Charles VI et Henri V.

Pour introduire une masse importante de monnaies neuves, il faut soit intensifier la production des ateliers existants, soit en ouvrir de nouveaux. Il semble que Jean V ait opté pour cette dernière technique.

En effet, si l'on examine la production d'imitations de florettes, et par là même la production monétaire de 1417 à 1421/1422 on s'aperçoit que seuls les ateliers principaux de Nantes, Rennes et Vannes fonctionnaient.

Or, si l'on regarde maintenant l'émission des blancs à l'hexalobe, on constate que l'atelier de Dinan, resté en léthargie pendant la crise, reprend son activité (en effet, l'atelier de Dinan frappa des blancs aux neuf hermines, puis des blancs à l'hexalobe, mais pour la période intermédiaire on n'a encore retrouvé aucune imitation de florettes provenant de cet atelier).

On sait par ailleurs qu'un nouvel atelier fut ouvert à Redon en juin 1422<sup>3</sup> (pour lequel on est sûr maintenant qu'il a émis ce type de blancs puisque son différent a été identifié<sup>4</sup>). Signalons au sujet de cet atelier, que bien que ses forges aient été fermées en 1427<sup>5</sup>, son activité n'a pu être définitivement interrompue; en effet, à Redon furent également frappés des blancs à la targe qui n'ont remplacé les blancs à l'hexalobe dans la circulation monétaire bretonne qu'à partir de 1435<sup>6</sup>. Ainsi, le bail initial de douze ans a sûrement été respecté<sup>7</sup>. La fermeture des forges n'a donc pu entraîner qu'une interruption momentanée de la production.

Puis, on peut constater qu'un autre atelier fut introduit à Morlaix, sans que nous ne puissions donner une date d'ouverture précise. Enfin, il apparaît qu'un dernier atelier était en activité à Fougères dès 1424<sup>8</sup>. La place de Fougères appartenait aux ducs d'Alençon jusqu'en 1428<sup>9</sup>, or aucune monnaie à leur nom n'a été identifiée à ce jour. Au nom de qui l'atelier de Fougères a-t-il battu

4. D. CARIOU: *UN MYSTÉRIEUX ATELIER BRETON À LA MOUCHETURE D'HERMINE*, A.S.B.N.H., 1995, p. 28-30

5. J. KERHERVÉ, *L'ÉTAT BRETON*, p. 191.

6. Cf. note n° 2.

7. À. Bigot parle d'un bail de deux ans (p. 225) en se référant à Ogée, *DICTIONNAIRE DE BRETAGNE*, II, 439. Or, comme l'a rappelé D. Cariou (cf. note n° 4) Ogée a fait une erreur de lecture, la durée initiale du bail n'était pas de deux mais de douze ans (J. Kerhervé, thèse de doctorat, p. 211).

8. Cf. note n° 4.

9. *Date de l'acquisition de Fougères par le duc de Bretagne*, Bigot, p. 212.

monnaie entre 1424 et 1428? Les droits sur les monnaies produites à Fougères revenaient-ils au duc de Bretagne?

Ainsi, en 1422 passe-t-on de trois à quatre voire six, puis sept ateliers monétaires (pour le résumé, voir le tableau n° 1). Tous ces nouveaux ateliers commencèrent leur activité en frappant des blancs à l'hexalobe. Ces blancs ont donc sûrement été introduits en 1422.

Faisons maintenant appel au fonctionnement de l'administration monétaire de Jean V., M. Kerhervé<sup>10</sup> nous explique que Pâques correspondait jusqu'au début des années 1420 à une période de vacances pour la Cour des Comptes bretonne. Ainsi, de nombreux comptes étaient clos à cette date. Pâques tomba le 23 mars en 1421, et le 12 avril en 1422. Il se trouve que nous avons un compte vraisemblablement daté du 21 ou 22 mars 1422, c'est-à-dire trois semaines avant Pâques, le compte de Jehan Mauléon<sup>11</sup>. Bien que la version qui est à notre disposition soit très imprécise, il y est tout de même fait mention d'une "monnoye neuve de X d. de cours", et je pense qu'il s'agit là de nos blancs. En effet, le cours de dix deniers est le propre des blancs, et il ne pouvait y avoir d'autres monnaies nouvelles à cette date, le blanc aux neuf hermines étant frappé depuis la fin du règne de Jean IV et le blanc à la targe entre février/mars 1434, date à laquelle Henri VI confirme pour la dernière fois le cours du blanc à l'hexalobe en Normandie<sup>12</sup>, et juin 1434, date vraisemblable de la fermeture définitive de l'atelier de Redon, car vue les réticences de l'abbé de St-Sauveur<sup>13</sup>, seigneur de Redon, le bail n'a certainement pas pu être renouvelé.

Mais, le problème reste de savoir s'il parle d'une monnaie dont la frappe est toute récente ou encore en projet. Le fait que toutes les monnaies décrites plus avant dans le compte soient toutes déjà en circulation, et la fonction même de Jehan Mauléon (trésorier de l'Épargne et receveur général des profits des monnaies de

Moncontour), me font adhérer à la première hypothèse. Les blancs à l'hexalobe étaient donc déjà en circulation au plus tard en mars 1422.

Toujours grâce à M. Kerhervé, nous savons que Jean V décida de sortir de la crise inflationniste à la fin de l'année 1421. Le 4 octobre, le cours des gros fut ramené 5 deniers puis 2 deniers le 13 décembre<sup>12</sup>. Ceci nous fournit une date de début de frappe de la nouvelle monnaie renforcée intéressante et cohérente.

Ainsi, je pense qu'il faut dater le blanc à l'hexalobe du dernier trimestre de 1421 ou du premier trimestre de 1422. Cette datation reste encore imprécise, pour pouvoir l'affiner, il faudrait la mettre en perspective avec les informations apportées par de nouvelles découvertes monétaires. Seul un document administratif d'époque pourrait nous fournir une date d'émission véritablement précise, mais existe-t-il encore? Où le chercher? ■

**Tableau n° 1 :**

**Répartition de la production des blancs aux neuf hermines, imitations de florettes, et blancs à l'hexalobe par atelier monétaire.**

Ateliers monétaires	9 hermines	florette	hexalobe
Dinan	x	-	x
Fougères	-	-	x
Jugon	x	-	-
Morlaix	-	-	x
Nantes	x	x	x
Redon	-	-	x
Rennes	x	x	x
Vannes	x	x	x

10. J. KERHERVÉ, thèse de doctorat, p. 447-448.

11. À. Bigot, pièce justificative xxx, p. 379, la date du 23 mars 1421 en faisant référence à Dom Morice (1742-1746), coll. 1103-1109. Or, celui-ci le date véritablement du 22 mars 1421. Dom Lobineau (1707), coll. 964-970, le date du 21 mars 1421. La nouvelle année commençant à Pâques, les 21 et 22 mars 1421 deviennent les 21 et 22 mars 1422,

J.-C. MOESGAARD et G. SALAÛN, 1997, "L'imitation de la florette royale 1417-1422", *Annales SBNH*, 1997.

12. J.-C. MOESGAARD, *FOREIGN AND DOMESTIC COINS IN LANCASTRIAN FRANCE, 1417-1450, Proceedings of Cambridge symposium, 1997* (à paraître).

13. J. KERHERVÉ, thèse de doctorat, p. 210-211.

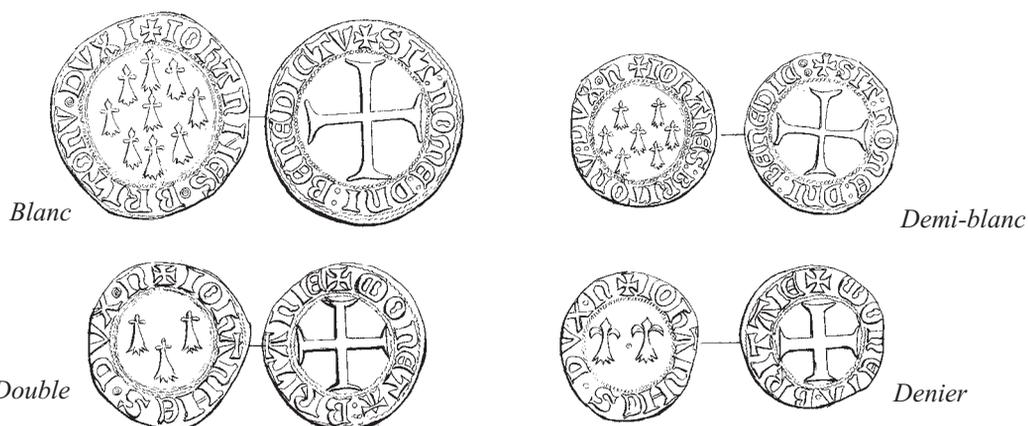
# Un chaînon manquant : le denier au bilobe de Jean V retrouvé

DANIEL CARIOU

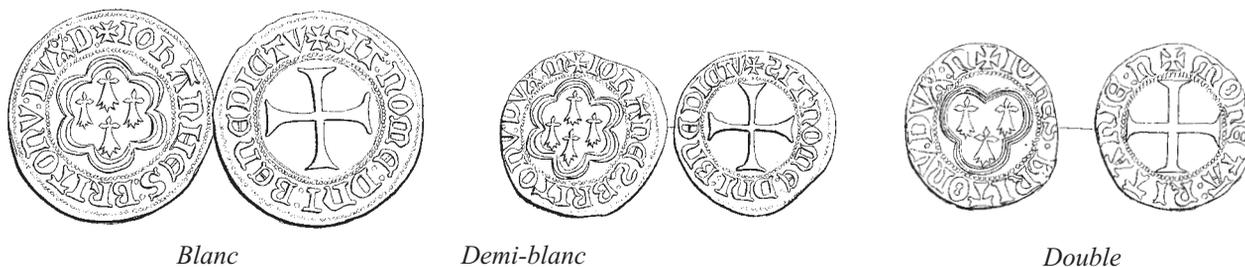
**L**ES CATALOGUES DE MONNAIES BRETONNES classent les pièces par atelier et par métal. Cette présentation a l'avantage de donner de la variété à une collection ; en revanche cela fait perdre le fil de l'histoire monétaire.

Dans un article sur le monnayage de Jean V<sup>1</sup> (1399-1442) nous avons donc insisté sur l'une des originalités du règne : la création de séries monétaires complètes de quatre pièces (blanc, demi, double denier et denier) et nous avons identifié trois séries, la première étant peut-être de la fin du principat de Jean V.

## Types au semis de mouchetures d'hermine immobilisés de Jean IV



## Type au polylobe

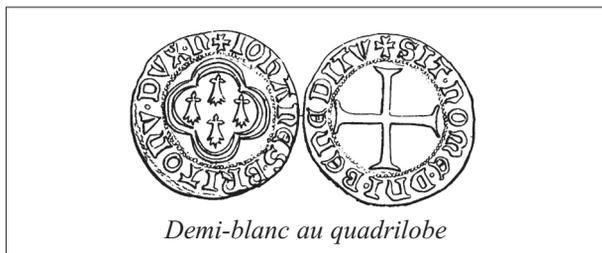


## Série à la targe et à l'hermine passant



La série au polylobe était incomplète, ce qui pouvait battre en brèche la théorie d'une administration monétaire rigoureuse émettant des pièces de valeur lisible à première vue. Il y manquait en effet un denier, mais l'on sait que les deniers sont rarement très thésaurisés, et son absence ne signifiait pas que la pièce n'avait pas été frappée.

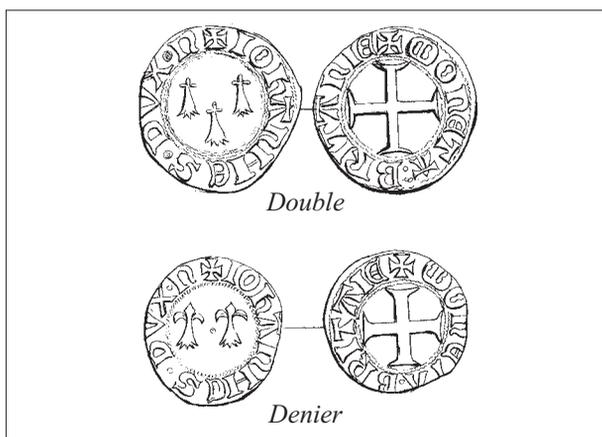
Le blanc portait un hexalobe, comme le demi-blanc, mais A. Bigot signale un demi-blanc au quadrilobe pour Nantes (planche XXVII, n° 5). Nous en connaissons un autre pour Redon (Coll. C-Y. R-H)



*Demi-blanc au quadrilobe*

Le double portait un trilobe avec trois mouchetures.

Dans la série précédente, le double portait trois mouchetures, le denier deux.



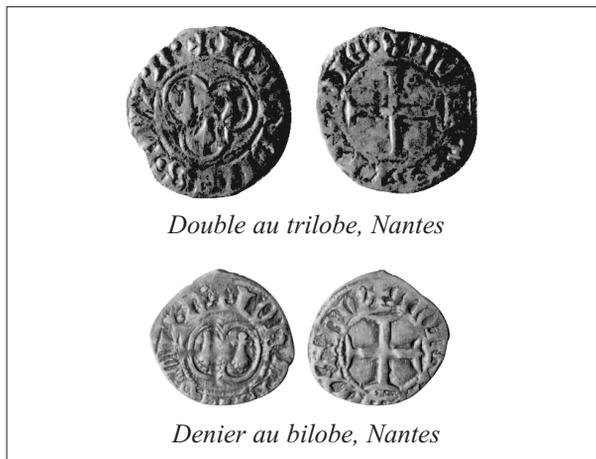
*Double*

*Denier*

Il était donc logique que, s'il existait, le denier de la série au polylobe porte deux mouchetures dans une autre forme de polylobe plus simple que le trilobe...

Nous avons eu la chance de retrouver ce denier manquant, pour l'atelier de Nantes.

Pour qu'on le distingue bien du double au trilobe, il porte un bilobe, dont on voit qu'il est formé de deux lignes concentriques qui se rejoignent par moments, soit à cause du frai, soit à cause de l'usure du coin. La nuance qu'établit Alexis Bigot<sup>2</sup> sur le double ou simple trilobe des doubles deniers n'a donc sans doute pas lieu d'être.



*Double au trilobe, Nantes*

*Denier au bilobe, Nantes*

On aurait presque pu dessiner ce denier sans le connaître, tellement il s'inscrit dans une logique de série.

On lit au droit :

À/+IOHANNES : DVX : n :

Deux mouchetures posées en fasce dans un bilobe.

R/+MONETA BRITANNIE croix pattée.

Billon noir, 0,9 gramme.

Voilà donc une pièce qui renforce l'opinion selon laquelle l'administration monétaire de Jean V était particulièrement organisée et systématique ; selon laquelle les Bretons de l'époque, lettrés ou illettrés, pouvaient identifier une monnaie bretonne d'un seul coup d'œil. Ce qui leur était familier sans doute, mais permettait aussi d'exporter les monnaies vers d'autres utilisateurs moins exercés. ■

1. UN MYSTÉRIEUX ATELIER BRETON À LA MOUCHETURE D'HERMINE, *Annales de la SBNH*, 1995, p. 28, 29, 30.

2. Alexis Bigot, *ESSAI SUR LES MONNAIES DES ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE*, Paris, 1857.

## Les deux ordres de chevalerie bretons :

### l'Ordre de l'Hermine

et

### l'Ordre de l'Épi

DANIEL RENAUD

**A**VANT DE TRAITER un point de phaléristique, cette science des ordres de chevalerie, marques d'honneur et décorations, nous ferons bien la distinction entre Chevalerie et Ordres de Chevalerie.

La Chevalerie au Moyen Âge est un ensemble de règles s'appliquant à une catégorie sociale bien précise, celle de nobles attachés à un suzerain dont ils sont les vassaux. L'éducation du futur chevalier se fait d'une manière particulière : il devient page à l'âge de 12 ans et sert un chevalier et son épouse considérée comme une seconde mère, puis d'une manière plus militaire devient son écuyer, et enfin s'il le mérite, est reçu à partir de l'âge de 21 ans comme chevalier. Il prêtera alors serment à son suzerain devant Dieu, s'engagera à vivre en chrétien selon des règles précises de prières, de jeûnes, de comportement envers ses pairs ; la considération particulière qu'il devra porter aux femmes ainsi que la pratique du tournoi sera à l'origine du mythe de la chevalerie transmis à notre époque moderne jusque dans le terme "chevaleresque". Le privilège de l'usage du cheval, ainsi que celui de certaines armes offensives ou défensives sont également des points importants dans l'image réelle de la chevalerie. Signalons enfin que le nouveau chevalier, devenu l'égal en titre aux autres chevaliers, retombait dans la distinction due à la fortune. Riche, il devenait banneret, c'est-à-dire il levait sous sa bannière à ses frais des hommes d'armes en s'entourant d'autres chevaliers. Sans argent, il devenait bas-chevalier, terme qui a donné bachelier, et combattait aux côtés du banneret, dans cette structure verticale qu'était la chevalerie.

Les ordres de Chevalerie, dont l'étude s'appelle donc la phaléristique, peuvent se diviser, en France comme dans les autres pays, en quatre classes bien distinctes qui ont suivi la marche historique et sociale.

#### 1/Les ordres "fabuleux",

légendes qui se perdent dans la nuit des temps, reliés à des événements historiques réels et bien précis, mais sans existence prouvée par un document quelconque. Clovis aurait ainsi groupé certains de ses compagnons d'armes au sein de l'Ordre de la Sainte-Ampoule à l'occasion de son baptême, Charles Martel les siens au lendemain de la bataille de Poitiers dans l'Ordre de la Genette.

**2/Les ordres hospitaliers militaires et nobiliaires :** la plupart prennent naissance en Terre Sainte, à l'époque des Croisades et de la puissance des Papes.

Le Saint-Siège est en effet du <sup>XI</sup> au <sup>XII</sup> siècle le pivot de la chrétienté : les guerriers enrôlés sous sa bannière reçoivent des privilèges qui les affranchissent de toute autre dépendance que celle de l'Église. Les ordres religieux militaires perpétuent les Croisades, sont une sorte de milice papale dont les membres n'ont pas de patrie particulière si ce n'est leur attachement au Pape : ils vivent dans les champs de bataille de l'Orient, de la Grèce aux confins de l'Euphrate, ou bien dans les propriétés des Ordres disséminées dans toute l'Europe. Ils sont des militaires ayant des obligations religieuses strictes. Ce sont les chevaliers de l'Ordre du Saint Sépulcre, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Hospitaliers de Saint-Lazare, les chevaliers de l'Ordre du Temple. Ils ont une mission d'assistance aux chrétiens d'Orient, d'où le nom d'Hospitalier, et aussi de croisade contre les hérétiques comme l'Ordre de la Milice de Jésus Christ ou celui des Porte-Croix, enfin de protection des lieux saints et de défense des royaumes et principautés chrétiens orientaux.

Leur repli en Europe occidentale après le triomphe de l'Islam en Terre Sainte verra la "reconversion" de certains en puissance temporelle et financière, comme l'Ordre du Temple en particulier ; la conjonction du déclin pontifical et de la montée en puissance des monarchies leur portera un coup fatal et ils disparaîtront comme les Templiers, ou verront leur rôle limité à des activités strictement hospitalières comme l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (l'Ordre de Malte) avec une puissance temporelle très réduite.

L'Ordre Teutonique, composé de chevaliers germanophones, sera finalement battu par la coalition des Polonais, des Lithuaniens et des Russes.

Notons cependant que certains de ces Ordres subsistent en tant qu'organisations caritatives reconnues comme l'Ordre de Malte pour les catholiques, l'Ordre de Saint-Jean pour les anglicans, l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de l'Ordre de Jérusalem (ou Baillage de Brandebourg) pour les protestants luthériens ; remarquons enfin que certains de ces ordres subsistent en tant qu'ordre de mérite de certains états, tels l'Ordre du Saint-Sépulcre pour le Vatican, ou l'Ordre du Christ du

Royaume du Portugal (avant 1908) composé à l'origine de Templiers lusitaniens.

3/ Apparaît avec l'émergence du pouvoir royal ou souverain la troisième classe des ordres de chevalerie, **les ordres royaux et nobiliaires.**

Ces ordres sont souvent dans la main des souverains une sorte de monnaie honorifique ou un instrument de politique pour lutter contre leurs vassaux ou contre les souverains voisins, et sont souvent créés pour réagir à la fondation d'un ordre par un ennemi.

Jean II le Bon a créé en 1351 l'Ordre de l'Étoile pour contrer l'Ordre de la Jarretière d'Édouard III, Louis XI institue en 1469 l'Ordre de Saint-Michel pour répliquer à la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, Henri III crée en 1578 l'Ordre du Saint-Esprit pour rassembler autour de lui les nobles écartelés entre les partisans du pouvoir royal, ceux de Henri de Navarre, et ceux de la Ligue.

Il est intéressant de noter la rencontre numismatique-phaléristique avec la création de l'Ordre de l'Étoile que nous venons d'évoquer. La marque de l'ordre était une étoile d'or avec la devise "*monstrant regibus astra viam*" (les astres montrent le chemin aux rois). Probablement pour commémorer la fondation de cet ordre, une monnaie d'argent valant 30 deniers tournois fut frappée en vertu de l'ordonnance du 22 novembre 1359 : notons la présence d'une étoile, représentée sous la forme d'une molette à 6 pointes, cantonnant la croix de l'avvers en 2 et 3, et celle d'une étoile à cinq branches au début de la légende extérieure du revers (à 12 h sur la figure).



Sept autres émissions succédèrent jusqu'au 15 mars 1360 : le poids chuta de 5,099 à 1,958 g et le titre de 0,239 à 0,119. Si cette monnaie fut donc dévaluée pour des raisons économiques, l'ordre s'altéra rapidement pour des raisons politiques : alors que le nombre de chevaliers de l'Ordre de la Jarretière avait été fixé à 23 par le roi Édouard III d'Angleterre, celui de chevalier de l'Ordre de l'Étoile le fut à 500 par Jean II le Bon qui croyait l'emporter sur son rival en renchérissant par le nombre. Qu'arriva-t-il ? Cette marque de distinction multipliée à l'excès ne distingua personne et l'ordre fut avili dès son origine. Peut-être même, mais n'est-ce là qu'affirmation sans fondement de chroniqueur, fut-il abandonné aux chevaliers du guet et à leurs troupes ! Il fut aboli par Charles VIII conscient de la valeur de l'Ordre de Saint-Michel créé par son père Louis XI. Cet Ordre de Saint-Michel dégénérera lui-même jusqu'à sa réforme par Louis XIV qui décidera de le décerner aux

artistes et gens de lettres. Précisons également que ces ordres, à l'origine, exigeaient de ses membres des comportements religieux stricts : prières à heures déterminées et pèlerinages notamment.

Peu à peu, la société évolue vers la disparition des anciens liens féodaux, et le sang versé par les nobles comme les prières ne peuvent plus être le seul élément moteur de la société : la bourgeoisie, outre son argent, donne aussi son sang sur les champs de bataille dans les rangs des officiers et il faut songer à récompenser tous les mérites et non plus selon les hasards de la naissance et de la religion. C'est ainsi que cette pensée fait naître la 4<sup>e</sup> période.

#### 4/ Les ordres "égalitaires" ou "démocratiques"

Ils cessent très progressivement de distinguer le civil du militaire, et encore plus lentement passent de la récompense du service du roi sous les auspices de la religion catholique à celle due au service de la Nation en général.

Louis XIV crée ainsi en 1693 l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis destiné à récompenser les officiers des deux armes (Armée de terre et Marine) professant la religion catholique mais éventuellement roturiers, la réception de cet Ordre conférant la noblesse ; à la même époque, en 1692, apparaît la Médaille des Pilotes et Navigateurs, laquelle, si elle n'était pas un Ordre, voyait cependant son obtention basée sur le seul mérite d'accomplissement d'un fait louable (voir à ce sujet, l'article LES MÉDAILLES-DÉCORATIONS DES HOSPITALIERS-SAUVETEURS BRETONS, Annales 1995, SBNH, p. 53-57).

L'exclusive de la noblesse étant tombée avec cet Ordre de Saint-Louis qui la conférait par sa réception mais ne l'exigeait pas par son obtention, celui de la religion cédera à son tour au siècle suivant avec la création par Louis XV en 1759 de l'Institution du Mérite Militaire pour les officiers de la religion protestante au service du roi en France, suisses et allemands notamment : on ne parle pas encore d'ordre à cause de la connotation catholique, mais d' "institution", la forme de la décoration étant cependant en forme de croix à l'instar de l'Ordre de Saint-Louis et le centre lui-même de la décoration ne représentant pas de saint de l'Église, mais une couronne de lauriers et une épée avec une légende sans connotation religieuse.

Louis XV créa également les Médaillons de Vétérance, appelé à tort Ordre des deux Épées à cause de la représentation de l'insigne lui-même, pour récompenser 24 ou 48 ans de services dans les rangs des sous-officiers ou de la troupe, en majorité d'origine paysanne.

La Révolution contraindra le roi à cesser la distribution de ces ordres et marques d'honneur, instituera des médailles portables pour récompenser certains événements (prise de la Bastille notamment), puis interdira le port de tout insigne créé sous l'Ancien régime (les croix de Saint-Louis devaient être restituées sous peine d'être considéré comme suspect).

La Révolution enterrée, Bonaparte rétablit l'usage de récompenser les mérites par la création de l'Ordre de la Légion d'Honneur, décoration sans connotation reli-

gieuse, sans exclusive de naissance, sans distinction de mérite (civil ou militaire): la notion moderne d'ordre était créée. Elle fut suivie par la création de bien d'autres.

Signalons enfin la différence fondamentale entre la notion médiévale d'ordre royal et nobiliaire et la notion moderne: le fait de recevoir un ordre était un signe d'allégeance d'un vassal vers son suzerain, ou bien un signe d'amitié durable entre deux souverains qui s'échangeaient un ordre de leur fief respectif, fait très rare, alors que nous voyons fréquemment de nos jours des Chefs d'État s'échanger l'Ordre National de leurs pays respectifs à l'occasion d'une visite officielle pour de simples motifs protocolaires.



La conception moderne de l'Ordre de Mérite implique une réglementation stricte: de grades (en ordre croissant: chevalier, officier, commandeur, grand-officier, grand-croix, ou bien pour certains pays de la 1<sup>re</sup> à la x<sup>e</sup> classe), de temps nécessaire pour passer d'un grade à l'autre (promotion), de conditions nécessaires à la nomination (âge, nationalité, enquêtes diverses). Ce système apparaît en France avec l'Ordre de Saint-Louis en 1693: le récipiendaire pouvait être chevalier, commandeur ou grand-croix, une chancellerie des Ordres du Roi était créée (dont la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Légion d'Honneur, en charge de toutes les décorations attribuées en France ou d'origine étrangère reconnue, est aujourd'hui l'héritière).

Les ordres réservés à la grande noblesse (l'Ordre du Saint-Esprit et l'Ordre de Saint-Michel à ses débuts) se limitaient à un seul grade, celui de chevalier, rappelant ainsi l'origine chevaleresque, avec un cérémonial de réception strict mêlant la soumission à Dieu et au souverain. Mais, selon la personnalité du souverain, le fait de décorer un compagnon d'armes pouvait aussi se limiter au don de son propre bijou de l'ordre devant une assemblée de guerriers victorieux: Napoléon fut l'héritier de cette coutume en décorant régulièrement de sa propre croix un de ses "Braves" le soir d'une bataille.

La phaléristique bretonne est pauvre parce qu'elle s'étend sur juste un siècle et se limite à un ordre créé en 1381, réaménagé en 1448 pour s'éteindre en 1491 à la date de l'annexion de la Bretagne au royaume de France.

### L'ordre de l'Hermine

Après de longs et sanglants démêlés avec la Maison de Blois, Jean IV le Conquérant devient le seul maître de la Bretagne avec la mort de Charles de Blois à la journée d'Auray en 1364; plus tard il se réconcilie avec la France et le connétable Clisson avec le second traité de Guérande signé avec Charles VI en 1381. Il crée alors l'Ordre de l'Hermine cette même année de 1381. Fait rarissime qui distingue cet ordre de tous ceux de cette époque, il y fait entrer un mélange inconnu jusqu'ici de grandeur et de galanterie au sens médiéval du mot. Galanterie car il précise que l'ordre pourra accueillir les

femmes qui prendront le nom de chevaleresse: nous savons qu'une duchesse de Bretagne fut admise dans l'ordre en 1441, une dame Pétronille de Maillé, les demoiselles de Penhoët et du Plessis-Angier en 1453, Jeanne de Laval en 1455.

Grandeur quand on lit dans les textes la description du collier de l'ordre alors que la plupart des autres ordres de cette époque avaient une symbolique plus modeste se limitant parfois à un habit particulier (manteau notamment), une coiffe, ou même simplement un bijou ou un simple anneau d'or.

Le collier se composait de deux chaînes d'or dont les extrémités étaient attachées à deux couronnes ducales, chacune d'entre elles renfermant une hermine passant: une de ces couronnes pendait à la hauteur du col, l'autre plus bas sur la poitrine; les chaînes étaient composées de quatre fermoirs ou anneaux, formés d'une hermine avec un rouleau autour du corps; ces huit rouleaux étaient alternativement émaillés de blanc avec des lettres noires et de noir avec des lettres blanches. Ces lettres étaient "A MA VIE". Autour du cou de chacune des dix hermines (les deux couronnes ducales et les huit chaînes), il y avait un petit collier d'où pendait un chaînon de cinq anneaux.



On peut penser que par les deux couronnes et la devise "A MA VIE", le duc Jean IV a voulu marquer qu'il avait deux fois exposé sa vie, pendant la campagne de 1357-1359, puis à la bataille d'Auray. Le collier à deux chaînes pendantes, différent des habituels colliers à une seule chaîne auquel le bijou est suspendu, comme nous le verrons plus loin avec l'Ordre de l'Épi, fait peut-être allusion au lévrier blanc de Charles de Blois qui abandonne son maître avant la bataille d'Auray. Le nom d'Ordre de l'Hermine fait tout naturellement allusion aux armes mêmes de la Bretagne.

Le pape au Moyen Âge devait reconnaître les ordres créés par les souverains, donnant ainsi la caution de l'Église à l'ordre au sens nobiliaire du terme (puisque au sens hospitalier il avait disparu comme nous l'avons indiqué au début de cet exposé). Le fait qu'aucun pape n'ait reconnu l'Ordre de l'Hermine illustre bien les difficiles relations entretenues avec la Bretagne.

Signalons l'existence d'un autre Ordre de l'Hermine, sans aucun rapport avec notre breton si ce n'est l'homonymie, institué en 1483 par Ferdinand d'Aragon pour commémorer sa prise de possession du

royaume de Naples après sa victoire définitive sur le duc Jean de Lorraine.

### L'Ordre de l'Épi

Le duc François I<sup>er</sup> refondit l'Ordre de l'Hermine (on dit aussi, expression élégante employée en phaléristique, qu'il le renouvela, c'est-à-dire en fait qu'il le remplaça) dans l'Ordre de l'Épi créé en 1448. Cet ordre voyait le nombre de ses chevaliers limité à 25 chevaliers placés sous l'autorité du duc, Chef et Grand-Maître de l'Ordre, qui juraient de combattre pour défendre la foi catholique, apostolique et romaine, d'avoir beaucoup de dévotion pour le Saint-Sacrement mde l'Autel, accentuant ainsi son caractère religieux par rapport à celui de l'Ordre de l'Hermine. Les jours de cérémonie, les chevaliers étaient vêtus d'un manteau blanc et portaient le collier de l'ordre.

Nous avons pris le collier de l'Ordre de l'Épi entourant les armes couronnées de Bretagne comme symbole figurant sur les publications de notre Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire.

Le collier était composé d'une chaîne formée d'épis de blé entrelacés symbolisant peut-être le soin que le duc et ses prédécesseurs avaient pris pour rendre la Bretagne heureuse, bonheur symbolisé par la fertilité illustrée par le blé. Il était terminé sur la poitrine par une hermine posée sur de l'herbe (émaillée en sinople c'est-à-dire la couleur verte en héraldique) autour de laquelle on lisait la devise de Jean IV qui était celle de l'Ordre de l'Hermine "A MA VIE". Le petit insigne porté en temps ordinaire était une sorte de broche en or en forme de couronne d'épis de blé à l'intérieur de laquelle se trouve une hermine.

Cet ordre s'éteint avec l'annexion de la Bretagne à la France sous le règne de la duchesse Anne. Il avait duré moins de 50 ans. ■



### BIBLIOGRAPHIE

- ET. DAMBREVILLE  
*ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DES ORDRES DE CHEVALERIE*. Paris, 1807
- M. HERMANT  
*HISTOIRE DES RELIGIONS OU ORDRES MILITAIRES DE L'ÉGLISE ET DES ORDRES DE CHEVALERIE*. Rouen, 1698
- F.-T. STEENACKERS  
*HISTOIRE DES ORDRES DE CHEVALERIE ET DES ORDRES DE CHEVALERIE EN FRANCE*. Paris, 1867
- Archives de la Maison Platt. Paris

### SOURCES D'ILLUSTRATIONS

- JEAN DUPLESSY  
*LES MONNAIES FRANÇAISES ROYALES DE HUGUES CAPET À LOUIS XVI (tome I de Hugues Capet à Louis XII)*. Paris, 1988
- ET. DAMBREVILLE, op. cit.
- M. HERMANT, op. cit.

# Une monnaie obsidionale de Rennes retrouvée ou une targe faite avec la vaisselle d'argent d'Anne de Bretagne

DANIEL CARIOU

**L**ES ÉPISODES qui ont abouti à la fin de l'indépendance bretonne ont laissé évidemment des traces numismatiques.

Le siège de Rennes, défendu par Anne et investi par les Français en 1491, reste un moment douloureux à l'issue duquel Anne s'en va épouser, contrainte, le roi de France.

Dans les Annales 1994 de la SBNH, Yves Coativy traite de cette question dans un article intitulé: *LES FLORINS DE FRANÇOIS II ET D'ANNE DE BRETAGNE*.

À propos des événements de 1490-1491, il écrit: "Pour ce qui est de la duchesse Anne, les calculs sont plus simples: elle demande le 29 juillet 1491 que l'on frappe 50 marcs d'or, soit entre 3 600 et 4 500 monnaies, une fois de plus **pour soudoyer les gens de guerre**. Cette petite quantité permet de réutiliser les coins du règne précédent, en y adjoignant un différent. L'atelier possède pourtant un graveur à cette époque en la personne de Gilles Brouxel, institué le 5 avril 1490. Le même jour, la duchesse ordonne de faire frapper 4 000 sous de loi en targes avec comme différent un point sous la petite croix **du caractère en louche**. Toujours le 29 juillet, elle envoie à la fonte deux flacons d'argent, deux bassins et douze écuelles du même métal pour un total d'un peu plus de 50 marcs. Le 10 décembre, ordre est donné de monnayer 900 marcs d'argent en targes, et encore 210 marcs le lendemain. Comme les monnayeurs se plaignent du surcroît de travail, elle leur **rabat et défalque** deux onces d'argent. On approche ici tout près de la "grande histoire" et des derniers soubresauts du duché. La jeune femme fait feu de tous bois pour sauver l'indépendance de la Bretagne face aux assiégeants. Comme le dit Comynnes au sujet du siège de l'été 1491: "**Charles VIII possédait la duché de Bretagne presque toute, fors la ville de Rennes et la fille qui estoit dedans**". Rappelons que le 15 novembre 1491, un traité est signé mettant fin à la crise: Anne peut quitter Rennes pour rejoindre Maximilien son "mari". Elle ne quitte en fait la ville que pour aller épouser le roi le 6 décembre 1491."

Nous avons depuis recherché ces fameuses targes faites avec l'argent de la vaisselle ducale.

Dans un premier temps, nous avons pensé que des types de François II avaient pu être immobilisés et nous avons trouvé ceci:



Si Anne a immobilisé des écus de François II, elle a pu immobiliser des targes.

Mais qu'est-ce que "la petite croix du caractère en louche"?

Le terme est utilisé dans un texte de la même époque (Alexis Bigot, *ESSAI SUR LES MONNAIES DU ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE*, Paris, 1857; pièce justificative LVI page 406).

En 1513, un règlement de Louis XII, concernant la frappe de l'écu aux A couronnés, précise que: "en louche et caractère d'icelui costé sera escrit et imprimé: Deus in adiutorium meum intende". Plus loin: "en lousche et caractère desquels grands blancs devers le dit trousseau sera escrit: Sit nomen Domini benedictum".

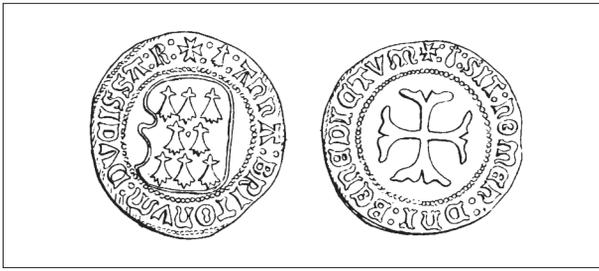
Il s'agit donc de la légende et de la petite croix en début de légende, à 12 heures.

Sur notre exemplaire, si au droit un point est bien visible sous la croix initiale, ce peut être aussi un simple flottement de la ponctuation.



D'ailleurs on trouve aussi un point sous la moucheure, un autre sous la lettre d'atelier, un autre dans le F de FRANCISCVS. Et rien de tel au revers.

Par ailleurs, nous connaissons des targes de Rennes au nom d'Anne.



Elles ont plus probablement été frappées entre 1488 et 1490 qu'entre la fin du siège de Rennes et le mariage de la duchesse qui a suivi immédiatement. Alors, pourquoi aller rechercher un coin de François II si l'on dispose d'un type correct frappé depuis deux ans ou moins au nom d'Anne? Les exemplaires et dessins de ces targes à notre disposition ne comportant pas le fameux point, nous restions donc dans l'incertain.

Depuis nous avons trouvé un exemplaire qui permet de vider la question.



Il s'agit d'une targe de Rennes au nom d'Anne qui comporte, **au droit comme au revers**, un gros point très visible sous la croix initiale. Ce point n'est pas flottant. Il est situé précisément sur le grénétis intérieur et n'est en aucun cas le fruit du hasard.



N'est-il pas doublement émouvant de retrouver un tel objet: c'est l'une des rares pièces obsidionales des séries bretonnes; et c'est un peu d'argent de la vaisselle ayant appartenu à nos ducs, dont ils se sont servis à leur cour... ■



# Un unicum pour Rennes

## Réflexions sur les écus de Bretagne de Louis XII

YVES COATIVY/DANIEL CARIOU

**L**E PASSAGE EN VENTE PUBLIQUE<sup>1</sup> d'un écu d'or qualifié d'unique ayant pour droit celui de l'écu sol de Bretagne et pour revers celui de l'écu de Bretagne aux deux porcs-épics, dit "du premier type", nous amène à réfléchir sur la chronologie des séries en or de Louis XII.



L'écu de Bretagne de la vente Bourgey, 17 mars 1997.

Au droit, une légende habituelle commençant par une moucheture :  
:LVDOVICUS: D: G: FRANCORVM: REX: BRITONVM: DVX:

Surmontée d'un soleil et timbré d'une couronne royale, accosté de deux mouchetures couronnées, écu de France.

Le revers correspond à la description classique des revers de l'écu aux deux porcs-épics de Bretagne, à ceci près que les "A" sont simplifiés.



De poids régulier, cette monnaie provenait d'une très ancienne collection parisienne.

Nous n'avons pas trouvé d'autre pièce ayant le même coin de revers. En revanche, il existe un écu sol de Bretagne classique de même coin de droit lui aussi de l'atelier de Rennes, bien évidemment.



(de même coin de droit que notre "unicum")

Cette découverte ne vient pas nécessairement éclaircir la numismatique d'or bretonne de Louis XII. En effet il se pose déjà de nombreuses questions :

1. Vente Bourgey, 17 mars 1997.

- Quelle est la chronologie des trois types principaux (quatre si l'on considère celui-ci comme un type à part entière et non transitoire) ?

- Écu sol
- Écu aux deux porcs-épics, appelé "1<sup>er</sup> type"
- Écu au porc-épic unique, appelé "2<sup>e</sup> type"

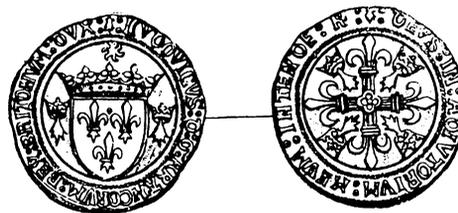
- L'atelier de Rennes a frappé ces trois types, mais dans chacun des cas on en a retrouvé en moindre quantité que pour Nantes.

- L'écu au porc-épic unique est incomparablement moins rare que l'écu aux deux porcs-épics, surtout, les variantes de coin sont plus nombreuses.

- Les différents qui apparaissent en début de légende peuvent-ils nous aider ? Sachant qu'un différent peut ne pas être utilisé de façon continue, qu'il peut disparaître, réapparaître, qu'un autre peut s'intercaler.

- Et quelles hypothèses peut-on émettre ?

### L'écu sol ou écu au soleil



Il n'est évidemment que la variante bretonne de l'écu au soleil français, émis à partir du 25 avril 1498. L'émission bretonne n'a lieu qu'après le mariage d'Anne et Louis, en 1499.

Ce type ne respecte pas l'une des clauses du contrat de mariage qui stipule que la monnaie d'or et d'argent sera forgée sous le nom de roi joint à celui de la reine<sup>2</sup>.

Les différents de début de légende peuvent nous aider pour établir une liaison entre deux types consécutifs.

Pour Rennes, nous connaissons la moucheture d'hermine du type ci-dessus.

Pour Nantes, la moucheture.



2. Dom Morice, Rennes III, 816: Item, qu'entant que touche de nous nommer et intituler Duc de Bretagne ès choses qui concerneront le fait dudit pays, & de continuer la monnaie d'or & d'argent soubz le titre et nom de nous & de nostredite cousine.

et l'étoile.



À y regarder de plus près, on voit sur cet exemplaire, en agrandissant la photo, au droit, une étoile regravée sur une moucheture, montrant donc qu'une fois au moins l'étoile a été postérieure à la moucheture.



Il existe un demi-écu d'or au soleil de Bretagne<sup>3</sup> :



La lettre d'atelier est effacée, même l'étoile initiale nous laisse supposer une fabrication nantaise.

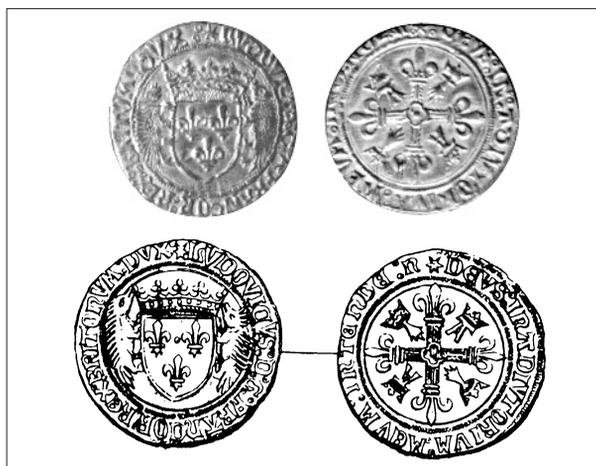
3. Jean Duplessy, *Les Monnaies Royales Françaises, tome I, Maison Platt, Paris 1988, n° 650...*

## L'écu aux deux porcs-épics de Bretagne

À partir du 19 novembre 1507, la France émet un nouvel écu d'un type différent : au droit, l'écu de France est soutenu par deux porcs-épics, au revers, la croix est cantonnée de deux L et deux porcs-épics.

L'animal est l'emblème de la maison d'Orléans, dont le chef est à ce moment le roi de France.

Un écu similaire est émis pour la Bretagne.



Il comporte des légendes bretonnes<sup>4</sup>, et, au revers, la croix est cantonnée de deux A couronnés et de deux mouchetures couronnées. Peut-être est-ce là une première trace de respect de la clause du contrat de mariage d'Anne et Louis à propos des légendes monétaires.

Comme il existe deux types différents d'écus au porc-épic de Bretagne, et que le second n'a pas d'équivalent français, nous ne savons pas si celui-ci a précédé l'autre ou non.

Nous ne connaissons pour ce type qu'une ordonnance du 17 août 1513 qui nous faisait rejeter l'émission en fin de règne.

Mais l'un de nous a retrouvé un "mandement pour le fait des monnoyes de Rennes et Nantes, dont la teneur ensuit cy après", daté du 17 juin 1508 et extrait du registre de la Chancellerie. Nous publions ci-dessous et ensemble les deux textes qui sont très proches.

Il faut donc supposer que l'écu de Bretagne aux deux porcs-épics est antérieur à l'écu à un seul porc-épic.

Ce type d'écu est connu pour Rennes et Nantes. à Rennes, la légende commence par une moucheture, et à Nantes par une étoile, qui serait l'étoile des écus au soleil, sans changement de maître ou de graveur, ce qui plaide alors pour la succession des deux types.

### L'écu de Bretagne au porc-épic unique

Il est assez rare pour Rennes (différent étoile), mais très commun pour Nantes, avec trois différents :

4. Pour les légendes, voir notre article "Comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire", *Annales de la SBNH, 1995, p. 35.*

Étoile :



À noter un piéfort en or de cette monnaie, cité par J. Lafaurie, n° 6001<sup>5</sup>, conservé au Cabinet des Médailles et récemment authentifié par une pièce de même coin d'avvers (note : renseignement Michel Dhénin).

### Les différents monétaires sous François I<sup>er</sup>

À Rennes, nous ne connaissons que la moucheture. Deux noms de maîtres nous sont parvenus : Pierre Champion (jusqu'à 1522) et Jehan Ferré, 1522-1544 (différent : moucheture) pour la période des types bretons.

À Nantes, pour cette seule période, nous connaissons Pierre Pillois ↑ ; X (↓ et anneau à la pointe de l'écu) ; Guillaume Raboteau (moucheture et anneau à la pointe de l'écu) ; Jehan Taupier (cœur et anneau à la pointe de l'écu, 1534-1546).

Ceci plaiderait donc aussi pour une continuité de l'écu au porc-épic unique vers les types de François I<sup>er</sup>.

### Une hypothèse

Mais tout ceci est trop beau. Nous ne pouvons pas en l'état actuel des connaissances conclure trop vite, mais simplement formuler une hypothèse.

#### Hypothèse

L'écu aux deux porcs-épics a précédé celui au porc-épic unique. Il a été frappé de 1508 à 1513 au moins. Mais alors pourquoi le second est-il extraordinairement plus commun ?

Sous réserve d'avoir éclairci le dernier point, on pourrait même formuler une sous-hypothèse : le porc-épic unique, sans le chiffre de la reine, pourrait donc avoir été frappé après le décès de celle-ci, en 1514, et jusqu'à l'avènement de François I<sup>er</sup> en 1515, le nombre de coins connus pour cette pièce est néanmoins élevé pour une si brève période.

Où placer notre unicum de Rennes dans cette série ? C'est la seule pièce rennaise à porter pour différent une étoile, qui ne correspond pas à l'hermine du droit, ce qui est exceptionnel en numismatique bretonne. **Le coin du revers aurait-il été forgé à Nantes ?** La pièce serait-elle alors un essai dans le but de respecter le contrat de mariage de la reine ?

Cela plaiderait alors pour une pièce de transition entre l'écu au soleil et l'écu aux deux porcs-épics ; durant cette période, le différent "étoile" était en usage à Nantes. ■

<sup>5</sup> - Jean Lafaurie, *LES MONNAIES DES ROIS DE FRANCE DE HUGUES CAPET À LOUIS XII*, chez Émile Bourgey, Paris, 1951.

# L'Écu dit d'Anne de Bretagne

*Note sur la transcription : le texte apparaissant en gras est celui donné par dom Morice pour l'ordonnance du 17 août 1513. Entre parenthèses, les variantes pour 1513. Transcription : prise sur le registre de chancellerie par Mademoiselle Kermarrec. Les lettres entre parenthèses sans la précision "1513" sont des rectifications d'abréviations.*

## Le texte du registre de chancellerie :

Mandement pour le fait des monnoyes de Rennes et Nantes, dont la teneur ensuit cy après.

(Dans la marge au crayon : monnoies 17 juin 1508) :

Loys, par la Grace de Dieu, roy de France et duc de Bretagne, à nostre amé et féal conseiller Artur Dupuy, général de noz monnoyes de nostre pays et duché de Bretagne, noz chers et bien amez les gardes, maistres particuliers et autres officiers, supostz, ouvriers, monnoyers et gens de noz monnoyes de Rennes et Nantes, Salut et dileccion. Comme par noz predecesseurs roys, ducs et princes de cestz nosdicts pays et duché de (Rennes barré) Bretagne, et par nous depuis nostredict mariaige avecq nostre très chiere et tres amée compaigne le Royne duchesse ayant esté faictes instituees et ordonnées plusieurs bonnes et louables ordonnances, statuz, editz et declaracions sur le fait, mise et cours de noz monnoyes qui ont esté à diverses foiz de ment publiees, tant esdictes bonnes villes de cestz nosdicts pays et duché que autres lieux et contrees lesquelles toutevoys ainsi que bien aplain avons esté advertiz ont été juc cy tres mal gardees et observees. Pourquoi nous ce consideré et pour la tres grande et singuliere affection, amour et dileccion que nous avons à nozdicts subjectz et au bien, prouffilt, utilité et soulleigement d'iceux lesqueulx comme protecteur de toute la chose publique nous avons toujours desir et désirons garder et observer de toute perte, soulle et oppression et tellement les treter et entretenir qu'ilz puissent vivre soubz nous et nostre oboissance et bonne paix, repos, union et tranquillité, pour ces causes et faire entierement cesser, abollir et estaindre les faultes et abbus qui par cy devant si sont commis et perpetrez, avons dit, ordonné, déclaré et statué, et par la teneur de ces présentes ordonnons, déclarons et statuons par ordonnance, statut, édit perpétuel et irrévocable que les derrenieres ordonnances qui par nous ont esté faictes sur le fait de nosdites monnoyes, seront gardees, tenues et observees de point en point, infaillement et selon leur forme, et teneur sans que nul soit si ozé ne hardy, sur peine d'encourir en noz grosses amandes et estre grandement et corporellement pugniz d'enlever, tirer, emmener ne conduire aucun billon ne marc d'argent hors cestz nosdicts pays et duché. Auczois le tout rapporter en noz monnoyes d'iceluy au desir et en ensuivant lesdicts statuz, et comme par cy devant les roys, ducs et princes de ceste principaulté, chacun en son temps louablement et pour la perpétuation de leurs noms, vertuz et renommées, ayent statué et ordonné les especes de monnoye d'or et argent qui durant leur regne ont esté faictes, ouvrees et monnoyees, fussent intersignees, caraterées ou imprimees de leurs noms,

portz ou divisees respectivement. Nous désirans iceulx ensuivre et donner à congnoestre tant à noz sussesseurs que autres que ainsi au fait des monnoyes, comme es autres affaires publiques de nostredict pays nous et nostre tres chiere et tres amée compaigne la Royne, ayons carieusement vacqués sans souffrir durant noz regnes, lentre cours de marchandie estre impesché par la contaminacion ou vicez qui pourroit estre souffert esdictes monnoies voullon, statuons, ordonnons et nous plaist que doresnavant en nosdictes monnoyes de Rennes et Nantes sont faictes, ouvrees et monnoyees especes de (1513 : **Mandement en forme de reglement pour la fabrique des) monnoye d'or et argent portant caractere et impression du nom, port (1503 : **portrait**) et devise de nous et de nostredict compaigne (1513 : **du Roi et de la Reine**) comme ensuit : savoir pieczes d'or nommez escuz au porc-escyc qui seront à v (i) gnt troys karaz un huyct (ièm) e à ung huyct (ièm) e de karat de remede de soixante dix au marc qui auront cours et mise de poys à deux deniers diz sept grains et au dessus et de cours trante solz deux deniers obolle pièce. (1513 : **pièces de) Monnoye de cestz nosdicts (1513 : **cestuy nostre**) pays et duché de Bretagne, esqueulz aura costé devers la pille ung escu couronné de noz armes (1513 : **des armes de France**) à troys fleurs de lix tenu des deux coustez à deux porc-escicz portans celuy escu, et en lousche et karatere duquel cousté tout alentour, sera (1503 : **autour**) escript : Ludovicus Dei gra (cia) Francorum Rex, Britonum Dux, et de l'autre cousté, une croix à fleurons où aura entre les quatre bastons d'icelle deux hermine et deux lettres, savoir AA couronnez, et en touche et karatere d'icelluy costé sera (1513 : **escrit et**) imprimé : Deux in adiutoriu (m) meum intende. Et grans blans nommez Ludovicus à quatre deniers douze grains de loy argent le Roy, à deux grains de remede et de sept soubz troys deniers de poys au marc qui auront cours à dix deniers dicte monnoye dze cedit pays ; où (1513 : **il y**) aura devers le pille ung escu de nos dictes armes à (1513 : **et**) ung porce-escic passant par soubz la pointe et à deux (1513 : **petites**) hermines couronnees aux cousté dudict escu et devers le trousseau aura entre les quatre bastons de ladicte croix quatre hermines parroillement couronnees, en tousche et karatere desquelz grans blans devers ledict trousseau sera escript : Sit nomen Domini benedictu (m), et devers ladicte pille : Ludovicus Dei gra (cia) Francoru (m) Rex Britonu (m) Dux. Et dab... dant (non lu : dabundant ?), pour ce (1513 : **Et parce**) qu'il est requis **neccessaire** et convenable avoir et (1513 : **d'**) **entretenir** menue **monnoye courante** en nostredict (1513 : **au dit**) **pays (1513 : de Bretagne) tant** affin que le menu peuple s'entre puisse donner du (1513 : **pour**) **change** et faire retour les ungs aux autres, **que** aussi **pour** faire les oblacions et **aulmones** que plusieurs personnes desirent faire et font voluntiers pour leurs devociions et œuvres charitables où ilz voyent et apperceyvent de jour en aultre les urgentes necessitez, voullons et ordonnons estre ouvré et monnoyé en chacune de nosdictes monnoyes, petiz (1513 : **veut estre faits**) **deniers noirs**, juc à quatre cens mars à ung****

**denier de loy, deux grains de remede, et de dix huycz soulz dix deniers (1513 : et) deux tiers (1513 : et demi) de den (ier) de taille, qui auront cours pour ung denier pièce monnoye (1513 : et de ce 300 marcs. Doubles jusqu'au nombre de 300 autres marcs de loy et de taille à l'équipollent, et auront cours à 2 deniers monnoies pièce), et seront telz et parreilz en lousche (1513 : tousche) et karathere qu'ilz ont esté faitz par cy devant, et monnoyez en nosdictes monnoyes de Rennes et Nantes, sellon noz derreniere ordonnance y baillées dabtees du premier jour d'avril l'an mil cinq cens deux, et qu'il soit donné aux changeurs et marchands de marc d'or fin telz et pareilz pris que faisons donner par nosdicts derreniers ordonnances (1513 : précédentes) qu'estoit (1513 : sçavoir) cent huit livres neuff soulz cinq deniers tiers de denier et de marc d'argent fin argent le Roy neuf livres troys soulz quatre denier le tout monnoye de cestz nosdicts (1513 : dudit) pays et duché.** Si, vous mandons et commandons eppressement et à chacun de vous en droit son et si comme à luy appartiendra à ceste noz présentes o tout leur effect et contenu venir faire tenir et garder estat mesmement à touz noz juciers et autres officiers, feaulx et subjects et à chacun y obéir et faire entendre sans souffrir ne tollerer y contrevenir en aucune maniere, et s'aucun ou aucuns sont trouver ou apprehender faire ne entreprendre au contraire, soit en dce que touche les trectes et conduite desdicts marcs tant d'or que d'argent ou autres billons quelzconques, hors cestz nozditcts pays que autrement iceulx reprandre, faire pugnir et coriger sans nulz en esparagner en maniere que ce cede en exemple à touz autres, en faisant et faictes au parssus et à chacun endroit soy faire cestes noz presentes bannir, proclamer et publier se mestiers est, ès foires, marchez et lieux publiques de cestz nozdicts pays ainsi qu'il est en tel cas de coutumme en maniere que melly n'en puisse ignorance pretendre et en maniere que estoit y soit entierement gardé, tant en ce qui touche le cours de nosdictes monnoyes que autrement. Car tel est nostre plaisir et le voullons. Avecque à la coppie de cestes presentes qui es pover en pluseurs et divers lieux ou en pourroit avoir à besoigner foy pla... ereestre adjoustee comme à l'**original. Donné à Nantes le 17<sup>e</sup> jour (1513 : 17 Aoust 1513) de juign l'an de grace mil cinq cens huict et de nostre regne le unzeiesme (1513 : seizième).** Signé en queue Gedoy. Ainsi signé par le roy et duc à la relacion de son conseil. De Lanvaux. Et seele en cire jaulne. Constat d'interligne: "ayant deniers" approuvé.

Le texte de l'ordonnance de 1513 a été publié par dom Morice, III, 908, avec les corrections habituelles (et peut être des amputations). Les bénédictins ne publiaient que l'essentiel des documents, en rectifiant l'orthographe. Ce texte est repris par Bigot, pièce justificative n° LVI, et par D. Cariou en annexe de: "L'annexion de la Bretagne par la France ne s'est pas passée simplement ou "Comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire", ASBNH, 1995, p. 35. Il y a des différences notables

entre 1508 et 1513 sur les valeurs de la fin du texte, en particulier sur le prix du métal.

## Les variétés de l'écu aux deux porcs-épics

### Nantes :

N° 1 : Big. 1387 :

Av. : (Étoile) LUDOVICUS : D : GR : FRANCOR : REX : BRITONDUX : (les mots sont séparés par deux annelets mais ici par deux points, faute de moyen typographique). Écu de France, couronné et accosté de 2 porcs-épics, le tout dans un cercle délié.

Rv. : (Étoile) DEUS : INADIUTORIUM : MEUM : INTENDE : N (id.). Croix égale, fleurdelisée et chargée en cœur d'une quartefeuille évidée et boutonnée, cantonnée au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un A couronné, au 2 et 3 d'une mouchature couronnée. Écu d'or, cabinet de France, 3,51 g. CM n° 2019.

N° 2 : Big. 1388 :

Variété avec BRITOMDUX :

*Musée Dobrée : monnaies nantaises et monnaies d'or*, Nantes, 1973, n° 280 : var. BRITOM (Big. 1388). Lafaurie 600. Aux 1 et 4 : A couronnés, au 2 et 3 : hermines couronnées.

Il pourrait s'agir du n° 447 de l'inventaire de 1906, mais il est donné avec la référence Big. 1390 et non 1388.

N° 3 : Inédit : variante du Big. 1388 :

Vente du crédit de la bourse, avril 1993, n° 403 :

Av. : (Étoile) LUDOVICUS : DG : FRANCOR : REX : BRITOM : DUX :

Rv. : (Étoile) : DEUS : IN : ADIUTORIUM : MEUM : INTENDE : N : (la lettre d'atelier est coupée et en partie hors du champ mais paraît être un N). À aux 1 et 4, mouchetures aux 2 et 3. Il correspond, avec une variante au Big. 1388. D 657.

N° 4 : Big. 1389 :

Semble identique en légende et en type au n° 1387. (?) 3,51 g.

N° 5 : Big. 1390 :

Av. : (Étoile) LUDOVICUS : D : GR : FRANCOR : REX : BRITONDUX : (même avers que le numéro 1387).

Rv. : (Étoile) DEUS : IN : ADIUTORIUM : MEUM : INTENDE : N (id.). Les mouchetures couronnées sont aux 1 et 4. 3,45 g.

N° 6 : CM 2018 :

Av. : (Étoile) LUDOVICUS : D : GR : FRANCOR : REX : BRITON : DUX : La couronne porte 8 "clous".

Rv. : (Étoile) DEUS : INADIUTORIUM : MEUM : INTENDE : N : A couronnés aux 2 et 3, hermines aux 1 et 4. Semble inédit.

N° 7 : Ciani n° 915 :

Av. : (Étoile) LUDOVICUS : D : GR : FRANCOR : REX : BRITONUMDUX : (les mots sont séparés par deux annelets mais ici par deux points, faute de moyen

typographique). Écu de France, couronné et accosté de 2 porcs-épics, le tout dans un cercle délié.

Rv.: (Étoile) DEUS:INADIUTORIUM:MEUM:INTENDE:N (id.). Croix égale, fleurdelisée et chargée en cœur d'une quartefeuille évidée et boutonnée, cantonnées au 2 et 3 d'un A couronné, au 1 et 4 d'une moucheture couronnée. Écu d'or, cabinet de France, 3,51 g.

**Rennes :**

N° 8:

Av.: (moucheture) LUDOVICUS: D: G: FRANCORUM: REX: BRITONUM: DUX: (il faut lire deux annelets pour:, faute de typographie adaptée)

Rv.: (moucheture): DEUS:IN:ADIUTORIUM:MEUM:INTENDE:R: Croix cantonnée de mouchetures couronnées aux 1 et 4, d'un A couronné aux 2 et 3.

Collection du musée Dobrée, 3,34 g. 1491-1991. *La Bretagne au temps des ducs*, Daoulas, 1991, p. 172-173: écu d'or pour Rennes.

N° 9:

Av.: (moucheture): LUDOVICUS: D: G: FRANCORUM: REX: BRITONUM: DUX:

Rv.: (moucheture): DEUS:IN:ADIUTORIUM:MEUM:INTENDE:R: Cantonné de mouchetures couronnées au 1 et 4, et de A couronnés au 2 et 3. Collection Guibourg n° 267: inédit (?):

N° 10:

Duplessy n° 657: un exemplaire pour Rennes. À reprendre.

Légende longue et légende courte		
Atelier	Courte	Longue
Nantes	1, 2, 3, 4	6
Rennes		8,9

La position des A couronnés		
Atelier	A aux 1 et 4	A aux 2 et 3
Nantes	1, 2, 3, 4	5, 6,7
Rennes		8,9

Synthèse des variétés				
Atelier	Légende courte et A aux 1 et 4	Légende courte et A aux 2 et 3	Légende longue et A aux 1 et 4	Légende longue et A aux 2 et 3
Nantes	1 2 3 4	5	6	7
Rennes			8	9

Ces trois tableaux laissent apparaître deux ensembles distincts:

- monnaies à légende courte et à la croix de revers accostée aux 1 et 4 d'un A (qui ne concerne que Nantes)
- monnaies à légende longue et à la croix accostée aux 2 et 3 d'un A (qui concerne Nantes et Rennes).

L'exemplaire n° 5 (Big. 390) pourrait avoir été frappé au début de la deuxième émission avec des coins hérités de la première. Le tableau de synthèse laisse penser que les

deux émissions se distinguent par l'utilisation d'une légende longue et d'une légende courte. Dans un cas, seul l'atelier de Nantes à fonctionner, dans l'autre, Nantes et Rennes ont travaillé, Rennes moins que Nantes si l'on en juge par le moindre nombre de variété et par la rareté sur le marché et dans les collections (par exemple, le CM possède deux exemplaires variés pour Nantes, nos 2018 et 2019, mais aucun pour Rennes). ■

# Monnaies bretonnes contremarquées sous Louis XIII

ALAIN GOURVÈS/DANIEL CARIOU

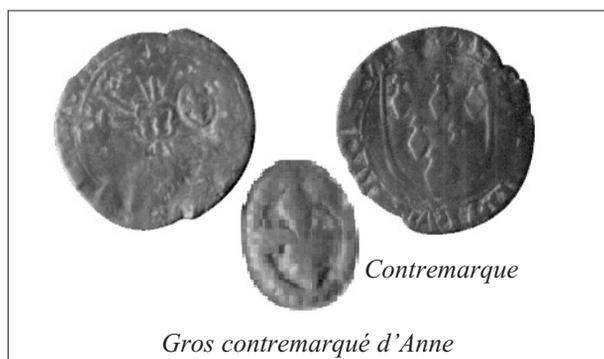
UNE ORDONNANCE DE JUIN 1640 prévoyait la contremarque par une fleur de lis dans un grénetis ovale de douzains émis à partir de 1611, et pour avoir cours sur le pied de 15 deniers tournois.

Faute de douzains en nombre suffisant, l'on contremarqua d'anciennes espèces de billon encore présentes dans la circulation.

L'une des plus anciennes pièces présentant cette contremarque est peut-être un gros de billon d'Anne frappé entre 1488 et 1491 à Rennes. Cette pièce, d'un billon foncé et donc affaibli, est ainsi plus proche de 1491 que de 1488; peut-être a-t-elle aussi un rapport avec le siège de Rennes.

Notre gros est rogné et ne pèse plus que 2,3 grammes, alors que des exemplaires de la même fabrication pèsent couramment 2,6 grammes au moins.

Il présente au revers la fameuse contremarque de 1640, vraie ou fausse d'époque, mais très usée.



C'est un document de plus à verser au dossier de la numismatique bretonne. Un gros d'Anne est encore en circulation en 1640, après avoir subi usure, mutilations et rognages.

Il est alors frappé d'une contremarque – il vaut intrinsèquement plus de 15 deniers, mais, rogné et usé, que vaut-il en 1640? – et la contremarque est elle-même très usée, preuve d'une longue circulation, encore, après 1640.

Encore plus ancienne est cette targe de Jean V, frappée entre 1435 et 1442, et revêtue de la même contremarque.

Comme les trésors peuvent aussi le démontrer, une contremarque permet d'attester la longévité exceptionnelle dans la circulation d'une monnaie bretonne du XV<sup>e</sup> siècle.

Un dernier mot sur cette contremarque: certains auteurs de catalogues à cotes l'attribuent à l'île de Saint-Martin, aux Antilles. En effet la contremarque ovale au lis est assez commune et l'attribuer aux Antilles permet de la valoriser auprès des collectionneurs naïfs, car la numismatique coloniale est encore à étudier, a été l'objet de faux pour collectionneurs innombrables et c'est l'une de celles qui réservent le plus de mauvaises surprises aux numismates.

Rappelons que les armoiries de la partie française de l'île de Saint-Martin comportaient sous l'ancien régime un double lis, qui, en creux, servit de contremarque monétaire.

Par extension, des collectionneurs américains, et par recopiage des auteurs français attribuèrent à l'île toutes les contremarques comportant un lis simple, et ces contremarques ont été nombreuses.

Ce n'est malheureusement pas le seul cas de faux ou de maquillage dans la numismatique coloniale; le cabinet des médailles a même récemment répertorié une collection complète de faux poinçons pour fabriquer de fausses monnaies coloniales qui pourtant figurent en bonne place dans tous les catalogues. ■



## Essais d'atelier pour des jetons bretons

DANIEL CARIOU

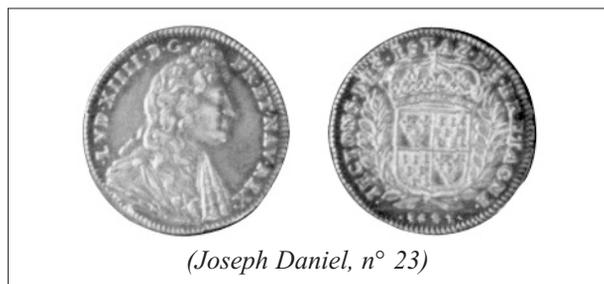
DANS L'INTRODUCTION de son ouvrage *LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE* (Nantes, 1980), Joseph Daniel parle ainsi d'un jeton de cuivre de sa collection: "et un n° 23 (1681), plus épais, "raboté" et surfrappé – m'incline à penser que les jetons de cuivre furent des essais que les graveurs fabriquaient à quelques exemplaires pour présenter au choix des officiers des comptes...".

Nous pensons que cette opinion est à nuancer puisque les jetons de cuivre sont plus communs que les jetons d'argent sous Louis XIII et au début du règne de Louis XIV; et qu'ensuite seulement ils deviennent rares.

Mais là n'est pas notre propos. Nous avons retrouvé ce jeton décrit par Joseph Daniel et nous avons le sentiment que cette pièce témoigne simplement de la mise au point des fabrications de jetons sous le règne de Louis XIV.

Il s'agit donc bien d'un jeton de laiton, et non de cuivre, au type des États de Bretagne de 1681 et au buste habillé.

Nous produisons ici le jeton d'argent de même coin, qui est bien connu.



Notre disque de laiton présente donc au moins trois frappes successives, dont les traces apparaissent dans les légendes: on lit, au droit sous la légende du jeton breton, "G", "EUR DE LA", "ET NAV". Au revers, "SEQ", "UNI". Nous n'avons pas retrouvé à quelles frappes d'autres jetons cela pouvait correspondre, et d'ailleurs ce serait d'un intérêt limité: le jeton, après ces trois frappes, a enfin subi une abrasion dont les rayures sont très apparentes, afin de recevoir sans doute une quatrième frappe qui ne s'est pas produite.



Cette pièce fait apparaître l'une des techniques des monnayeurs: essayer les coins sur un métal sans valeur, que l'on va ensuite recycler à l'infini.



Un autre jeton breton témoigne d'une technique plutôt usitée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: le cliché, à ne pas confondre avec les innombrables moulages du XIX<sup>e</sup>.

On connaît le jeton de Louis de Rohan-Chabot, octogonal, et daté 1792.

Au revers, la légende: ET. ADHUC. SPES • DURAT • AVORVM. À l'exergue, 1792. Parmi des troncs d'arbres morts, un tronc porte encore deux branches vivantes (Feuardent 8703). Ce jeton est connu en argent.

Cette pièce est d'ailleurs intéressante à plus d'un titre: c'est l'un des derniers jetons bretons du XVIII<sup>e</sup> siècle, sinon le dernier. Où a-t-il été frappé? en France? en Angleterre ou en Europe? Il date d'une période où la Monnaie de Paris frappait peu de jetons personnels, qui plus est au nom d'une famille noble qui donnera son nom à un régiment d'émigrés.



Nous avons retrouvé un cliché de ce jeton.

Pour essayer son coin en cours de gravure, le graveur dispose sur une feuille de papier de l'étain en fusion sur lequel il vient appliquer le coin: il matérialise ainsi l'avancement de son travail et peut effectuer plus aisément les corrections. On appelle cliché l'objet obtenu.

C'est le plus souvent le papier qui sert de support qui permet d'authentifier le cliché: journal ou lettre de l'époque, il est solidaire du cliché, qui d'ailleurs aujourd'hui est une pièce de peu de valeur.

Feuardent, dans son tome deuxième de *JETONS ET MÉREAUX* (Paris, 1907), signale deux clichés pour la Bretagne: pour la ville de Lorient (n° 8975), pour l'in-

tendant Caze de la Bôve (n° 8962 a) et bien que ce dernier jeton, aux armes de l'épouse de l'intendant Suzanne L'Escarmotier, soit sans doute anachronique par rapport aux fonctions d'intendant de Bretagne de son propriétaire et doive donc être exclu des séries bretonnes.



Nous présentons aujourd'hui un autre cliché de jeton breton : celui du revers pour Louis de Rohan-Chabot.

Le papier du support authentifie le cliché. Il s'agit effectivement d'un papier ancien.

On y lit : ...upré G... x

cuy

Il s'agit peut-être de Guillaume Dupré. En tout cas, la légende française indique une provenance parisienne, excluant une fabrication d'une autre origine européenne.

Et peut-être de la Monnaie de Paris, si "...upré" est le nom du graveur Dupré. Ce serait ailleurs l'un des derniers jetons de noblesse faits à Paris. ■

# Essai de datation d'un jeton en argent attribué à la corporation des marchands de draps de Nantes

JEAN-PIERRE BODIGUEL

**S**ANS ÊTRE d'une grande rareté mais toutefois peu commun, des collectionneurs s'intéressant de près aux jetons nantais ont dû avoir un jour ou l'autre entre leurs mains un jeton d'argent dont :

L'avers était le suivant :

Légende VINCIT CONCORDIA FRATRUM

Traduction littérale :

“elle gagne l'UNION DES FRÈRES c'est-à-dire : “L'UNION FAIT LA FORCE”.

Hercule agenouillé à droite ne pouvant rompre un faisceau, derrière lui, une colonne.

et le revers :

Légende: OCULI OMNIUM IN TE ESPERANT DOMINE, Armes de Nantes avec la cordelière.

Traduction :

LES YEUX DE TOUS ESPÈRENT EN TOI SEIGNEUR.

Devise de Nantes jusqu'à la révolution.



Le graphisme étant le suivant: Hercule assis à droite sur la peau d'un lion essaie de rompre un faisceau. Devant lui deux colonnes d'un temple, derrière : un autel.

Ce graphisme différerait sensiblement du jeton, objet de la présente étude, le jeton étant attribué aux SIX CORPS DES MARCHANDS (Feuardent 4779).

Un certain nombre d'autres jetons sont répertoriés dans Feuardent sous Louis XIV et Louis XV, représentant Hercule tantôt à droite, tantôt à gauche.

Le dernier jeton répertorié par Feuardent était avec l'effigie de Louis XVI mais sans date (Réf. 4795).

Arrivé à ce stade, je n'étais toujours pas plus avancé.

Toutefois, en étudiant une biographie d'Augustin Dupré, Graveur Général des Monnaies, je m'aperçus que la CORPORATION DES SIX CORPS DE MARCHANDS l'avait chargé d'interpéter sur ce jeton corporatif, la devise “VINCIT CONCORDIA FRATRUM”, la gravure représentant Hercule tentant vainement de rompre sur son genou un faisceau.

Cette médaille sera exposée en 1776 au salon du Colisée et classera le graveur Dupré parmi les meilleurs médailleurs de l'époque.

Le graphisme utilisé sur notre jeton étant absolument identique à celui exposé ci-dessus, nous pouvons considérer que la CORPORATION DES MARCHANDS DE DRAPS DE NANTES aura utilisé ce coin postérieurement à 1776.

Je me suis ensuite intéressé à l'histoire des marchands drapiers de Nantes.

Une étude de l'atelier de recherches généalogiques de l'Université Inter-âge de Nantes réalisée en 1988 allait me fournir d'autres renseignements permettant d'affiner mes recherches.

Préalablement, un résumé historique concernant l'existence de cette corporation se révèle nécessaire.

La CORPORATION DES DRAPRIERS semble avoir été fondée au xv<sup>e</sup> siècle sous le règne de Jean V.

Au mois de février 1421, Jean V fit expédier et sceller 300 lettres de grâce ou de naturalité pour être distribuées aux familles de Normandie qui voulaient s'installer en Bretagne.

Beaucoup de ces familles se fixèrent dans la région de Rennes mais un certain nombre d'entre elles vint à Nantes, ville qui à cette époque apparaissait déjà comme une place internationale pour la circulation des marchandises.



Ce jeton non daté et non signé m'a toujours intrigué.

Ma première réaction avait été de considérer que ce jeton avait été émis aux alentours de 1789, le thème d'Hercule essayant de rompre un faisceau ayant été utilisé à cette époque par les Frères Monneron.

Afin d'obtenir une datation plus précise, j'avais commencé par étudier le revers de ce jeton représentant les armes de la ville de Nantes avec une cordelière.

Une rapide vérification de tous les jetons des Maires de Nantes ayant utilisé les armes de la ville de Nantes sur le revers, me permettra de me rendre compte que rien ne serait probant pour la datation, aucun des maires n'ayant utilisé le graphisme du jeton qui nous intéresse.

L'examen de l'avers quant à lui, allait me permettre, je ne m'en doutais pas, d'avancer plus avant.

Une rapide lecture du Feuardent m'indiquait que le premier jeton à l'effigie d'Hercule avec la légende VINCIT CONCORDIA FRATRUM avait été émis sous Louis XIV et datait de 1662.

D'après Marion, les marchands de draps, de soie et de laine formaient à Nantes une importante et riche corporation qui s'intitulait pompeusement "Le premier corps des marchands".

Le corps étant une réunion de plusieurs personnes ayant acquis une existence collective par lettres-patentes dûment enregistrées et les établissant en communautés ou corporations.

"Dans les six corps de métier, le corps de la draperie occupait le premier rang ; suivent les apothicaires, les changeurs, les orfèvres, les merciers et les pelletiers".

Les membres de cette corporation (marchands de draps) remplirent souvent de hautes fonctions en qualité de Maire ou Échevins et parvinrent à la noblesse.

Toutefois, un arrêt de la cour supprima la confrérie le 23 mai 1785, date importante pour l'étude qui nous concerne.

En effet, cette dernière date du 23 mai 1785 nous permet de considérer par suite de la disparition de cette corporation, que le jeton, objet de notre étude, n'a pu être émis après cette date.

Nous avons vu ci-dessus que la médaille commandée par la CORPORATION DES SIX CORPS DES MARCHANDS DE PARIS avait été exposée au salon du Colisée en 1776.

Je considère donc que le jeton commandé par la CORPORATION NANTAISE n'a pu être réalisé qu'entre 1776 et 1785.

Les délais de fabrication de l'époque étant beaucoup plus longs qu'à ce jour, je pense pouvoir affirmer que notre jeton a été émis entre 1777 et 1785.

Je serais bien entendu enchanté que les lecteurs de cet article m'apportent d'autres informations complémentaires afin de dater plus certainement ledit jeton. ■



*Refrappe (?) en cuivre.*

### Documents utilisés

---

- LES MARCHANDS DRAPERS À NANTES par l'Université Inter-âge de Nantes.
- LIVRE DORÉ DE L'HÔTEL DE VILLE DE NANTES par de la Nicollière Tejeiro.
- Bibliographie d'Augustin Dupré, graveur général des monnaies.

# Des surprises parmi les jetons des États de Bretagne

## *Un ensemble de refrappes*

DANIEL CARIOU

**L**A COLLECTION DES JETONS DE BRETAGNE a intéressé les numismates dès le XIX<sup>e</sup> siècle. On le constate déjà en feuilletant l'*HISTOIRE DE BRETAGNE* d'Arthur de la Borderie et Barthélémy Pocquet<sup>1</sup> : seules deux collections bretonnes y sont présentées illustrées ; ce sont les jetons des États et les timbres fiscaux étrangement.

Les jetons y sont énumérés avec beaucoup de sérieux par l'un des plus grands collectionneurs spécialisés de l'époque, P. Soullard, qui a ainsi établi, après les travaux de l'Abbé Robert, la première véritable liste raisonnée des jetons des États de Bretagne.

L'autre ouvrage de référence sur la question a été écrit près d'un siècle plus tard, par Joseph Daniel<sup>2</sup>. Entre les deux, on citera la monographie non illustrée de F. Feuardent<sup>3</sup>.

Pourquoi cette collection était-elle aussi populaire au XIX<sup>e</sup> siècle pourtant romantique et gothique ? Pourquoi Paul Soullard, grand collectionneur de monnaies bretonnes, a-t-il présenté, plutôt, cet ensemble de jetons ?

Peut-être les jetons étaient-ils plus lisibles que d'obscures monnaies gothiques. Mais peut-être aussi leur symbolique convenait mieux à des auteurs monarchistes. On y voit des séries de portraits royaux, on y voit vieillir le roi soleil. Mais on y voit aussi l'hermine étroitement associée au lis, et ceci sous une couronne ; les jetons des États sont des objets ambigus car ils symbolisent à la fois la résistance au pouvoir central et la soumission de la Bretagne à la France : ainsi le jeton bien nommé "à l'hermine couchée" représente-t-il une hermine apaisée dormant sous le soleil royal, et ceci après la répression de la révolte du papier timbré.



Au XIX<sup>e</sup> siècle, le collectionneur ne s'embarrasse pas de formalités. L'intérêt historique de la pièce prime souvent sur la qualité, et, quand une pièce manque dans une collection, il se présente des solutions pour combler toutes les lacunes.

Soit la pièce est moderne et les coins existent encore, et l'on va tranquillement à la Monnaie de Paris demander la fabrication d'un certain nombre d'exemplaires conformes à l'émission originale : ceci explique que des essais fabriqués théoriquement à 75 exemplaires à la fin du siècle repassent aujourd'hui fréquemment en vente publique.

Soit la pièce est ancienne et l'on va alors au Cabinet des Médailles faire un moulage d'alliage de plomb ou d'étain qui va boucher un trou dans une collection. Ces

moulages, éventuellement patinés ou bronzés, sont parvenus jusqu'à nous et des numismates malveillants essaient souvent de les faire passer pour authentiques. Mais ne nous plaignons pas, car sans eux nous ne connaîtrions pas certaines pièces, comme le jeton de Jehan de Quilfistre pour la Chambre des Comptes de Bretagne.

Soit les deux coins ou l'un des coins existent encore et la Monnaie de Paris frappera la pièce, ou une pièce hybride, à la demande. Dans ce cas généralement elle apposera sur la tranche de la pièce, même si elle est striée, un poinçon accompagné de la dénomination du métal ; cette précaution date de 1832 et les poinçons permettent de dater les refrappes :

Lampe antique (éventuellement sur une face du jeton)	1832-1841
C et ancre entrelacés	1841-1842
Proue de navire	1843-1845
Main indicatrice	1845-1860
Abeille	1860-1879
Corne d'abondance (éventuellement sur une face du jeton)	depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1880

Certaines refrappes, surtout en cuivre, laiton ou bronze, échappant à la règle et ne portant aucun poinçon. Quelquefois celui-ci est invisible, mal frappé, meulé (une habitude qui s'est répandue ces dernières années...). Quelquefois la tranche striée le fait passer inaperçu.

La plupart des refrappes est frappée en médaille, mais ce n'est pas une règle générale.

Il y a donc des refrappes clairement identifiées, et d'autres que vous ne découvrirez que quand elles ont passé vingt ans dans votre collection...

Nous voudrions faire ici un inventaire des refrappes des jetons des États de Bretagne, ce qui ne manquera pas d'aider les futurs numismates. L'inventaire pourra encore être complété, bien évidemment.

La refraque n'est pas en soi un objet condamnable : elle a parfaitement sa place à la fin d'une collection et elle témoigne d'une émotion à un moment donné, postérieur à celui de la frappe originale : au XIX<sup>e</sup> siècle, on va refrapper des pièces rares ou des fantaisies hybrides. Au XX<sup>e</sup> on refrappe sommairement un jeton par souverain, et on recouvre le tout d'une patine artificielle vieil argent...

## Nomenclature des refraппes des jetons des États de Bretagne, comportant plusieurs inédits.

### Pour le règne de Louis XIV

1/Feuardent signale comme une possible refraппe un exemplaire en argent mais que nous n'avons pas vu, du type à l'hermine passant.

Ce jeton serait du type de revers "IECTONS. DES. ETAZ (?) DE BRETAGNE" avec au revers "POTIVS. MORI. QUAM. FEDARI"; deux points surmontent le lis au-dessus de la couronne. Le jeton original est par ailleurs connu, mais avec le mot "ESTAZ". Feuardent pense que la pièce est peut-être une refraппe à cause de son épaisseur.

Référence: Feuardent 8708.

2/Joseph Daniel (opus citatum, page 8 et pages 15-16, n° 14) cite un jeton de cuivre, épais, au type de l'hermine passant.

Ce jeton, nous l'avons eu en main et déjà publié. Il est effectivement en cuivre (donc rouge) mais sa tranche est lisse et le flan épais. La pièce est comme neuve. J. Daniel en tire argument pour prétendre que c'est un essai, mais nous pensons à l'inverse que c'est une refraппe, même si elle est frappée en monnaie et à tranche lisse.



Référence: collection personnelle.

On signalera par deux refraппes de cuivre rouge, au droit de Monseigneur de la Motte-Houdencour, au revers de 1655, les deux exemplaires ne diffèrent que par l'aspect de la tranche.



Cuivre (rouge), frappe en médaille, tranche à arêtes vives, striée main indicatrice et "CUIVRE".

Référence: collection personnelle.

4/Un autre exemplaire, strictement identique, diffère par des bords de tranche arrondis et sans poinçon apparent.



Référence: collection personnelle.

5/Sous le n° 8804, Feuardent signale, sans plus de détails, une refraппe en argent de même description.

Référence: Feuardent 8804.

6/Et sous le n° 8806, la même refraппe en étain (qui risque à notre avis de n'être qu'un simple moulage).

Référence: Feuardent 8806.

(Sous le n° 8807, Feuardent signale une autre refraппe au nom du même évêque, mais sans qu'à notre avis cette refraппe n'appartienne aux séries des États de Bretagne).

7/La tenue de 1679 a inspiré des exemplaires hybrides signés H. F.



Cuivre rouge, frappe en médaille, tranche striée sur la tranche, main indicatrice et "CUIVRE".

Référence: collection personnelle, et Feuardent 8715.

8/Feuardent signale sous le n° 8719 la refraппe en cuivre et à tranche cannelée d'un jeton de 1685.

Référence: Feuardent 8719.

9/La Monnaie de Paris frappe aujourd'hui encore en médaille, en argent à patine artificielle et sur flan large, le jeton de 1693.

La tranche lisse présente une corne et un 1, symbole de l'argent premier titre.

Sur les refraппes modernes, les poinçons peuvent figurer, soit sur la tranche, soit sur la pièce.



Référence: collection personnelle.

10/Sous le n° 8738a, Feuardent mentionne un jeton d'argent de 1715, de grand module, à l'effigie de droit n° 248a dans la nomenclature Feuardent, dont il signale qu'il est peut-être une refappe.

*Référence: Feuardent 8738a.*

#### Pour le règne de Louis XV

11/Pour 1717, Feuardent donne une refappe de cuivre à tranche cannelée au droit n° 275 dans sa nomenclature, et signé JCR en monogramme.

*Référence: Feuardent 8741.*

12/Pour 1717 encore, une refappe en argent, frappée en médaille avec un coin de droit signé D. Sur la tranche striée, poinçon abeille et "ARGENT".



*Référence: collection personnelle.*

13/La Monnaie de Paris refappe de nos jours le jeton ordinaire de 1717, mais en médaille sur flan large, en argent patiné. Parmi les poinçons possibles sur la tranche lisse ou sur la pièce, notre exemplaire porte une corne avec "I<sup>er</sup>" en fin de légende du revers.



*Référence: collection personnelle.*

14/1717 inaugure la liste des surprises numismatiques. Sous le n° 75, Joseph Daniel signale un jeton (de même coin de revers que l'original, contrairement à ce qu'il pense) avec un buste plus petit de Louis XV.

En 1717, le roi a sept ans, mais le portrait semble plus tardif et la frappe est en médaille<sup>4</sup>.

Nous avons eu en mains plusieurs exemplaires de cette pièce, y compris ceux qu'a manipulés Joseph Daniel. Tous semblent absolument normaux, bien que superbes et frappés en médaille. À l'examen, très attentif, perdus dans les striures de la tranche, on finit par découvrir une main indicatrice et le poinçon "ARGENT", juste sous le buste.



*Référence: collection personnelle.*

15/Feuardent signale un jeton de cuivre, daté 1722, à tranche cannelée. Le portrait est varié d'après le portrait 293 de la nomenclature Feuardent.

*Référence: Feuardent 8743.*

16/La Monnaie de Paris fabrique encore en argent mat, frappé en médaille, un jeton de 1730. La tranche lisse présente une corne d'abondance et le poinçon "1".



*Référence: collection personnelle.*

17/Toujours pour l'année 1730, Feuardent note une refappe en cuivre à tranche cannelée avec un buste sans signature n° 312 de sa nomenclature.

*Référence: Feuardent 8749.*

18/Feuardent signale aussi une refappe en cuivre à tranche cannelée du jeton de 1750. Le portrait signé R. Filius porte le n° 324 dans sa nomenclature.

*Référence: Feuardent 8762.*

19/Pour 1756, Feuardent et Joseph Daniel donnent un jeton d'argent, frappé en médaille et de grand module, à légende LVDOVICVS XV ARTIVM PROTECTOR. Le portrait est signé B. DUVIV. F. Notre exemplaire présente sur la tranche striée une abeille et le poinçon "ARGENT".



*Référence: collection personnelle. Feuardent 8768 et J. Daniel n° 104.*

20/Toujours pour 1756, une autre refappe, au portrait du même graveur à légende LUD. XV. REX. CHRISTIANISS.

Toujours frappé en médaille et de grand module, ce jeton inédit présente sur sa tranche lisse, également une abeille et le poinçon "ARGENT". L'écu en cœur, spécifique de 1756, a décidément inspiré les numismates.



*Référence: collection personnelle.*

21/Pour 1766, Feuardent mentionne une refraappe de cuivre au portrait varié du 326 de sa nomenclature, à légende LUD. XV. REX. CHRISTIANISS. et signé B. DUVIV. F.

Référence: Feuardent 8766.

### Pour le règne de Louis XVI

22/Pour l'année 1782, et sous le n° 129 bis de son supplément, Joseph Daniel signale un jeton d'argent sur lequel le mot REX surmonte la tête du roi. Frappé en monnaie, en tranche striée, mais superbe et de flan large, ce jeton présente sur la tranche le mot ARGENT précédé d'un poinçon indéchiffrable à cause des cannelures.



Référence: collection personnelle.

23/Pour la même année, Feuardent signale une refraappe de cuivre au buste n° 385 de sa nomenclature, signé GATTEAUX.

Référence: Feuardent 8788.

24/Pour 1788, la classique refraappe moderne de la Monnaie de Paris, en argent patiné, frappée en médaille, à tranche lisse avec les poinçons corne et "I<sup>er</sup>".



Référence: collection personnelle.

25/Parmi les surprises, un jeton d'argent qui semblait d'excellent aloi, si ce n'était un portrait de Louis XVI jeune sur une pièce de 1788, et une frappe en médaille.

Répertorié par Joseph Daniel en fin de série, sous le n° 141, il porte sur la tranche striée d'imperceptibles signes sous le buste du roi: la mention ARGENT y est précédée d'un poinçon illisible.



Référence: collection personnelle, Joseph Daniel n° 141.

26/On peut se permettre de classer ici un jeton d'or de la Caisse d'Épargne de Rennes, frappé en médaille, avec sur sa tranche lisse une corne et le poinçon or, car lui aussi utilise pour l'une de ses faces le coin de 1788.



Référence: collection personnelle.

Dans l'esprit des jetons des États, mais sans qu'il ne s'agisse d'une refraappe, car il n'y a pas de réutilisation d'un coin ancien, citons le jeton de l' "Armorique Incendie", à Saint-Brieuc, qui montre un revers à l'écu ovale écartelé de France et Bretagne, surmonté d'une couronne et posé sur un manteau, mais sans légende circulaire. Ce jeton d'argent est postérieur à 1874.

Les refraappes contemporaines peuvent présenter des variétés de position (tranche ou droit/revers) des poinçons. Elles ne sont pas rares puisque l'on peut les obtenir à la demande.

Toutes les autres refraappes sont fort rares et certaines sont très belles. Le collectionneur aurait tort de les mépriser, car elles ont tout à fait leur place à la suite de la série des États, comme témoignage de l'émotion des amateurs du XIX<sup>e</sup> siècle sur le sujet.

Quant à nous, nous avons tout intérêt à examiner de plus près nos jetons que nous pensons de bon aloi, surtout ceux qui sont frappés en médaille. Cet examen nous réserve peut-être des surprises... ■

1. Paul Soullard, *LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE*, in *HISTOIRE DE BRETAGNE*, par Arthur de la Borderie et Barthélémy Pocquet, Rennes, 1914 (Tome VI).

2. Joseph Daniel, *LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE*, Nantes, 1980.

3. F. Feuardent, *JETONS ET MÉREAUX*, tome deuxième, Paris, 1907. Des travaux aujourd'hui dépassés ont eu leur utilité au siècle dernier. Ils avaient pour auteurs l'Abbé Robert, M. Evin, le Président Fornier.

4. Dans les planches de son ouvrage Feuardent attribue ce coin de droit à l'année 1723 (n° 281).

## Une nièce de Napoléon dans le Morbihan

DANIEL CARIOU

**E**N ALLANT DE VANNES À PONTIVY, on traverse le bourg de Colpo, dont les attraits sont énumérés sur un panneau à l'entrée: "... sa princesse enterrée en son église...". Une rare médaille retrouvée nous donne l'occasion de retracer rapidement l'histoire de cette princesse.

La plus âgée des sœurs de Napoléon, Marie-Anne Bonaparte, dite Élisabeth, épouse en 1797 le capitaine corse Félix Baciocchi.

Pendant son voyage à Bologne, en juin 1805, Napoléon reçoit une délégation du sénat de Lucques, petite république toscane près de Florence, lui demandant un souverain: Élisabeth est choisie par son frère, devient duchesse de Lucques et Piombino, puis, après 1810, grande duchesse de Toscane. Elle passe pour avoir été la réplique énergique de son frère. On voit encore à Lucques son palais ducal sur la grand-place ou place Napoléon, pour la réalisation de laquelle elle fit raser tout un quartier médiéval.



Élisabeth Baciocchi est connue des numismates par une courte série monétaire de Lucques où elle apparaît aux côtés de son mari.

Sa fille, princesse Baciocchi, nièce de Napoléon (et la "comtesse Camerata" de l'"Aiglon") avait des manières qui ne convenaient pas à la cour de Napoléon III. Elle s'installa à Colpo en 1858, au château de Korn-Er-Houët, pour y faire l'exploitation d'un domaine agricole modèle, jusqu'à sa mort en 1869.

Elle eut évidemment une influence sur le développement de monuments dans son département, comme la préfecture de Vannes et le désastreux style Napoléon III s'est ainsi plus étendu qu'il ne l'aurait dû dans le Morbihan.

La vieille église de Pontivy – Napoléonville sous le Second Empire – Notre-Dame de la Foi – datait du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle fut vigoureusement remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la flèche qui date de 1886.

Une médaille de bronze, peu connue, commémore ces moments déplorables de notre architecture.

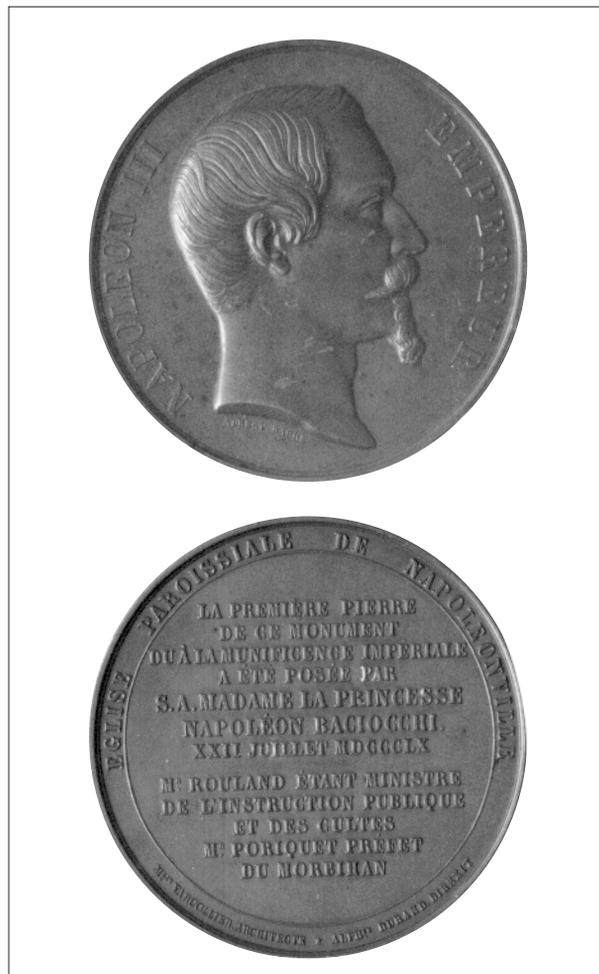
Au droit, un portrait de l'empereur signé Albert Barré.

Au revers, et au centre :

LA PREMIÈRE PIERRE  
DE CE MONUMENT  
DU À LA MUNIFICENCE IMPÉRIALE  
À ÉTÉ POSÉE PAR  
S.A. MADAME LA PRINCESSE  
NAPOLÉON BACIOCCHI.  
XXII JUILLET MDCCCLX  
M<sup>re</sup> ROULAND ÉTANT MINISTRE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES CULTES  
M<sup>re</sup> PORIQUET PRÉFET  
DU MORBIHAN

et en légende :

ÉGLISE PAROISSIALE DE NAPOLÉONVILLE  
M<sup>re</sup> VARCOLIER ARCHITECTE \* ALPH<sup>re</sup> DURAND DIREXIT  
sur la tranche, une main avec "CUIVRE".





## Esquisse sociologique sur les collectionneurs de monnaies médiévales en France au xixe siècle

YVES COATIVY

**A**U XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, collectionner les monnaies relève du passe-temps princier. Les ouvrages de bonnes manières de l'Ancien régime y voient un des sciences *les plus distinguées et les plus dignes d'un chevalier*<sup>1</sup>. Ce domaine d'étude semble se démocratiser au XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que l'ensemble de la société. Pourtant, si les monnaies médiévales sont bien connues depuis la parution d'ouvrages de fond comme le Poey d'Avant, le Caron, mais aussi l'*Essai* de Bigot, les recherches de Deschamp de Pas sur la monnaie flamande etc., les chercheurs le sont moins bien et les collectionneurs encore moins. Pour y voir un peu plus clair, nous avons esquissé une étude sociologique d'après des documents peu nombreux mais fiables et a priori complets. La source à laquelle nous avons puisé se trouve à la fin des *Monnaies féodales* de Faustin Poey d'Avant. Consciencieusement, il donne la liste des collections consultées ainsi que la profession des collectionneurs. Cette mention n'est pas systématique, et la part de rentiers apparaît hélas assez mal. Caron est en partie complémentaire mais il ne donne que le nom et la ville de résidence des collectionneurs, sans plus de précision. Nous avons ajouté les collections non citées par Poey d'Avant pour obtenir un total de collections privées, ainsi que la répartition Paris-Province. Le total des collections privées citées par Poey d'Avant et Caron s'élève à 395. On compte 64 collections parisiennes, soit 16,2 %. La proportion n'est pas très forte mais le thème régionaliste de la collection de monnaies féodales explique le grand nombre de provinciaux. La répartition professionnelle est aussi très riche d'enseignements :

Professions (Source: Poey d'Avant)	Nombre	Pourcentage
Juriste	35	25,5 %
Administration	27	19,7 %
Médecins et pharmaciens	17	12,4 %
Culture (professeurs, bibliothécaires...)	14	10,2 %
Négociants et marchands	12	8,8 %
Banquiers	4	2,9 %
Agents de change	3	2,2 %
Militaires	5	3,6 %
Clergé	3	2,2 %
Artisans	7	5,2 %
Antiquaires	10	7,3 %
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>100 %</b>
Profession non précisée	125	
<b>Total général</b>	<b>262</b>	

On remarque le poids important des juristes (25,5 %), de l'administration (19,5 %) et des professions de santé (12,4 %). À eux trois, ces corps de métier représentent plus de la moitié des collectionneurs. Ce n'est nullement surprenant car ces hommes offrent tous le profil type du collectionneur du siècle dernier (et accessoirement du nôtre) : niveau social élevé. Le niveau culturel est aussi très fort. Les juristes ont fait leur droit, le clergé est passé par le séminaire, les militaires par Saint-Cyr... Si l'on place les "sans profession" dans le groupe des rentiers, on obtient près de la moitié de l'ensemble. Pour ceux dont la profession est connue, il faut constater le poids important des professions libérales (marchands, médecins...). On trouve aussi un groupe lié de près ou de loin à la monnaie (marchands, banquiers, antiquaires, agents de change). Ils ont pu être consultés comme collectionneurs mais aussi pour avoir eu entre les mains des monnaies exceptionnelles. Il arrive bien souvent qu'avant de vendre une monnaie rarissime, les marchands la confient à un numismate pour description. Parmi les antiquaires, on relève les noms de Charvet, Escudié, Feuarent (bien connu pour sa collection de jetons), Hoffmann, Justen (Bruxelles), Larché (Dijon), Perrier, Rollin (l'éditeur de Bigot), Rousseau, Serrure père et fils (d'une famille de marchands et de numismates de grande valeur, coauteur d'une synthèse sur la monnaie médiévale), Verreaux, tous parisiens sauf mention contraire<sup>2</sup>. Cela n'excluait pas l'envoi de listes ou de lots à choix aux collectionneurs de province. Apparaissent aussi des noms connus de collectionneurs et de chercheurs : Bigot, Deschamps de pas (étude sur la monnaie flamande), Dobrée (fondateur du musée du même nom), B. Fillon et F. Parenteau (deux grands chercheurs, ayant chacun une bibliographie imposante à leur actif), Rouyer (étude sur les jetons), Serrure, Vauxcelle (nombreux articles de numismatique) ainsi qu'un noble bien titré, le prince Gagarine à Francfort. Il est plus surprenant de trouver un petit groupe d'artisans. Nous ne résistons pas à l'envie d'en donner le détail : chapelier, bijoutier, tanneur, boulanger, chaisier, pâtissier, maître d'hôtel. À noter aussi : M. Magne, marchand-chaudronnier à Marseille. Comme quoi, la numismatique n'est pas forcément une activité de l'élite, et ce dès le XIX<sup>e</sup> siècle.

Du côté des rentiers, les informations sont plus rares et plus difficiles à interpréter. On en compte 125 sur un total général de 262 collectionneurs dont 9 nobles titrés (3,4 %), 28 noms à particule (10,7 %) et 6 noms composés (2,3 %)<sup>3</sup>. Il se pose ici le problème des rentiers et des retraités, ainsi que de ceux qui ne veulent pas donner leur profession, par snobisme ou sentiment d'infériorité.

La proportion de nobles ou de prétendants à la noblesse est importante (16,4 %). La numismatique se caractérise à cette époque par une forte connotation aristocratique. Elle offre l'image d'un loisir de rentiers riches et cultivés. Il faut noter que la profession des nobles est rarement indiquée. Ils vivaient souvent du revenu de leur patrimoine foncier, sans exercer d'activité professionnelle ou considéraient que celle-ci ne méritait pas d'être mentionnée. Pour finir, mentionnons les collections bretonnes consultées: Musée de Rennes 27 références, Société des Beaux-Arts de Nantes 3 et Musée de Vannes 3<sup>IV</sup>. Il faut y ajouter bien sûr, même s'il ne s'agit pas d'une collection bretonne le Cabinet des médailles avec 95 références. C'était déjà (et depuis longtemps) le sanctuaire de la numismatique française.

Il semble bien que la numismatique se démocratise dans le courant du siècle dernier, sous l'effet des changements sociaux mais aussi des nouvelles activités intellectuelles. Dans le cadre d'un mouvement régionaliste de fond en Europe, l'étude des monnaies trouve parfaitement sa place et touche alors le "grand public éclairé"<sup>V</sup>. Il n'est pas surprenant d'y trouver des juristes, médecins, prêtres, mais n'oublions pas le pâtissier et le chaisier. Le développement des *hobbies* et de la "collectionnite" des dernières décennies a accentué un phénomène ancien, souvent encouragé par des numismates de valeur comme le Breton Yann Poupinot<sup>VI</sup>. ■

I. Cité par O.-P. Wenger, *Les Monnaies*, Lausanne, sd., p. 3.

II. À noter le poids de Paris chez les marchands de monnaies.

III. Le nom composé est souvent avant 1914 le signe d'une agrégation à la noblesse, prélude à l'adjonction d'une particule.

IV. Chiffres obtenus par comptage de l'origine des monnaies, quand celle-ci est signalée dans le texte. Il arrive qu'elle ne soit pas mentionnée pour certaines pièces, ou a contrario que plusieurs collections soient citées.

D'après un inventaire du début du siècle, le musée de Vannes comptait 2 000 romaines et byzantines, ainsi que des bretonnes, françaises et étrangères, au total 4 300 monnaies. A. Blanchet : "Index de collections publiques de monnaies anciennes en France", *Bulletin de Numismatique*, 1901, p. 54-67.

V. Sur les mouvements régionalistes, rappelons les ouvrages de La Villemarqué sur les chants populaires bretons, et d'Anatole Le Braz sur les légendes, mais aussi le renouveau germanique en Allemagne et l'exaltation des Nibelungen, le mouvement slavophile en Russie incarné par Aksakov, Gogol...

VI. Son ABC de numismatique avait pour objectif, entre autres, de mettre la numismatique à la portée du plus grand nombre. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il fonda en 1967 l'Association Numismatique Armoricaïne.

# “Un tableau rouge peint avec le sang des Bretons”<sup>1</sup>

DANIEL CARIOU

**L**A MARINE FRANÇAISE de 1939, pour n’être qu’une marine secondaire, est à son apogée : 600 000 tonnes à flot, 8 cuirassés, 1 porte-avions, 19 croiseurs ; selon Hervé Le Boterf (*LA BRETAGNE DANS LA GUERRE*, tome I, p. 186, Éditions France-Empire), les Bretons y forment les deux tiers des effectifs.

En 1940, cette marine est encore presque intacte : elle a eu quelques pertes, en particulier à Dunkerque, mais de grosses unités en cours d’achèvement, comme le *Richelieu*, ont pu fuir juste avant l’occupation ou, quelquefois, sous le feu des canons allemands, comme le *Jean Bart*, de 35 000 tonnes, s’évadant de Saint-Nazaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1940. Au total, cette flotte riche de grosses unités constitue encore une menace pour l’Angleterre pour le cas où elle tomberait entre des mains allemandes. Non sans arrière-pensées, les Anglais vont prouver leur détermination dans la lutte en cherchant à s’en emparer ou à la détruire. Churchill impressionnera aussi les Allemands, les Italiens mais aussi les Américains. Surtout, il unira son pays autour de l’idée de guerre à outrance, alors qu’en Grande-Bretagne même un important courant se manifeste en juin/juillet 1940, favorable à une armistice.

Ils lancent alors l’opération “Catapult” et s’emparent des navires français stationnés dans les ports anglais.

Le 3 juillet 1940, cela fait déjà une semaine que l’état-major anglais a préparé minutieusement<sup>2</sup> le plan de destruction des navires français de l’amiral Gensoul stationnés dans la rade de Mess-el-Kébir, près d’Oran en Algérie ; les cuirassés *Dunkerque*, *Provence*, *Strasbourg* et *Bretagne* y sont amarrés perpendiculairement à la grande jetée. Il y a là aussi le transport d’aviation “Commandant Teste”, des contre-torpilleurs (*Mogador*, *Volta*, *Terrible*, *Tigre*, *Kersaint*, *Linx*). Les avisos-torpilleurs et sous-marins sont, eux, à Oran. Cette lourde présence en Méditerranée résulte du partage des responsabilités entre Français et Anglais au début de la guerre et au repli à Mess-el-Kébir de la flotte de l’Atlantique. Pendant que la marine anglaise, de premier plan, est libérée du souci de la Méditerranée, elle peut contrer



L'insigne du “Bretagne”  
fabriqué par Artus-Bertrand,  
19 x 23 mm.

efficacement la marine allemande dans l’Atlantique. La marine secondaire qu’est la flotte française est, elle, tout à fait capable de neutraliser une autre marine secondaire, l’italienne.

Ce 3 juillet, un torpilleur anglais vient donc porter à l’amiral Gensoul un ultimatum de reddition de la part de l’amiral Somerville : ou la flotte française se saborde, ou elle gagne les Antilles et rejoint la flotte britannique.

Après avoir pris les ordres de l’amiral Darlan, Gensoul repousse l’ultimatum ; de 16h55 à 17h15, un déluge de fer s’abat sur la flotte française.

Le *Mogador* est d’abord touché. Puis le *Dunkerque* immobilisé – un avion Swordfish viendra l’achever le 6 juillet – et le *Bretagne*, vieux cuirassé de 1913, reçoit un obus dans la salle des machines, un autre dans la soute à munitions arrière. Il brûle et sombre avec 997 marins qui s’ajoutent aux 150 morts du *Dunkerque*, à ceux du *Provence*. Il y aura au total 1 400 victimes.

Les principaux navires rescapés iront ensuite se réfugier à Toulon, où ils seront sabordés en 1942 lors de l’invasion de la zone libre.

L’opération Catapult ne s’arrête pas là. À Alexandrie, les navires de l’amiral Godfroy sont désarmés par les Anglais.

Le 23 septembre 1940, les Anglais se présentent devant Dakar où se trouve le *Richelieu*.

L’ultimatum est cette fois porté par des Français libres sous les ordres du capitaine de frégate *Thierry d’Argenlieu*. Nouveau combat, mais cette fois les pertes sont des deux côtés. Des avions sont abattus et le “Résolution”, qui avait coulé le *Bretagne* à Mers-el-Kébir, est torpillé par le sous-marin *Beveziers*, aux ordres d’un Nantais, le capitaine de corvette Lancelot. Les Bretons paient là aussi un lourd tribut à la France de Vichy.

L’année 1940 ne se terminera pas sans que les Anglais ne coulent encore, devant Cap-Juby, le pétrolier *Rhône* et le sous-marin *Sfax*, faisant 71 victimes.

Les marins bretons auront encore l’occasion de se tuer entre eux, comme dans le sanglant combat du *Bougainville* contre l’avisos des forces navales françaises libres le *Savorgnan de Brazza*<sup>3</sup>.

rejoignit les FNFL après l’appel du 18 juin 1940, comme le *Dumont d’Urville*, le *Lamotte-Picquet*, le *Primauguet*, la *Marne*, l’*Altaïr*. Il a fait l’objet de monnaies commémoratives d’une couronne en cupronickel, argent et or émises par... Gibraltar, dans le cadre d’une série de 1993 consacrée aux navires alliés de la seconde guerre mondiale (communication de Pierre-Yves Lathoumétique (+)).

1. Morvan Lebesque, L’HEURE BRETONNE, 12 septembre 1940.

2. Sans éveiller le moindre soupçon de la part de l’état-major de la marine, des avions anglais sont à plusieurs reprises venus repérer tranquillement leurs objectifs...

3. Le *Savorgnan de Brazza*, avisos colonial des forces navales françaises libres en Extrême-Orient, sous les ordres de l’amiral Lebigot,

Mais la marine française continuera de combattre contre ses ex-alliés, que ce soit à Beyrouth, ou lors du débarquement allié en Afrique du nord : entre le 7 et le 10 novembre 1942, la marine perdra à Oran, mais surtout à Casablanca, sept navires, cinq sous-marins et mille marins.

Dans ces conditions, il est tout particulièrement émouvant de retrouver le très rare – évidemment – insigne du *Bretagne*, appartenant à la famille d'Alain Naël.

Nous avons pu retrouver également deux monnaies du même *Bretagne* qui disparut à Mers-el-Kébir. Frappées en aluminium et en médaille, elles datent peut-être des années vingt ou trente, mais il est poignant de penser que d'autres dorment au fond de l'eau, près de la côte algérienne et des restes des marins. ■



# Un catalogue de monnaies bretonnes peu connu

DANIEL CARIOU

**L**ES NUMISMATES qui s'intéressent au Moyen Âge breton connaissent l'ouvrage d'Alexis Bigot (*ESSAI SUR LES MONNAIES DES ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE*, Paris, 1857) et les deux éditions du manuel de Jean de Mey (*LES MONNAIES DE BRETAGNE*, Numismatic Pocket, Éditions J. de Mey, Wommel, Belgique, 1970 et 1990).

Les travaux plus anciens ne présentent guère d'intérêt, même historique: la numismatique bretonne vue, non comme un chapitre de la numismatique féodale française, mais comme un ensemble cohérent, reste l'apanage d'Alexis Bigot, même 140 ans après la parution de l'ouvrage.

Celui-ci, très complet, peut décourager le débutant, alors qu'il est une source inépuisable pour le numismate chevronné. Il manquait un manuel plus simple, donnant les cheminements et les types monétaires dépouillés de leurs innombrables variantes.

L'ESSAI est incomplet pour certaines périodes: il ignore l'atelier de Brest et la plupart des types guérandais, retrouvés ensuite.

Le numismate belge Jean de Mey a tenu compte de ces deux légères imperfections pour éditer un guide dépouillé, mais pratique et à jour. Jean de Mey s'est quelquefois aventuré vers des hypothèses discutables (atelier monétaire à Hennebont, à Quimper-Guézennec, attribution des gros à l'écu heaumé à la régence de Philippe le Hardi); nous en faisons parfois autant car c'est un moyen de faire avancer la connaissance par itération.

En revanche, Jean de Mey et Alexis Bigot ont recopié des types monétaires sur des auteurs anciens – Duby – d'une époque où la numismatique laissait plus de champ à l'interprétation qu'à la précision: c'est le seul reproche sérieux qu'on puisse leur faire, surtout pour le règne de Jean V.

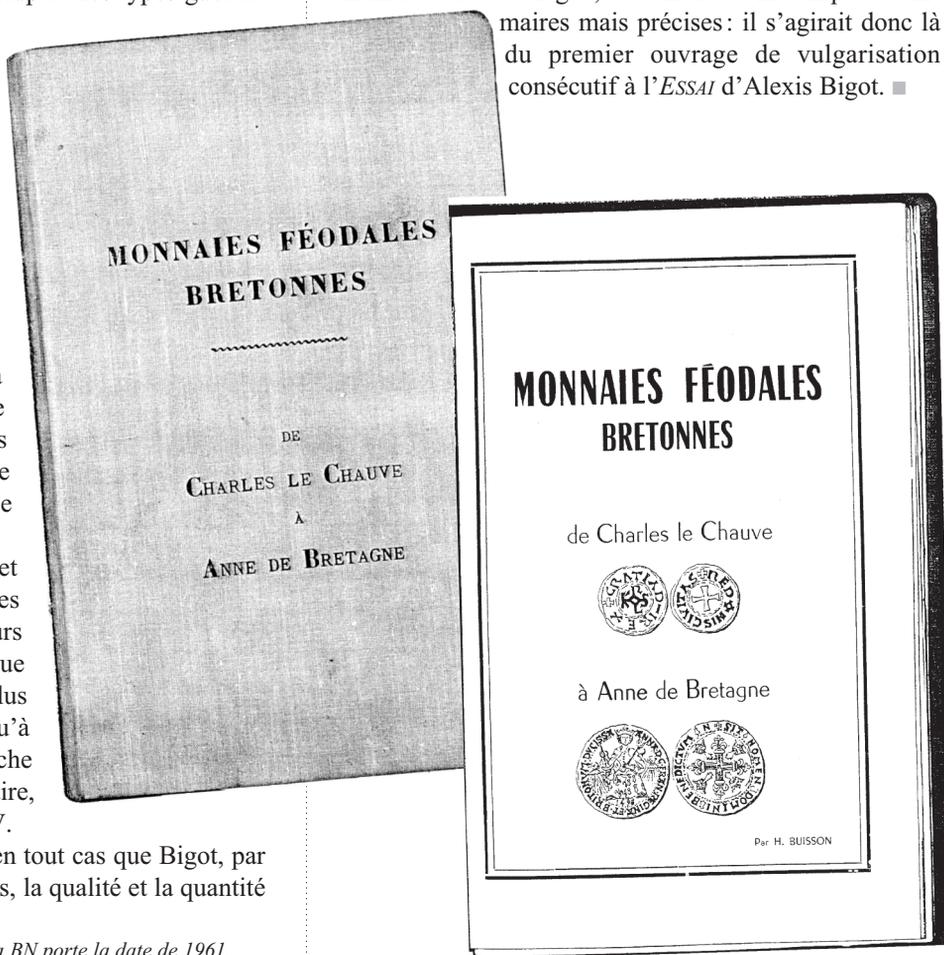
N'ayons pas peur de dire en tout cas que Bigot, par l'exhaustivité de ses inventaires, la qualité et la quantité

de ses illustrations, a ouvert la voie aux ouvrages de recopiage par le reclassement des types.

Mais peu de numismates ont entendu parler d'un travail intermédiaire fait par un certain H. Buisson, sans doute après la dernière guerre. Son ouvrage toilé résulte de la même démarche que les manuels de Jean de Mey: simplifier les travaux d'Alexis Bigot et accessoirement des "féodalistes" Poey d'Avant ou Boudeau, voire Caron, et les rendre accessibles au jeune numismate et au débutant.

Certes ce livre n'apporte, lui, aucune connaissance nouvelle par rapport à Alexis Bigot, mais quand le livre de ce dernier était épuisé, beaucoup d'entre nous ont abordé dans les années 1960-1970 la numismatique bretonne avec en mains le seul guide de H. Buisson.

Faute de référence à un dépôt légal, on ne connaît pas l'année d'édition de ce petit ouvrage imprimé chez Bousquet à Périgueux. Mais le papier jauni semble caractéristique des années 1950-1960<sup>1</sup>. 48 pages, 283 numéros de catalogue, des notices historiques sommaires mais précises: il s'agirait donc là du premier ouvrage de vulgarisation consécutif à l'ESSAI d'Alexis Bigot. ■



1. La fiche de l'exemplaire déposé à la BN porte la date de 1961.



## Billets des mouvements pour l'émancipation de la Bretagne

DANIEL CARIOU

**L**A FÊTE DE LA LANGUE BRETONNE à Spézet, puis Carhaix, donne lieu chaque année à l'émission de billets gravés par Ronan Broustal. Ces billets ont déjà fait l'objet de nombreux articles dans la presse, y compris dans la presse numismatique. Comme il en est édité sans cesse de nouvelles variétés, notre propos n'est nullement d'en dresser ici un inventaire, car le phénomène est en cours de développement ; le visiteur qui n'utiliserait pas ces billets pendant la fête se "verrait puni de réclusion à l'extérieur de la commune...".

Les billets représentent, soit des héros de l'indépendance bretonne, soit des personnalités contemporaines du monde culturel, social ou politique.

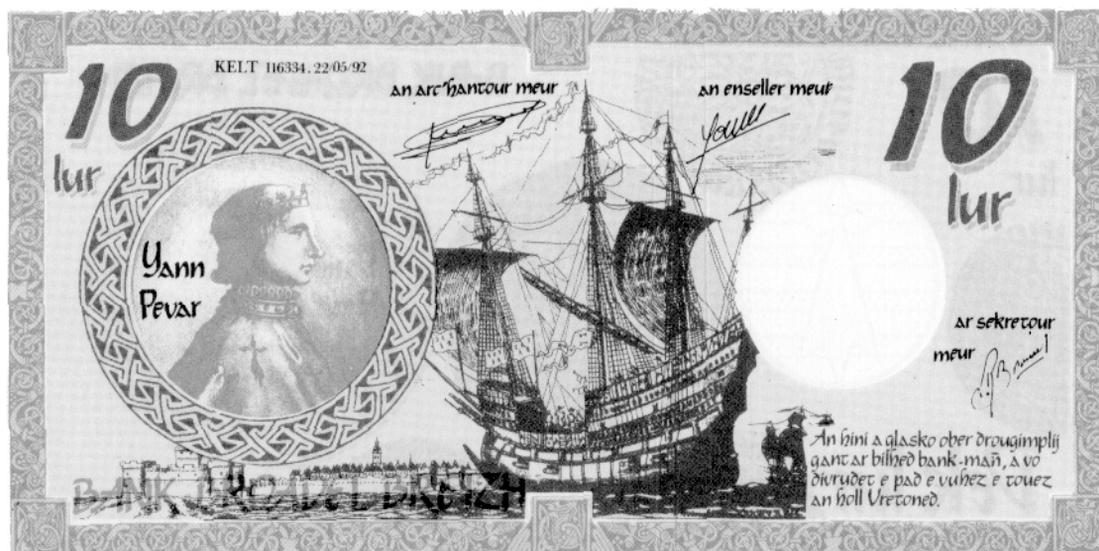
L'un de ces billets de "Dek Lur" (dix francs), à l'effigie de Yann Pevar (Jean IV, "An Alarc'h", le cygne)

montre les revers de différentes monnaies bretonnes : gros à l'écu heaumé de Jean IV, florins de Jean V, écus des ducs François.

Cela nous a incité à rechercher si, par le passé, des formations ou des associations bretonnes avaient pensé à éditer de tels billets ; il s'agit là en effet d'une pratique courante. En 1970, on pouvait acheter dans les magasins de Montréal une piastre (un dollar) des indépendantistes québécois.

En interrogeant des témoins, voire des survivants, nous avons pu retrouver la trace de deux émissions de billets.

La première date de 1934 et concerne le PNB (Parti National Breton). Cette formation, issue après la guerre de 1914 du PAB (Parti Autonomiste Breton) a joué un certain rôle dans l'opinion de l'entre-deux-guerres.



Elle avait, selon des études récentes (Bertrand Frelaut, *LES NATIONALISTES BRETONS DE 1939 à 1945*, éditions Beltan, *LES BIBLIOPHILES DE BRETAGNE*, 1985) une couverture de terrain impressionnante, un journal bien connu, *BREIZ ATAO* (Bretagne toujours) puis, pendant la guerre de 1939-1945, *L'HEURE BRETONNE*. Certains de ses adhérents et sympathisants choisirent ensuite le camp de la résistance : ce fut le cas du peintre, sculpteur et graveur R.-Y. Creston, ancien compagnon du commandant Charcot et qui rejoignit le célèbre réseau du Musée de l'Homme. D'autres optèrent pour le camp allemand et servirent ainsi de prétexte au GPRF de la libération pour diaboliser l'ensemble du mouvement.

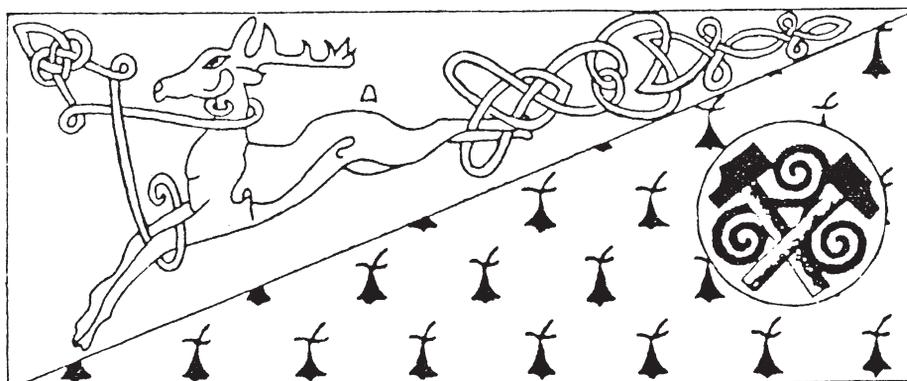
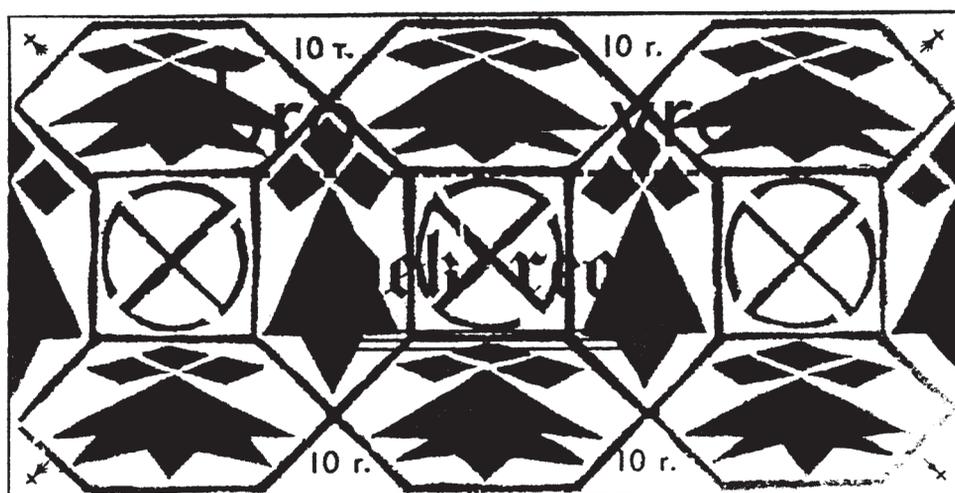
Les artistes bretons de l'époque aimaient bien les moyens graphiques qui ne laissaient pas la place à la mignardise ou à l'anecdote, comme la gravure sur bois.

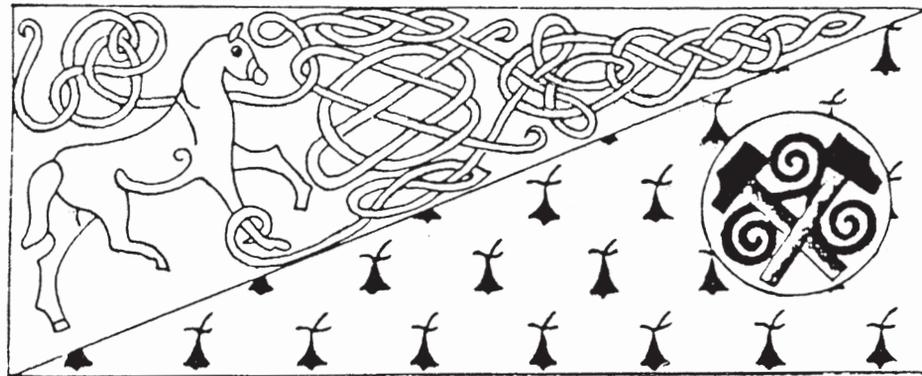
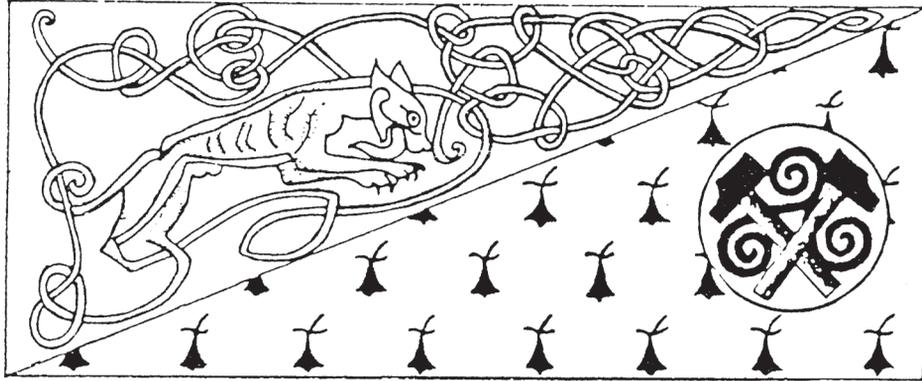
Le billet ci-dessous n'échappe pas à la règle. C'est un billet de 10 réaux (dek real, soient 2,50 F) marqué "BRO VREIZ" (Bretagne).

Un autre exemple plus contemporain est donné par les billets du SPV (Strollad Poblek Vreizh, un parti actif mais éphémère des années 1970-1980) présentés en carnet à souche. Fait curieux, eux aussi représentent une monnaie ; en l'occurrence un statère coriosolite.

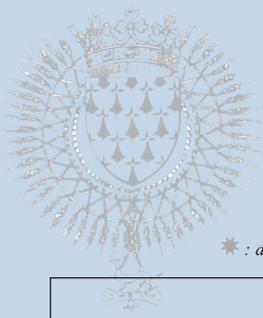
Imprimés en noir et blanc, ils représentent 3 valeurs : 50, 100 et 500 LUR (francs).

Ce sont pour l'instant les seuls exemplaires que j'aie pu retrouver. Il y eut peut-être d'autres émissions. En tout cas, quelle que soit la qualité graphique des exemplaires présentés ici, il fallait en parler car ils constituent indéniablement un chapitre de la numismatique bretonne. ■









# Table générale des Annales de la SBNH

1992/1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997

\* : désigne "Les Incunables de la numismatique bretonne", anciens articles toujours intéressants mais quelquefois oubliés.

Articles	Auteurs	Annales	Page
<b>PROTOHISTOIRE</b>			
■ La genèse de la Monnaie en Chine peut-elle aider à comprendre la genèse de la Monnaie en Armorique ?	DANIEL CARIOU	1996	1
<b>GAULE</b>			
<b>Baïocasses</b>			
■ À propos d'une rare série gauloise en billon attribuée aux "Baïocasses" ?	PHILIPPE ABOLLIVIER	1994	6
<b>Riedones</b>			
■ Pour en finir avec l'attribution aux Abrincates du statère riedone dit "à la tête barbue".	GÉRARD FONTENOY	1994	1
<b>Abrincates</b>			
■ Petite histoire d'un statère abrincate.	GÉRARD FONTENOY	1994	4
<b>Coriosolites</b>			
■ Aperçu du monnayage coriosolite.	GÉRARD FONTENOY	1992-93	8
<b>Osismes</b>			
■ Note sur un statère d'or des Osismes.	GÉRARD FONTENOY	1992-93	1
■ Une variété inédite du statère des Osismes "à la barrière d'hippodrome".	PHILIPPE ABOLLIVIER	1992-93	4
■ Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé. Nouvelles découvertes.	PHILIPPE ABOLLIVIER GUY COLLIN	1995	1
■ Un accident de frappe sur un statère osismien.	GÉRARD FONTENOY	1997	8
■ Des précisions sur les statères de Plourac'h.	P. ABOLLIVIER/P. GALLIOU	1997	6
■ Propos de numismatique celtique armoricaine : réflexion sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère inédit découvert à Ouessant.	PHILIPPE ABOLLIVIER	1996	3
■ Le type à la roue est-il Osisme ?	PHILIPPE ABOLLIVIER	1996	17
■ Un petit billon armoricain provenant du trésor de Jersey-6.	GÉRARD FONTENOY	1997	11
■ Le statère de Carnac est-il Vénète ?	GÉRARD FONTENOY	1996	13
<b>Vénètes</b>			
■ Une variété typologique du monnayage vénète en argent allié.	GÉRARD FONTENOY	1995	5
<b>Andécaves</b>			
■ À propos de deux petits billons andécaves inédits.	PHILIPPE ABOLLIVIER	1994	9
<b>Généralités</b>			
■ Une correspondance de P.-L. Lemière, numismate finistérien du XIX <sup>e</sup> siècle.	PHILIPPE ABOLLIVIER	1996	49
■ Ploulec'h (Côtes-d'Armor) - Le Yaudet, site multipériodes. Les Monnaies gauloises.	P. GALLIOU/B. CUNLIFFE P. DE JERSEY/P. ABOLLIVIER	1997	15

Articles	Auteurs	Annales	Page
<b>HAUT MOYEN ÂGE</b>			
■ Une nouvelle monnaie byzantine découverte dans le Finistère.	PATRICK GALLIOU	1996	20
■ Cité des Namnètes : un tremissis inédit du monétaire Jean.	DANIEL CARIOU	1992-93	20
■ Quand St-Barthélémy cache St-Magloire, ou les tribulations de reliques bretonnes avant le Haut Moyen-Âge.	DANIEL CARIOU	1996	40
<b>L'ÈRE DU DENIER</b>			
* Le trésor du Bourgneuf	P. PINETTE - 1897	1997	23
■ Le denier médiéval.	HENRI VIÉ	1996	22
■ Restitution de deniers à Hoël II d'après une trouvaille ancienne de deniers bretons de Conan II à Hoël II.	GÉRARD BARRÉ		
	ALAIN NAËL	1994	12
■ Attribution d'un denier rennais du XI <sup>e</sup> siècle.	DANIEL CARIOU	1997	34
■ Monnaies bretonnes de Conan II.	JEAN TRICHARD-NAHEL	1994	14
* Étude sur le monogramme monétaire de Conan II et sur l'erreur qui fait de ce monogramme un emprunt de celui d'Erbert du Mans.	LECOQ-KERNEVEN 1867	1994	17
■ Un trésor monétaire des XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles à Rochefort-en-Terre.	JEAN TRICHARD-NAHEL	1994	28
<b>L'ÈRE DU GROS</b>			
■ Le Limousin aux mains des seigneurs de la famille de Bretagne 1274-1468.	C.-Y ROUSSEL-HIDOUX	1995	10
■ La Bataille de La Roche-Derrien.	GILDAS SALAÛN	1997	35
■ La circulation des monnaies de Charles de Blois.	GILDAS SALAÛN	1997	37
■ À propos du royal d'or de Charles de Blois.	DANIEL CARIOU	1996	24
■ Le Franc à cheval de Jean IV, mythe ou réalité ?	GILDAS SALAÛN	1997	40
■ Un mouton d'or du duc Jean IV ?	DANIEL CARIOU	1994	38
■ Un denier de Jean IV inédit pour Rennes.	DANIEL CARIOU	1997	42
■ L'imitation bretonne de la florette royale 1417-1422.	J.-C. MOESGAARD/G. SALAÛN	1997	43
■ L'atelier de Concarneau.	YVES COATIVY	1994	42
■ Un trésor à Guérande.	HENRI VIÉ	1992-93	21
■ Un Gros aux trois hermines de Jean V inédit pour Jugon.	GILDAS SALAÛN	1997	52
■ Ébauche de datations des blancs à l'hexalobe et de chronologie de l'activité des ateliers monétaires bretons entre 1417 et 1435	GILDAS SALAÛN	1997	53
■ Un chaînon manquant : le denier au bilobe de Jean V retrouvé.	DANIEL CARIOU	1997	55
■ Datation des gros à l'écu heaumé de Bretagne.	DANIEL CARIOU	1994	40
■ Le gros à l'écu heaumé.	YVES COATIVY	1995	19
■ Phaléristique bretonne : Les deux ordres de chevalerie bretons : l'Ordre de l'Herminette et l'Ordre de l'Épi.	DANIEL RENAUD	1997	57
■ Dénomination des monnaies nationales bretonnes en or des XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècles.	DANIEL CARIOU	1992-93	22

Articles	Auteurs	Annales	Page
■ La mise en place de l'administration monétaire en Bretagne au Moyen Âge.	YVES COATIVY	1994	41
* Une trouvaille dans la cathédrale de St-Pol-de-Léon.	POL DE COURCY - 1843	1995	26
■ Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine.	DANIEL CARIOU	1995	28
■ Bibliographie de la Bretagne médiévale : éléments simplifiés à l'usage des numismates.	YVES COATIVY	1996	33
■ Quelques réflexions sur le monnayage de François I <sup>er</sup> , Pierre II et Arthur II.	YVES COATIVY	1995	31
■ Quelques précisions à propos des écus d'or des ducs François.	DANIEL CARIOU	1996	26
■ Les florins de François II et d'Anne de Bretagne.	YVES COATIVY	1994	43
■ À propos d'un article sur les florins de François II.	DANIEL CARIOU	1995	32
■ Un jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne.	JEAN KERHERVÉ	1996	30
■ Le travail des graveurs en Bretagne au Moyen-Âge.	YVES COATIVY	1995	12
<b>LA PERTE DE L'INDÉPENDANCE, 1488-1532</b>			
■ Une monnaie obsidionale de Rennes retrouvée ou une targe faite avec la vaisselle d'argent d'Anne de Bretagne.	DANIEL CARIOU	1997	61
■ L'annexion de la Bretagne par la France ne s'est pas passée simplement ou "comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire".	DANIEL CARIOU	1995	33
■ Un jeton exprime-t-il, par ses symboles, l'obsession de Jean II de Rohan de succéder au trône de Bretagne ?	YVONNIG GICQUEL	1995	36
■ Un unicum pour Rennes. Réflexions sur les écus de Bretagne de Louis XII.	DANIEL CARIOU YVES COATIVY	1998	63
■ Réattribution d'un demi-teston de Bretagne de François I <sup>er</sup> .	MARCEL PESCE	1996	38
<b>XVI<sup>e</sup> SIÈCLE</b>			
■ Rennes puis Nantes, premiers ateliers monétaires du royaume ou les ateliers bretons au XVI <sup>e</sup> siècle.	DANIEL CARIOU	1994	47
<b>XVII<sup>e</sup> SIÈCLE</b>			
■ Monnaies bretonnes contremarquées sous Louis XIII.	A. GOURVÈS/D. CARIOU	1997	69
■ Essai de catalogue et de classement chronologique pour les jetons des États de Bretagne à l'hermine passant.	DANIEL CARIOU	1992-93	25
■ Usage et rôle des jetons des États de Bretagne à l'hermine passant à cravate brève en cuivre jaune.	GÉRARD FONTENOY	1994	54
■ Les jetons vannetais.	JACQUES KERVÉGANT	1994	50
■ Une table de changeur au Musée de Guérande.	DANIEL CARIOU	1996	39
■ Essais d'atelier pour des jetons bretons.	DANIEL CARIOU	1997	70
<b>XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE</b>			
■ Jetons, médailles, monnaies des Compagnies des Indes.	DANIEL CARIOU	1992-93	29
■ Jetons des négriers nantais.	DANIEL CARIOU	1992-93	50
■ Deux écus de l'atelier de Rennes cisailés.	ALAIN NAËL	1994	58

<b>Articles</b>	<b>Auteurs</b>	<b>Annales</b>	<b>Page</b>
■ Les jetons des notaires de Nantes au XVIII <sup>e</sup> siècle.	JEAN-PIERRE BODIGUEL	1992-93	55
■ De Cayenne à Brest, l'histoire du sol tampé.	DANIEL CARIOU	1995	39
■ Une figure bretonne controversée : Louis-René de Caradeuc de la Chalotais.	ALAIN GOURVÈS	1995	43
■ Essai de datation d'un jeton en argent attribué à la corporation des marchands de draps de Nantes.	JEAN-PIERRE BODIGUEL	1997	72
■ Brest : médailles ant-datées du voyage de Lapérouse.	DANIEL CARIOU	1992-93	57
■ Un essai d'atelier inédit pour Nantes.	DANIEL CARIOU	1996	42
<b>XIX<sup>e</sup> SIÈCLE</b>			
■ Des surprises parmi les jetons des États de Bretagne Un ensemble de refrappes.	DANIEL CARIOU	1997	74
■ Numismatique des pionniers nantais des transports au XIX <sup>e</sup> siècle.	DANIEL CARIOU	1992-93	60
■ Alexis Bigot, 1826-1860.	YVES COATIVY	1995	45
■ Une lettre d'Alexis Bigot donnant les prix des monnaies bretonnes au XIX <sup>e</sup> siècle.	GÉRARD FONTENOY DANIEL CARIOU	1995	46
■ Une nièce de Napoléon dans le Morbihan.	DANIEL CARIOU	1997	78
* Connaissances sur la numismatique bretonne au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle.	C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	1996	43
■ Les Bretons dans la guerre de 1870 : une curieuse médaille.	DANIEL CARIOU	1994	59
■ Les Hospitaliers-Sauveteurs bretons.	DANIEL RENAUD	1995	53
■ Esquisse sociologique sur les collectionneurs de monnaies médiévales en France au XIX <sup>e</sup> siècle.	YVES COATIVY	1997	79
<b>XX<sup>e</sup> SIÈCLE</b>			
■ Médailles-plaquettes en langue bretonne en 1910.	DANIEL CARIOU	1996	52
■ Deux rares "Timbres monnaies" attribuées à St-Malo.	GÉRARD BARRÉ	1992-93	62
■ "Un tableau rouge peint avec le sang des Bretons".	DANIEL CARIOU	1997	8
■ Un catalogue de monnaies bretonnes peu connu.	DANIEL CARIOU	1997	83
■ Billets des mouvements pour l'émancipation de la Bretagne.	DANIEL CARIOU	1997	84

## Actualités numismatiques bretonnes

■ En 1996, le n° 1 des *Cahiers de la Compagnie des Indes* a donc publié notre étude sur les jetons, monnaies et médailles de la Compagnie.

■ Nous avons été sollicités pour participer à la séance de la SFN en l'honneur de M<sup>lle</sup> Hélène Huvelin, le 4 janvier 1997. Malheureusement, le délai imparti pour préparer une étude étant trop court, nous n'avons pu participer à cette séance par une contribution inédite.

M<sup>lle</sup> Huvelin, rappelons-le, a des attaches dans la région de Lorient et connaît particulièrement l'histoire et le monnayage de la Compagnie des Indes, pour ce qui concerne la Bretagne.

■ Le 6 janvier 1997, présentation de la numismatique bretonne des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles par la SBNH devant le club Bretagne-Réalités de Nantes. La symbolique nationale telle qu'elle est représentée dans les monnaies était le thème de cette conférence.

■ Le 14 janvier 1997, est décédé l'historien Paul-Marie Duval. Spécialiste de l'archéologie gauloise et gallo-romaine, il était aussi numismate. Si son enthousiasme a quelque peu poussé son imagination loin du rivage dans l'interprétation des symboles sur les monnaies gauloises (par exemple pour la série à la jument ailée, page 38 de son *Monnaies gauloises et mythes celtiques*, Éditions Hermann, Paris, 1987), il reste l'un de ceux qui ont contribué à réhabiliter, voire populariser l'art celtique.

■ Le 28 avril 1997 (vente Vinchon, Hôtel Drouot à Paris), passage en vente publique d'un exemplaire du teston de Bretagne de François I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> règne, pour Nantes (exemplaire à couronne fermée). Cette pièce était jusqu'à présent supposée unique et conservée au Cabinet des Médailles à Paris.

■ Dans le bulletin de la SFN d'avril 1997, un article de Gildas Salaün et J.-C. Moesgaard à propos d'une bourse de monnaies perdue vers 1356 près de St-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime). Cette bourse contenait 80 % environ de monnaies bretonnes de Charles de Blois et elle aurait pu appartenir à un soldat dudit duc Charles.

Une trouvaille de pièces de Charles de Blois sans aucun exemplaire du monnayage de son compétiteur Jean laisse supposer une relative étanchéité entre les circulations monétaires des deux princes.

■ Dans le bulletin de mai 1997, un article très complet et remarquable de Gildas Salaün sur le monnayage de Charles de Blois et l'efficacité de son système monétaire.

■ Au musée du Château de Noirmoutier-en-l'Île (Vendée) les collections historiques ont été remaniées. Quelques haches de types divers sont visibles, et en particulier trois haches à douille de type Tréhou, dont un exemplaire très intéressant, plombé mais ayant conservé sa forme initiale, déclaré trouvé à Nivillac (Morbihan).

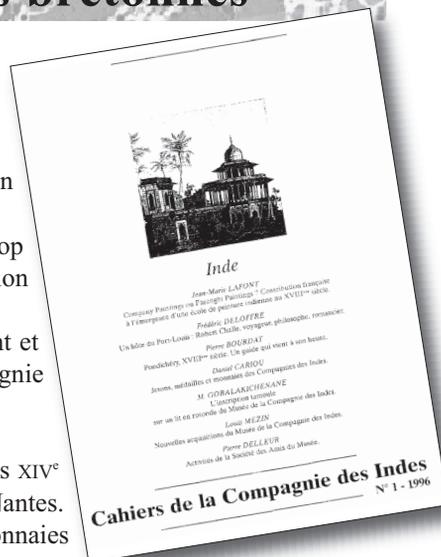
■ Dans le bulletin de la SFN, rendant compte des Journées Numismatiques de Tours, en juin 1997, un article sur une monnaie attribuée à Nantes et retrouvée. L'article de R.-A. Merson concerne un denier du X<sup>e</sup> siècle à légende LVDOVICVS REX avec tête et bandeau à gauche.

Par ailleurs, dans ce même bulletin, un article de J. Hiernard, G. Aubin, G. Collin à propos de deux nouveaux quarts de statères de la série dite "au pontife forgeron", dont l'un au revers totalement inédit.

■ En fin 1997, présentation de la numismatique bretonne à Pornic (44) dans le cadre du Festival Anne de Bretagne.

■ La vague des "EURO" touche désormais la Bretagne. Après Bouaye l'an passé, Rennes et Saint-Brieuc, entre autres, émettent leurs monnaies commerciales.

■ En novembre 1997, conférence de la SBNH devant l'Association Historique de Campbon (Loire-Atlantique). Dans son bulletin de mai 1997, les *Classiques du Pays de Coislin et du Sillon de Bretagne*, l'Association publie un statère pictone trouvé au village de la Gouërie en Campbon.





SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

6, rue Texier La Houlle - 56000 VANNES